Analyse : Intégration du genre dans le PNEC

Étude sur les effets potentiels du Plan National énergie – climat 2021 - 2030 de la Belgique sur l'empowerment des femmes et l'égalité des genres dans les pays partenaires de la coopération belge au développement.

Dr. Saskia Ravesloot

Sarac

Cette étude a été commanditée par le Conseil consultatif Genre et Développement. Elle a été accompagnée et relue par le groupe de travail « genre et agriculture-climat » du Conseil consultatif Genre et Développement. Ce groupe est composé d'expertes et d'experts des organisations suivantes : 11.11.11, CNCD-11.11.11, DGD, Eclosio, Enabel, FOS, Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, Le monde selon les femmes, Oxfam Belgique et Solidagro.

Cette étude contient le nom de son auteure et doit être citée en conséquence. Les constatations, interprétations et conclusions exprimées dans le présent document sont celles de son auteure. Elles ne représentent pas nécessairement les vues des membres du Conseil consultatif Genre et développement, de ses membres ou des membres du groupe de travail « genre et agriculture-climat ».

Table des matières

Table des Tableaux 5

Table des Figures 5

Acronymes 6

Résumé 7

Introduction 9

1. Méthodologie 11

1.1. Rappel des objectifs de l'étude 11

1.2. Cadre méthodologique 11

1.2.1. Analyse documentaire 11

1.2.2. Entretiens et focus groups 12

1.3. Limites liées à la construction de la recherche 12

2. L'impact des changements climatiques sur les femmes et filles 14

2.1. Introduction 14

2.2. Liens changements climatiques, genre et pauvreté 15

2.3. Changements climatiques, genre et participation politique 15

2.4. Changements climatiques et accès aux ressources naturelles 16

2.5. Les changements climatiques et les catastrophes naturelles 18

2.6. Les changements climatiques et la santé 18

2.7. Changements climatiques et impacts sur les comportements 19

3. Articulation des engagements liés aux changements climatiques dans une perspective sensible au genre 20

3.1. L'intégration des changements climatiques dans les engagements de l'égalité des genres 20

3.2. L'intégration tardive du genre au niveau intergouvernemental 20

3.3. L'intégration du genre et des questions relatives aux changements climatiques dans les Objectifs de développement durable 22

3.4. Un alignement au niveau Européen : Le Pacte Vert pour l'Europe 23

3.5. Des mécanismes de financement pour l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques 24

3.6. Le mécanisme de responsabilisation : les Contributions Déterminées au niveau National 26

3.6.1. Que visent les Contributions Déterminées au niveau National (CDN) ? 26

3.6.2. Un effort consolidé au niveau européen 26

3.6.3. L'intégration du genre dans les CDN 29

4. L'intégration du genre dans le PNEC 33

4.1. L'état des lieux du PNEC 33

4.1.1. Le PNEC sous le prisme de l'égalité des genres 33

4.1.2. Les points d'amélioration 34

4.2. Certains effets plutôt négatifs du PNEC 34

4.2.1. L'extraction des minéraux pour des énergies renouvelables impacte les femmes dans le Sud 34

4.2.2. La demande de agrocarburants pour le secteur du transport impacte les femmes et les filles dans le Sud 36

4.2.3. La transition vers une société bas-carbone accentue l'écart salarial et la ségrégation professionnelle 37
4.3. Quelques bonnes pratiques 37
4.3.2. Les leçons tirées des programmes d'action nationaux d'adaptation (NAPA) et des actions nationales appropriées d'atténuation (NAMA) 39
4.4. Les défis et leviers pour un PNEC sensible au genre 40
4.4.1. Défis : l'intégration du genre dans les instruments climat des pays partenaires 40
4.4.2. Levier : le Plan National d'Adaptation (PNA) 41
4.4.3. Levier : le Plan d'action national : Entreprises et droits humains 43
4.4.4. Levier : un intérêt pour de nouvelles approches 43
4.5. Une opportunité pour une transition énergétique juste 44
5. Une « transition juste » dans une perspective féministe 45
5.1. L'argumentation pour une transition juste et féministe 45
5.2. Les composantes d'une transition juste et féministe 46
5.2.1. L'inclusion comme premier facteur déterminant d'une transition juste 47
5.2.2. L'intersectionnalité comme facteur déterminant d'une transition juste 48
5.2.3. L'action collective et le leadership féminin 49
5.2.4. Analyse des liens entre les changements climatiques et le genre 49
5.3. Le financement d'une « transition juste féministe » 50
5.3.1. Financement du « Green Climate Fund » 50
5.3.2. Financement du « Fonds d'adaptation » (FA) 51
5.3.3. Mesures spécifiques visant le financement climat international 51
6. Conclusions 53
7. Recommandations pour la coopération belge 56
8. Proposition de Plan d'Action Genre du PNEC sur base du Plan d'action genre de la CCNUCC 59
Annexe 1 Ressources 64
Annexe 2 Recommandations pour le mainstreaming du genre dans les CDN 65
Annexe 3 Documents analysés avec les principales remarques (par ordre chronologique à partir du plus récent) 66
Annexe 4 Définition des concepts clés 74
Annexe 5 Liste des directives et règlements de l'Union européenne liées à la CDN de l'UE et ses MS faisant mention au genre, droits humains, transition juste, "do no hamr", et "leave no one behind". 75

Table des Tableaux

Tableau 1 : Liste des questions clés pour l'analyse des documents

Tableau 2 : Quelques indicateurs environnement et changements climatiques

Tableau 3 : Quelques indicateurs des ODD sensibles au genre

Tableau 4 : Mention au genre, droits humains, transition juste, "do no harm", et "leave no one behind" dans la CND de l'UE et son cadre législatif d'application

Tableau 5 : Liste non exhaustive des ressources pour l'intégration du genre dans les CDN

Tableau 6 : Mention « au genre » dans le PNEC

Tableau 7 : Type d'indicateurs mesurant l'impact d'un PNEC sur l'empowerment des femmes et filles

Tableau 8 : Intégration du genre dans les instruments/plans/actions environnementaux1

Tableau 9 : Mesures du PNA belge (2017-2020)

Tableau 10 : Quelques caractéristiques d'un changement transformateur

Tableau 11 : Liste indicative des instruments d'analyse genre

Table des Figures

Figure 1 : Représentation des femmes (%) dans le CNC, SFCC et CFDD (2021)

Figure 2 Domaines clés pour des Plans d'Action CND responsable au genre

Figure 3 Référence au genre dans les CDN (2021)

Figure 4 : Résultats de l'étude sur l'intégration des questions de genre dans les stratégies en matière des changements climatiques

Figure 5 : Les composantes d'une transition juste et féministe

[1] Etude faite par WEDO.

Acronymes

BMD	Banques Multilatérales de Développement
CCA	Le Cadre de Cancún pour l'adaptation
CCGD	Conseil consultatif Genre et Développement
CCNUCC (UNFCCC)	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CCPI	Climate Change Performance Index
CDN	Contributions Déterminées au niveau National
CFDD	Conseil Fédéral du Développement Durable
CNC	Commission Nationale Climat
COP	Conférence des Parties
CPDN	Contributions prévues déterminées au niveau national
FA	Le Fonds pour l'Adaptation
GCF	Green Climate Fund/ Fond Vert pour le Climat
GES	Gaz à Effet de Serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
MDP	Mécanismes de développement propre
NAMA	Les Actions Nationales Appropriées d'Atténuation
NAPA	Programmes d'action nationaux d'adaptation
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONU-REDD	Réduction des émissions provenant du déboisement et de la dégradation des forêts
PDNU	Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
PFGCC	Points Focaux Nationaux Genre et Changements Climatiques
PNEC	Plan National Energie Climat
RES E	Sources d'énergies renouvelables dans le secteur de l'énergie
RES H&C	Sources d'énergie renouvelables pour le chauffage et la réfrigération
RES-T	Sources d'énergie renouvelables pour le transport
SDSR	Santé et Droits Sexuels et Reproductifs
SER	Sources d'énergies renouvelables
SFCC	Service Fédéral Changements Climatiques
URE	Unités de Réduction des Émissions
WEDO	Women's Environment & Development Organization

Résumé

Cette « *étude sur les effets potentiels du Plan National énergie – climat 2021 - 2030 de la Belgique sur l'empowerment des femmes et l'égalité des genres dans les pays partenaires de la coopération belge au développement* » est une première expérience de ce type. Elle permet d'évaluer dans quelle mesure et sous quelles modalités, le Plan National énergie – climat 2021 – 2030 (PNEC) peut atteindre ses objectifs en réduisant simultanément les répercussions négatives sur les femmes et filles des pays partenaires de la Belgique. La voie pour initier des impacts positifs sur l'empowerment des femmes et filles dans les 14 pays partenaires est cependant encore longue. Plusieurs conditions devraient d'abord être accomplies.

La Belgique est classée 40ième (sur 57 pays et l'UE)[2] sur la liste du « *Climate Change Performance Index CCPI* »[3]. Le CCPI est basé sur la performance en termes d'émissions gaz à effet de serre ; énergie renouvelable, utilisation de l'énergie et politique climat.[4] Selon le CCPI, la Belgique dispose d'une marge de progression dans les quatre catégories, avec un effort supplémentaire à effectuer au niveau de l'énergie renouvelable et sa politique en matière d'énergie et climat. Ainsi le rapport formule sept recommandations qui touchent en ordre d'importance cinq thématiques :

1. la collaboration dans la conception de la politique climatique et énergétique « sensible au genre » ;
2. l'importance d'une politique cohérente pour réaliser une transition bas-carbone, juste et sensible au genre ;
3. la volonté politique et la responsabilité partagée d'adresser les questions d'adaptation et d'atténuation sous la perspective du genre en particulier pour les femmes et filles dans les pays partenaires et une approche intersectionnelle, visant à ne laisser personne de côté ;
4. la participation inclusive et significative de toutes les parties prenantes au processus de prise de décision ;
5. la nécessité d'un financement accru des projets et programmes environnementaux avec une attention spécifique pour les femmes et les filles.

Partant d'un bref aperçu des liens entre les changements climatiques et le genre, les enjeux des changements climatiques pour les femmes et filles dans les pays du Sud, sont présentés. Les principaux impacts des changements climatiques et des politiques d'atténuation concernent les différents rôles que jouent et peuvent jouer les femmes. Le document passe en revue les engagements internationaux en matière d'intégration du genre dans les politiques environnementales et climatiques. Cet aperçu permet de contextualiser le cadre global dressé par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Par la suite, le document dresse l'état des lieux du PNEC sous l'angle de l'empowerment des femmes et filles dans les pays du Sud, en ciblant spécialement les pays partenaires de la coopération belge au développement. Le constat fait doit encourager les parties prenantes en Belgique pour une prise en compte de la dimension genre lors de la mise en œuvre du PNEC actuel et lors de l'élaboration de sa mise à jour. Dans cette partie, les effets positifs et négatifs du PNEC sur l'empowerment des femmes et filles sont discutés. C'est ainsi que le document est conçu, comme un premier jet facilitant la discussion sur l'ampleur et les limites d'une prise en compte des questions d'égalité entre femmes et hommes pour viser l'autonomisation des femmes et filles dans les pays partenaires de la coopération belge au développement. Cette approche genre, n'est cependant pas possible sans un engagement réciproque du pays partenaire même. Ainsi une des premières tâches des différentes parties prenantes et en particulier de la coopération belge au développement, serait d'entamer ce dialogue politique et sectoriel lors du démarrage des nouveaux cycles de coopération. Pour guider les négociations, le présent document permet de comprendre les enjeux d'une transition verte, juste et féministe. La responsabilisation des différents porteurs de devoirs (tant au niveau des pays partenaires qu'en Belgique) est primordiale et les charges d'une promotion de l'égalité des genres dans les pays partenaires devraient être partagées, pour que les ayants droits bénéficient à pied d'égalité d'une transition verte, juste et féministe, digne

[2] Le Maroc, un des pays partenaires de la coopération belge est mieux classé que la Belgique, étant en 7ième position.
[3] « Le CCPI évalue 57 pays et l'Union européenne, qui, ensemble, génèrent plus de 90% des émissions mondiales de gaz à effet de serre. En utilisant des critères standardisés, le CCPI examine quatre catégories, avec 14 indicateurs: les émissions de gaz à effet de serre (40% du score global), les énergies renouvelables (20%), la consommation d'énergie (20%) et la politique climatique (20%). La section unique sur la politique climatique du CCPI évalue les progrès des pays dans la mise en œuvre des politiques visant à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. » voir Climate Change Performance Index
[4] Respectivement, pondéré à 40%, 20%, 20% et 20%.

de ce nom. Pour faciliter ce processus le présent document expose un plan de travail pour démarrer le trajet d'une intégration du genre dans le PNEC.

Introduction

L'intérêt pour une politique belge climat et énergie sensible au genre, est porté par le Conseil Consultatif Genre et Développement (CCGD), commanditaire de la présente « *Étude sur les effets potentiels du Plan National énergie – climat 2021 - 2030 de la Belgique sur l'empowerment des femmes et l'égalité des genres dans les pays partenaires de la coopération belge au développement* ». C'est également une ambition soulignée par la société civile belge, comme OXFAM[5], la Coalition Climat[6] et les autres ONG membres du Groupe de Travail du CCGD.

C'est aussi un souhait exprimé par les parlements belges[7] dans la résolution interparlementaire (A-735/1 2018/2019) qui demandent aux gouvernements fédéral, régionaux et communautaires « *de prendre en compte la dimension de genre en vue de diminuer les répercussions des changements climatiques sur les femmes, parce qu'elles en sont les victimes principales dans certaines régions du monde en particulier, mais également d'inclure une part significative de femmes et d'associations les représentant dans les négociations climatiques et dans la mise en œuvre des stratégies* ».[8]

Une politique énergétique et climatique sensible au genre ne vise pas uniquement les femmes et filles. Elle doit viser à améliorer les situations, positions et conditions de vie et de travail de toutes les couches des populations, tant des familles entières, que des personnes laissées pour compte[9]. Ainsi, cette politique climat et énergie sensible au genre s'adresse non seulement aux femmes et filles, mais aussi aux hommes et garçons, aux personnes vivant avec un handicap, quel que soit leur nationalité, âge, affiliation ethnique, religieuse, ou tout autre statut social, économique, politique ou culturel. Cette étude introduira également le concept de la « masculinité positive » et « masculinité toxique »[10], qui risquent de mettre en péril les efforts d'une politique climat et énergie sensible au genre. Cependant ces concepts devraient être approfondis dans des études ultérieures, pour mieux cerner les mesures potentielles à prendre en compte lors de l'actualisation du PNEC et dans les orientations stratégiques et opérationnelles de la coopération belge.

Une politique belge climat et énergie sensible au genre doit aussi bien prendre la mesure des enjeux à l'échelle nationale que de ceux qui dépassent les frontières de la Belgique et qui sont directement ou indirectement liés à cette politique. Il est essentiel de s'intéresser, à travers les pays partenaires de la coopération belge, aux impacts que cette politique belge peut avoir sur les populations et avec une attention particulière sur les droits, intérêts et besoins des femmes et filles. Cette étude porte une attention particulière à la coopération bilatérale. Cependant, comme la Belgique est responsable pour la cohérence de toutes ses politiques, il s'avère nécessaire de considérer également les politiques de la coopération multilatérale.

L'objectif de cette étude est clair, à savoir : « formuler les conditions nécessaires pour que le Plan National énergie climat (PNEC) serve l'empowerment des femmes et l'égalité des genres dans les Suds, et particulièrement les pays partenaires de la coopération belge au développement, sur base d'une capitalisation des connaissances actuelles en matière d'une « transition juste » dans une perspective féministe ». Au niveau international, de nombreuses études et articles soulignent l'importance d'une transition bas-carbone (transition verte), juste et féministe.[11] Malgré cela, le défi de cette étude réside dans le fait que la réflexion autour de cette thématique n'en est encore qu'à ses

[5] Alba Saray Pérez Terán, 'Un plan climat Belge qui respecte les droits humains au Nord et au Sud', p 6.
[6] Coalition Climat, 'Analyse : Le Plan National Energie Climat ne répond pas à l'enjeu de la crise climatique', 2020.
[7] Oxfam Solidarité, 2019 'Un plan climat Belge qui respecte les droits humains au Nord et au Sud', p 6-7.
[8] Article 5, 'Proposition de Résolution Interparlementaire', A-735/1 – 2018/2019.
[9] Partant d'une perspective de « leaving no one behind », Agenda 2030.
[10] "La masculinité par rapport à son opposé, la féminité, fait référence à la répartition des rôles entre les sexes, ce qui est une autre question fondamentale pour toute société à laquelle on trouve une série de solutions. […] (a) les valeurs des femmes diffèrent moins d'une société à l'autre que les valeurs des hommes ; (b) les valeurs des hommes d'un pays à l'autre contiennent une dimension allant d'un pôle très assertif et compétitif et très différent des valeurs des femmes d'un côté, à un pôle modeste et attentionné et similaire aux valeurs des femmes de l'autre. Le pôle assertif a été qualifié de "masculin" et le pôle modeste et attentionné de "féminin"". Voir : Ethan OLSON, 'Toxic Masculinity and Climate Change', 2020.
[11] Pour une bonne compréhension de la thématique de la transition verte, juste et féministe, voir le vidéo Feminist New Green Deal et consultez Maeve Cohen and Sherilyn Macgregor, 'Towards a Feminist Green New Deal for the UK, A Paper for the WBG Commission on a Gender-Equal Economy', 2020.

premiers balbutiements. En effet, peu de travaux s'intéressent aux liens entre les politiques énergétiques et climatiques dans certains pays et leurs impacts en termes d'égalité des genres dans d'autres pays.

En bref une transition bas-carbone, juste et féministe doit être au cœur du PNEC et de la construction de nos sociétés durables et respectueuses de l'environnement. La transition bas-carbone, juste et féministe implique qu'une transition énergétique ne se fasse pas aux dépens des questions sociales et des enjeux d'égalité des genres. Ceci inclut la création d'emplois verts en veillant autant au respect des conditions de travail décent et de la division du travail, en particulier celle du secteur des soins, que des besoins de formations et des impacts sur les travailleurs et travailleuses causés par cette transition. Ceci peut se traduire aussi par l'intégration des femmes dans les technologies vertes. Cependant, afin d'éviter le « green washing »[12], ces transformations ne devraient avoir lieu qu'avec une participation inclusive et significative aux processus de décision ainsi qu'une responsabilisation de chaque acteur concerné par l'élaboration des politiques sensibles au genre et au respect de l'environnement.[13] Nombreuses sont ainsi les conditions pour une transition sensible au genre visant un climat durable, de plus en plus menacé par des changements climatiques, des émissions de gaz à effet de serre, des exploitations non durables des ressources naturelles et la pollution, pour ne nommer que quelques causes.

Cette étude intègre une perspective féministe et une approche fondée sur les droits humains, incluant les principes d'appliquer tous les droits, la participation significative, la non-discrimination, la redevabilité et la transparence.[14] L'approche fondée sur les droits humains s'appuie sur les normes internationales, de même que les principes de participation effective, de non-discrimination, d'autonomisation, de transparence et de reddition de comptes doivent servir de guide à tous les stades des politiques, des mesures règlementaires et des programmes. Cette étude identifie, analyse et documente, les éléments centraux des impacts des changements climatiques, spécifiquement sur les femmes et les filles. Elle met en exergue les éléments pivots d'une « transition juste » dans le contexte des pays partenaires de la coopération belge au développement. Sur base de l'analyse documentaire, des entretiens et des *focus groups*, cette étude documente les risques et les opportunités, les effets positifs et négatifs, ainsi que les limites du PNEC sur l'empowerment des femmes et l'égalité des genres dans les pays du Sud. Cette étude permet de formuler une première série de recommandations politiques pour la coopération belge au développement, visant à réduire les risques identifiés, à réduire les effets négatifs et à maximiser les potentiels effets positifs marqués lors de l'étude. Ainsi cette étude aspire à renforcer la cohérence entre le PNEC et les objectifs stratégiques d'intégration du genre de la coopération belge au développement.[15]

Cette étude inclut huit chapitres. Un **premier** introduit la méthodologie suivie lors de cette étude. Le **deuxième** chapitre donne une brève présentation des enjeux des changements climatiques pour les femmes et filles dans les pays du Sud. Bien que le PNEC soit un ensemble des politiques d'atténuation, les principaux impacts des changements climatiques seront adressés selon les différents rôles que jouent et peuvent jouer les femmes dans les approches d'adaptation et d'atténuation. Le **troisième** chapitre parcourt les engagements en matière d'une intégration du genre dans les politiques environnementales, d'abord au niveau international, puis au niveau européen, pour clore avec les engagements nationaux, comme identifiés dans le PNEC. Le **quatrième** chapitre fait l'état de lieux du PNEC sous l'angle de l'empowerment des femmes et filles dans les pays du Sud, en ciblant spécialement les pays partenaires de la coopération belge au développement. Dans cette partie, les effets positifs et négatifs du PNEC sur l'empowerment des femmes et filles sont discutés. Le **cinquième chapitre** est crucial et partage l'approche pour une transition verte, juste et féministe. Il développe les conditions nécessaires, permettant d'identifier le potentiel d'une PNEC sensible au genre. Le **sixième chapitre** présente les conclusions de l'étude. Le **chapitre** 7 partage les recommandations permettant une intégration effective de la question du genre. Le dernier chapitre présente un plan de travail pour démarrer le trajet d'une intégration du genre dans le PNEC. Le **dernier chapitre** présente une proposition de Plan d'Action Genre du PNEC sur base du Plan d'action genre de la CCNUCC.

[12] L'écoblanchiment ou blanchiment écologique.

[13] Women's Environmental Network, 'What would a Feminist Green New Deal look like?', Briefing from the UK Women's Budget Group and Wen (), 2020.

[14] Working principles Human Rights Based Approach EU.

[15] Voir TdR de la mission : https://portailqualite.acodev.be/fr/appeloffre/appel-doffres-%C3%A9tude-sur-les-effets-potentiels-du-plan-national-%C3%A9nergie-%E2%80%93-climat-2021-2030

1. Méthodologie

1.1. Rappel des objectifs de l'étude

L'objectif général de l'étude est double :

1. Identifier les effets potentiels du Plan National Énergie – Climat 2021 - 2030 de la Belgique sur l'empowerment des femmes et l'égalité des genres dans les pays partenaires de la coopération belge au développement ;

2. Formuler les conditions nécessaires pour que le PNEC serve l'empowerment des femmes et l'égalité des genres dans les Suds, et particulièrement les pays partenaires de la coopération belge au développement, sur base d'une capitalisation des connaissances actuelles en matière d'une « transition juste » dans une perspective féministe.

Les deux objectifs ont été traités dans le présent rapport. Les chapitres 1-5 répondent au premier objectif. Les chapitres 6-8 traitent le deuxième objectif.

Pour ce faire, les quatre objectifs spécifiques ont été accomplis, qui sont :

1. Identifier, analyser, caractériser et documenter, dans une perspective féministe et intégrant les droits des femmes et des filles, les éléments centraux des **impacts des changements climatiques spécifiquement sur les femmes et les filles** ; (Chapitre 1 et 2)

2. Identifier, analyser, caractériser et documenter les risques et opportunités, les effets positifs et négatifs, et limites du PNEC sur l'empowerment des femmes et l'égalité des genres dans les Suds, et plus particulièrement dans les pays partenaires de la coopération belge au développement ; (Chapitre 3 et 4)

3. Identifier, analyser, caractériser et documenter, dans une perspective féministe et intégrant les droits des femmes et des filles, les éléments centraux **d'une « transition juste » dans le contexte des pays partenaires de la coopération belge au développement** ; (Chapitre 5)

4. Formuler des **recommandations politiques pertinentes pour la coopération belge au développement** qui visent à réduire les risques et les effets négatifs et à maximiser les potentiels effets positifs identifiés lors de l'analyse et à renforcer la cohérence entre le PNEC et les objectifs stratégiques d'intégration du genre de la coopération belge au développement. (Chapitre 6 et 7)

1.2. Cadre méthodologique

1.2.1. Analyse documentaire

La méthodologie utilisée pour mener cette étude est principalement basée sur une analyse documentaire. Une liste documentaire de base a été proposée à la Consultante. Au cours de l'étude, cette liste a été complétée afin de vérifier si les documents politiques et rapports de suivi des engagements en matière de lutte contre les changements climatiques ont pu être respectés. Malgré le volume des documents existants, la liste de documents lus, analysés et consultés a été limitée à 30 documents (en accord avec le CCGD).

Les documents ont été analysés en utilisant trois méthodes.

1. Une première méthode vise à analyser les documents de manière systématique. Les 30 documents de base ont été lus, analysés et synthétisés selon les 8 questions clés mentionnées ci-dessous.

2. La deuxième méthode vise à capitaliser les éléments clés de chaque document.

3. Enfin, la troisième méthode vise à intégrer l'ensemble des documents dans une base de données avec l'outil ATLAS.ti. Chaque document est codé permettant de repérer les concepts clés et d'en déduire différentes approches. Par exemple, pour chaque document le concept 'transition juste' est identifié afin de repérer

comment il est interprété et mis en œuvre dans les documents politiques et opérationnels. Ce concept n'apparait que dans les documents internationaux et nous pouvons comprendre que les éléments clés d'une transition verte, juste et féministe portent une attention systématique sur l'intersectionnalité et la division du travail et l'écart entre les charges que prennent les femmes pour les travaux de soins.

Ainsi le PNEC peut tirer les leçons des expériences externes, pour une intégration de la question du genre dans ces engagements pour la lutte contre les changements climatiques.

Tableau 1 : Liste des questions clés pour l'analyse des documents

Questions clés de base	Référence
Comment les femmes et les filles sont-elles impactées par les changements climatiques dans le monde ?	**CH 2**
Dans quelle mesure le PNEC est à articuler avec d'autres politiques de manière efficiente et pertinente ? En Belgique et dans les pays partenaires de la coopération belge au développement ?	**CH 3**
Quels sont les effets positifs et négatifs du PNEC sur l'empowerment des femmes et l'égalité des genres dans les pays partenaires de la coopération belge au développement ?	**CH 4**
Quelles sont les conditions nécessaires d'une « transition juste » dans une perspective féministe qui intègre les droits des femmes et des filles des Suds, et particulièrement dans les pays partenaires de la coopération belge au développement ?	**CH 5**
Comment le PNEC intègre-t-il les éléments centraux d'une « transition juste » dans une perspective féministe ?	**CH 5**
Quelles sont ou pourraient être les opportunités du PNEC sur l'empowerment des femmes et l'égalité des genres dans les pays partenaires de la coopération belge au développement ?	**CH 5**
Quels sont les risques posés par le PNEC sur l'empowerment des femmes et l'égalité des genres dans les pays partenaires de la coopération belge au développement ?	**CH 5**
Comment la Belgique peut-elle renforcer la cohérence pour les politiques de développement en ce qui concerne le PNEC du point de vue d'une « transition juste » dans une perspective féministe ?	**CH 6**

1.2.2. Entretiens et focus groups

Un certain nombre d'entretiens ont été menés avec des personnes-ressources dont la liste se trouve en annexe. Ces entretiens ont été réalisés à distance, sur base d'une invitation envoyée par la Consultante. La majorité des personnes ont répondu et ont pu contribuer à l'analyse.

Les entretiens ont traité les questions de départ, mais ont principalement porté sur le **processus d'élaboration** du PNEC et les potentiels pour un PNEC futur ; les **expériences des organisations** dans le cadre des projets et programmes de développement ; les **bonnes pratiques en matière de l'intégration du genre** dans les projets et programmes de la coopération belge. Les résultats des focus groups et entretiens ont été incorporés dans le texte, plus particulièrement sous forme de cases de bonnes pratiques, ou dans le chapitre sur les 'défis' pour une intégration du genre dans le PNEC.

1.3. Limites liées à la construction de la recherche

La recherche pour une intégration d'une approche genre a pu être identifiée, tant dans les projets de coopération, dans les politiques et stratégies ainsi que l'utilisation d'outils pour un renforcement de l'égalité de genre ou l'empowerment des femmes dans le domaine des changements climatiques. Les liens entre la politique belge énergie et climat et les impacts directs et indirects en matière d'égalité femmes/hommes dans les pays d'intervention de la coopération belge au développement devraient être approfondis par des études supplémentaires. Les interviews ont permis d'obtenir une première vue sur les impacts en matière de genre dans les pays d'intervention de la coopération belge au développement, mais se sont retrouvés confrontés à des réflexions encore non abouties. Il existe un décalage entre les réalités de mise en œuvre du genre et les réalités du PNEC. La mise à niveau du PNEC en intégrant les enjeux de genre nécessite encore un processus de renforcement de capacités permettant un partage du langage et une application cohérente des approches existantes par toutes les parties prenantes. Ces éléments ne sont pas inclus dans la présente étude. Par contre, des suggestions pour entamer de tels trajets sont intégrées dans le plan d'action pour une intégration de la question du genre dans la

politique climat et énergie en appui de l'empowerment des femmes dans les pays partenaires de la coopération belge.

2. L'impact des changements climatiques sur les femmes et filles

2.1. Introduction

Les changements climatiques et le genre sont des thèmes transversaux dans le cadre de la coopération belge. Ils ont des liens dans de nombreux projets et programmes. Dans le cadre de la présente étude, il est nécessaire de concentrer notre attention sur les éléments qui touchent tant le PNEC, que l'autonomisation des femmes et filles dans les pays partenaires. Ainsi, il ne serait pas possible de développer toutes les thématiques. Il serait intéressant par contre de tenir compte des thématiques pertinentes dans le cadre de la formulation de recommandations pour un PNEC plus sensible au genre, permettant la coopération belge d'en tenir compte pour l'empowerment des femmes et filles dans les pays partenaires. Le tableau ci-dessous donne quelques statistiques qui permettent de relever l'impact des changements climatiques sur les femmes et les filles. Comme nous le verrons par la suite, les femmes ne subissent pas uniquement les effets des changements climatiques, mais jouent un rôle important dans les réponses innovantes et soutenables apportées aux défis environnementaux à travers le monde, tant en termes de mesures d'adaptation, que d'atténuation.

Tableau 2 : Quelques indicateurs environnement et changements climatiques [16]

Impact	Constat	Conséquences
Les femmes sont touchées disproportionnellement par la pauvreté.	Sur le 1,3 milliard de personnes vivant dans des conditions de pauvreté, 70% sont des femmes. [17]	Accès et contrôle des ressources restreints.
Les femmes sont sujettes à de multiples discriminations, dès leur plus jeune âge.	Les filles (26%) sont deux fois plus à risque que les garçons (13%) de ne jamais aller à l'école.[18]	Impact sur la participation au processus de décision et potentiel limité de faire ces propres choix (dans les sphères sociales, culturelles et économiques)
Les femmes sont sous-représentées dans les processus de prise de décision, en particulier dans le cadre des politiques touchant les changements climatiques.	À l'échelle mondiale, seulement 12% des personnes en tête d'un ministère chargé de l'environnement sont des femmes.[19]	Ceci limite leurs capacités à participer de manière significative aux décisions sur l'adaptation et l'atténuation.
L'accès des femmes aux ressources naturelles plus particulièrement à **la terre** est très limité.	Les femmes détiennent moins de 10% des terres, mais assurent la majorité de la production alimentaire mondiale (50 à 80%). [20]	L'absence d'un contrôle des terres productive/et contrôle sur leurs produits par les femmes met en péril leur impact sur les chaînes de production (agricole).
Les femmes et les enfants représentent la majorité des décès résultant de catastrophes naturelles.[21]	Dans la région Asie-Pacifique, une moyenne annuelle de plus de 200 millions de personnes a été touchée et plus de 70 000 personnes ont été tuées par des catastrophes naturelles (90% et 65% respectivement du total mondial des catastrophes naturelles).	Les mesures d'adaptation impactent les femmes et nécessitent la prise en compte de leurs besoins, intérêts et droits.
Les femmes et filles sont le plus souvent responsables pour les tâches domestiques, dont la préparation des repas.	La combustion de biocombustible à l'intérieur des maisons entraîne 2 millions de décès par an	La pollution de l'air à l'intérieur de l'habitation et le mauvais rendement des sources énergétiques pèsent principalement sur la santé des femmes et filles.

[16] UNDP, 'Overview of linkages between gender and climate change', p 2,3
[17] Balgis Osman-Elasha, 'Le femmes ...dans le contexte des changements climatiques', Chronique ONU.
[18] UNESCO, 'New Methodology Shows that 258 Million Children, Adolescents and Youth Are Out of School', Fact Sheet no. 56, September 2019 UIS/2019/ED/FS/56, p. 11.
[19] WEDO, 'Pocket Guide to Gender Equality', 2020 Edition, p 4.
[20] Balgis Osman-Elasha, 'Le femmes ...dans le contexte des changements climatiques', Chronique ONU.
[21] Julia Robertson Hathaway, 'Climate Change the Intersectional Imperative and the Opportunity of the Green New Deal', 2020, p 14.

	(principalement des femmes et des enfants).[22]	

2.2. Liens changements climatiques, genre et pauvreté

Dans un monde binaire, il est abondamment reconnu que les changements climatiques impactent les femmes plus que les hommes. Plusieurs raisons expliquent cette relation. Les changements climatiques affectent toutes les régions du globe, mais ses impacts ne sont pas équitablement répartis entre les régions, les professions, les âges, les sexes et les genres. **Dans les pays d'intervention de la coopération belge au développement, les groupes les plus pauvres sont souvent les groupes les plus vulnérables aux changements climatiques. Les femmes constituent la majeure partie des pauvres.** En effet, les femmes, que ce soit dans leurs fonctions reproductives, productives ou communautaires, en tant qu'individus ou membres d'un collectif, sont comptées parmi les plus pauvres du monde, vivent souvent dans des conditions précaires[23], entre autres en termes logement[24], accès aux services sanitaires et sociaux, accès aux sources d'énergie. Dans les situations où elles sont cheffes de ménages[25], ces conditions rendent leurs ménages plus vulnérables aux crises[26] et aux changements climatiques que ceux des couches des populations plus avantagées en termes d'infrastructures, de sécurité ou d'emplacement du lieu de vie.[27]

D'ailleurs le label 'pauvre' que les femmes portent, est souvent une traduction de leur accès et contrôle limité des revenus, des moyens de subsistance (y compris la terre), bétail, main d'œuvre, technologie, services de vulgarisation, services financiers, des moyens de production, de la protection légale, des réserves financières et de la représentation communautaire et politique, pour ne nommer que quelques facteurs déterminants.[28] **Des recherches soutiennent l'argument que la vulnérabilité de femmes aux effets des changements climatiques est accrue par rapport à celle des hommes justement par leur désavantage en termes d'accès aux ressources, propriété foncière, éducation et responsabilités familiales**.[29] Néanmoins, la littérature souligne les effets négatifs d'une approche ne visant les femmes qu'en termes de victimes. Les femmes sont également actrices dans la lutte contre les changements climatiques et peuvent être soutenues par les hommes. En effet, les hommes peuvent avoir un rôle transformateur dans la lutte contre les changements climatiques sensible au genre.

2.3. Changements climatiques, genre et participation politique

De nombreux articles et rapports montrent le lien entre les changements climatiques et le genre, en soulignant que les inégalités structurelles identifiées au niveau économique, politique et au sein des sociétés accentuent la vulnérabilité dans lesquelles les femmes vivent et travaillent et notamment en ce qui concerne les changements climatiques.[30] En Belgique, la loi du 12 janvier 2007 sur l'intégration d'une perspective de genre se concentre sur les actions, mesures et politiques et indique que celles-ci doivent intégrer la dimension de genre.[31] D'autres analyses sur les impacts sensibles au genre des changements climatiques accentuent l'importance du rôle des femmes en tant qu'actrices de changement, sources d'expériences, de connaissances, d'expertise et de compétences nécessaires aux solutions durables requises par les questions climatiques.

Comme il a été souligné, les femmes doivent être incluses dans les processus de décision en tant qu'actrices potentielles pour des mesures d'adaptation effectives. En ce qui concerne la participation des femmes au processus

[22] UNDP, 'Overview of linkages between gender and climate change', p 2-3
[23] Gill Allwood, 'Mainstreaming Gender and Climate Change to Achieve a Just Transition to a Climate Neutral Europe', 2020, p 175.
[24] Georgina Aboud, 'Gender and Climate Change Supporting Resources Collection', 20111, p 19
[25] P Bridge p 19. Dans les régions urbaines, 40% des ménages les plus pauvres ont une femme pour chef de famille, voir Balgis Osman-Elasha, 'Le femmes ...dans le contexte des changements climatiques', Chronique ONU.
[26] R 3 WEDO 2016 gender equity just transition
[27] Georgina Aboud, 'Gender and Climate Change Supporting Resources Collection', 2011, p 19
[28] Georgina Aboud, 'Gender and Climate Change Supporting Resources Collection', 2011, p 19. FAO, 'The State of Food and Agriculture 2010–2011: Women in Agriculture. Closing the Gender Gap for Development', 2011.
[29] Gill Allwood, 'Mainstreaming Gender and Climate Change to Achieve a Just Transition to a Climate Neutral Europe', 2020, p 175.
[30] Gill Allwood, 'Mainstreaming Gender and Climate Change to Achieve a Just Transition to a Climate Neutral Europe', 2020, p 175.
[31] Alba Saray Pérez Terán, 'Un plan climat Belge qui respecte les droits humains au Nord et au Sud', p 7.

de décision et leur représentation dans les délégations et les organes créés en vertu de la CCNUCC[32], une attention particulière est portée sur l'équilibre entre les femmes et les hommes qui siègent dans ces organes, mais des efforts restent à faire. Cependant, une vérification des données récentes de la composition des organes suivants CNC (31,25 % femmes en 2021 et 28.12% + suppléments)[33], SFCC (40,74 % femmes 2021)[34] et CFDD (41,66% de femmes)[35], n'atteint pas la parité, comme indiqué dans le graphique ci-dessous.

Figure 1 : Représentation des femmes (%) dans le CNC, SFCC et CFDD (2021)

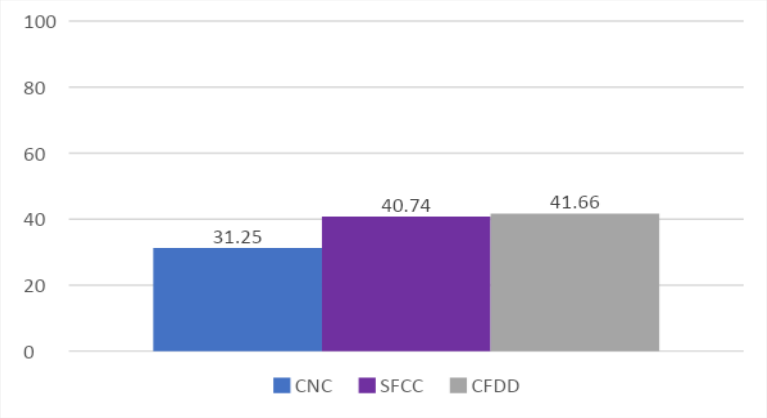

Source : sites officiels des trois organisations (2021)

Dans le secteur de l'environnement, les perceptions et réactions aux changements climatiques et la lutte contre le réchauffement de la terre sont genrées. Des protestations de masses sont portées par de jeunes femmes dans le monde.[36] La popularité de Greta Thunberg, jeune Suédoise luttant pour des politiques publiques sensibles à l'environnement, a permis de conscientiser les esprits des jeunes du monde. Par contre moins d'attention médiatique est portée aux jeunes femmes actives dans les pays du Sud, comme par exemple Munnira Katongole, une activiste de l'Afrique du Sud ou Subina Shrestha, journaliste et cinéaste du Népal connue pour son engagement à couvrir les catastrophes naturelles et causées par les humains. Souvent les engagements touchent plusieurs thématiques, comme par exemple lors des discours partagés par Marissa Gabriela Solano, une militante des droits humains et féministe hondurienne qui se concentre sur les droits des personnes d'ascendance africaine. Cette « Nouvelle Génération » est prête à sacrifier ses privilèges pour lutter pour un monde meilleur, tant en termes d'égalité des genres, que sur le plan d'un environnement sain et de développement durable. **C'est cette jeunesse que le PNEC devrait viser pour renforcer l'empowerment des femmes et l'égalité des genres dans les pays partenaires de la coopération belge au développement**.

2.4. Changements climatiques et accès aux ressources naturelles

Les femmes occupent un rôle important dans la production agricole. Face aux changements climatiques, elles peuvent jouer un rôle actif par l'utilisation de techniques agricoles avancées et sensibles aux changements climatiques. Elles peuvent aussi en tant que fournisseuses d'alimentation/repas[37] utiliser des sources d'énergie moins nuisibles à l'environnement.[38] La littérature souligne cependant que les impacts genrés des changements climatiques et le rôle des femmes en tant qu'actrice de changement[39], n'est pas restreint aux femmes du Sud[40], bien que ces dernières peuvent subir un impact plus prononcé suite aux changements climatiques, parce qu'elles

[32] Décisions 36/CP.7, 1/CP.16 et 23/CP.18
[33] Selon les données disponibles dans la page officielle https://www.cnc-nkc.be/fr/composition/les-membres-de-la-cnc
[34] Selon les données disponibles dans la page officielle https://www.climat.be/fr-be/service-federal/equipe
[35] Selon les données disponibles dans la page officielle https://www.frdo-cfdd.be/fr/le-conseil/composition
[36] Gill Allwood, 'Mainstreaming Gender and Climate Change to Achieve a Just Transition to a Climate Neutral Europe', p173.
[37] Jenny Lieua, Alevgul H. Sormanc, Oliver W. Johnsone, Luis D. Virlaf, Bernadette P. Resurrecciónga, 'Three sides to every story: Gender perspectives in energy transition pathways in Canada, Kenya and Spain', p 3.
[38] Gill Allwood, 'Mainstreaming Gender and Climate Change to Achieve a JustTransition to a Climate Neutral Europe', 2020, p 175.
[39] CARE, 'Report Card – Where is gender equality in national climate plans (NDCS)?', 2020, p 2.
[40] Gill Allwood, 'Mainstreaming Gender and Climate Change to Achieve a JustTransition to a Climate Neutral Europe', p 175.

dépendent en grande partie des ressources naturelles (terres agricoles et accès aux ressources en eau) pour leurs moyens de subsistance.[41]

L'accès aux terres agricoles est un enjeu important pour les femmes. [42] Les conditions et positions sociales, légales et économiques des femmes[43] mettent en péril leurs capacités à répondre aux changements climatiques.[44] Les femmes sont plus susceptibles de travailler sur des terrains qui ne leur appartiennent pas. En effet, d'après la FAO, les femmes des pays en développement représentent entre 10 et 20 % des exploitants agricoles possédant des terres. Alors qu'elles sont fortement dépendantes de l'exploitation de ces terres, elles ne participent pas ou peu à la décision dans la gestion des ressources. En cas d'accaparement de terrains communautaires, elles risquent de se trouver sans occupation agricole et par la suite sans revenus ni moyens de subsistances. Les systèmes d'héritage, souvent défavorables aux femmes, alourdissent les obstacles pour les femmes de démarrer des activités génératrices de revenus. Quand bien même, lorsque les femmes ont accès à la terre, elles se retrouvent confrontées aux difficultés d'exploitation ayant moins de main d'œuvre que lorsque les exploitations sont possédées par des hommes, elles ont moins accès au crédit pour moderniser leur exploitation et par conséquent ont aussi moins accès aux nouvelles technologies ou énergies renouvelables.

Souvent les changements climatiques renforcent les inégalités, comme c'est le cas pour la **sécurité alimentaire**. L'insécurité foncière des femmes se traduit par des moindres investissements et la dégradation possible de l'environnement, compromettant le potentiel futur de la production, et augmente l'insécurité alimentaire. Les risques des maladies d'origine alimentaire et hydrique et maladies d'origine environnementale réduisent l'absorption nutritionnelle des femmes et des membres des familles[45], créant un cercle vicieux qui affaiblit leur résilience pour s'adapter aux changements climatiques.[46]

D'autre part l'accès à l'eau, autre ressource sous pression des changements climatiques, impacte les femmes différemment que les hommes. En raison des rôles sociaux qui leur sont dévolus, les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par le manque d'accès à l'eau et aux équipements sanitaires.[47]

En ce qui concerne **l'accès aux produits halieutiques**, l'impact des changements climatiques marquent leurs traces (réchauffement des océans touchant la biodiversité, accroissement du niveau des mers, réduction de la diversité biologique,…). De multiples groupements de femmes piscicultures, ainsi que des femmes individuelles, vivent des ressources halieutiques et produits de la pêche. Ces activités génératrices de revenus basées sur la pisciculture, reconnaissent les effets négatifs des changements climatiques. Elles voient leurs revenus diminuer, causant des effets secondaires pour les femmes elles-mêmes et les membres de leurs familles (migration, carence d'apport alimentaire,…). Cependant, bien que souvent les femmes soient reconnues comme victimes, leur résilience leur permet de trouver des solutions innovatrices, comme des filières agricoles produisant des sources de protéines nouvelles, la récupération et la production à une échelle industrielle des 'sources nutritionnelles oubliés' et des techniques de conservations améliorées, pour ne donner que quelques exemples.

Les forêts offrent des avantages monétaires et non monétaires aux femmes et aux hommes des communautés forestières dans le monde entier. Les femmes et les hommes jouent des rôles différents dans la gestion des forêts, ont des connaissances différentes des forêts, ou un accès différent aux forêts, et utilisent les ressources forestières de manière différente. La sylviculture est généralement perçue comme un secteur dominé par les hommes bien que les femmes soient fortement investies dans les activités forestières comme la collecte de bois de feu, de plantes médicinales et d'autres produits forestiers non ligneux. Cependant l'impact des changements climatiques ont également un impact différencié sur les femmes et les hommes. La collecte du bois de feu par exemple, se fait de plus en plus dans des conditions difficiles, suite à la raréfaction des ressources, causées par la dégradation et l'exploitation illégale et/ou commerciale des forêts. Ces trajets rallongés influencent non seulement la scolarisation

[41] UNDP, 'Overview of linkages between gender and climate change', p 2,3
[42] Georgina Aboud, 'Gender and Climate Change Supporting Resources Collection', 2011, p 19.
[43] Gill Allwood, 'Mainstreaming Gender and Climate Change to Achieve a JustTransition to a Climate Neutral Europe', p 175.
[44] UNDP, 'Overview of linkages between gender and climate change', p 1.
[45] Georgina Aboud, 'Gender and Climate Change Supporting Resources Collection', 2011, p 25
[46] Georgina Aboud, 'Genre et Changements Climatiques', 2012, p 20
[47] Georgina Aboud, 'Gender and Climate Change Supporting Resources Collection', 2011, p 23

des filles (qui sont les plus souvent responsables pour la collecte du bois de feu), mais menacent également leur intégrité physique par un risque élevé de violences.

2.5. Les changements climatiques et les catastrophes naturelles

En outre, l'une des conséquences des changements climatiques est l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des catastrophes naturelles, causant non seulement des dégâts matériels, mais aussi des décès (à de plus jeunes âges)[48] et traumas physiques et psychiques plus importants pour les femmes que pour les hommes.[49] Les femmes et filles courent des risques plus élevés entre autres lors des inondations, des tremblements de terre, des glissements de terres, des débordements des océans, des fleuves ou des rivières et des fortes pluies orageuses, à cause des inégalités économiques et socioculturelles, limitant leur accès à l'information (alertes, mesures de précautions…), aux moyens (protection, matériel de sécurité et de sauvetage, moyens de déplacement…), aux compétences (pouvoir de décision[50], savoir traditionnel, expériences…) et aux capacités (natation, alphabétisation…).[51]

Des recherches sur les impacts des conflits liés au climat montrent que les inégalités peuvent être renforcées et que de nouvelles vulnérabilités, inégalités et discriminations peuvent émerger. Les femmes peuvent subir des impacts différenciés, en particulier en ce qui concerne les violences basées sur le genre.[52] Des chiffres alarmants sont partagés par ONU Femmes[53] concernant l'augmentation de la violence domestique rapportée par le 'Tanna Women's Counselling Centre' à Vanuatu, après deux cyclones tropicaux en 2011.[54] Une attention systématique s'avère nécessaire concernant les besoins, intérêts et droits des femmes dans des situations de crises.

2.6. Les changements climatiques et la santé

Les changements climatiques affectent les conditions de santé des femmes et des hommes, de manière différente. L'activité humaine à l'origine de certains risques naturels - comme la déforestation ou l'exploitation des lacs - rend ces ressources cruciales plus rares. Les changements climatiques et le résultat de certaines activités humaines comme la déforestation mettent aussi une pression supplémentaire sur la charge de travail des femmes[55] (assurer l'approvisionnement en eau, alimentation, bois de feu, bois de chauffe…)[56], ayant aussi un impact sur leur état de santé.[57]

L'activité humaine est aussi à l'origine de pollution directe pour les hommes et les femmes. Par exemple, la consommation de bois a des impacts en termes d'accès aux ressources, mais aussi sur la santé. Ces impacts sont différents pour les femmes et les hommes. En effet, les femmes qui s'occupent le plus souvent des tâches ménagères se retrouvent exposées à une utilisation du charbon de bois dans le foyer et développent plus fréquemment que les hommes des maladies respiratoires. L'accès à certaines ressources comme l'eau peut aussi être limité à cause des changements climatiques et poussent ainsi les populations et les femmes et les filles (souvent en charge de ces tâches) d'avoir recours à une eau plus proche, mais insalubre, les exposant à des risques supplémentaires.

D'après la Banque mondiale, le monde produit plus de 2 milliards de tonnes de déchets dont 33 % ne sont pas traités pour une gestion correcte de l'environnement. **Ces déchets traités et non traités ont un impact pour l'environnement et ces déchets impactent aussi les hommes et les femmes différemment**. Dans les pays du Sud, les femmes qui travaillent dans la gestion des déchets exercent, pour la plupart d'entre elles, leurs fonctions de manière informelle, sans protection et avec des conséquences sur leur santé.

---

[48] WEDO, 'Pocket Guide to Gender Equality', 2020 Edition, p 4.
[49] Georgina Aboud, 'Gender and Climate Change Supporting Resources Collection', 2011, p 26
[50] UNDP, 'Overview of linkages between gender and climate change', p. 2/3
[51] Georgina Aboud, 'Gender and Climate Change Supporting Resources Collection', 2011, p 26
[52] Georgina Aboud, 'Gender and Climate Change Supporting Resources Collection', 2011, p 30
[53] ONU-Femmes,'Why is climate change a gender issue?' et ONU-Femmes, 'Climate change, disasters and gender-based violence in the pacific'.
[54] Kilsby, D & Rosenbaum, H, 'Scoping Of Key Issues In Gender, Climate Change And Disaster Risk Management To Inform Proposed UN Women Five-Year, Five-Country Pacific Program', 2012, Internal briefing Document, UN Women, p 22.
[55] Tara Daniel, Mara Dolan, 'Intersectionality and collective action visioning a Feminist Green New Deal in the US, 2020, p 522.
[56] UNDP, 'Overview of linkages between gender and climate change', p 2-3
[57] Georgina Aboud, 'Gender and Climate Change Supporting Resources Collection', 2011, p 20

En plus des catastrophes naturelles, **les changements climatiques se traduisent aussi par des maladies à transmission vectorielle et des pandémies** qui sont le résultat d'une modification des états naturels, des comportements humains et des changements climatiques. Avec l'augmentation des températures, les maladies à transmission vectorielle, comme le paludisme et la dengue, connaissent de plus en plus de déplacements géographiques et de transmission. Le réchauffement de la planète entraîne également une augmentation des maladies cardiovasculaires et respiratoires. La situation actuelle du Coronavirus nous montre le lien entre la santé publique et les changements climatiques. Cette situation impacte directement l'organisation sociale, économique et politique. Les femmes sont plus durement touchées par les impacts économiques du COVID-19 car elles sont plus susceptibles que les hommes de travailler dans des emplois informels faiblement rémunérés et dans le secteur des services directs. En outre, le COVID-19 contribue à l'augmentation de la charge de travail des femmes. Les femmes qui prennent en charge les tâches domestiques et de soins se sont retrouvées à absorber de nombreuses tâches essentielles pour le bon fonctionnement des familles.

2.7. Changements climatiques et impacts sur les comportements

Dans les situations de sécheresses, de montée des eaux, il s'agit de conséquences des changements climatiques plus lentes et pernicieuses que les inondations ou les tremblements de terre. Les conséquences sur les femmes et les filles sont importantes affectant leur capacité d'adaptation.

L'absence d'eau potable fait de la gestion de l'hygiène menstruelle un lourd fardeau pour les femmes et les filles et peut entraîner des complications sanitaires et d'autres conséquences involontaires comme l'abandon scolaire. En raison des sécheresses, les femmes et les filles rurales passent plus de temps à aller chercher de l'eau et à parcourir de plus longues distances à pied, ce qui affecte non seulement leur santé physique, mais augmente également le risque de violence. Les femmes rurales, en particulier, sont freinées par des normes sociales restrictives et discriminatoires. En lien avec les tâches ménagères, l'absence de combustible propre, la difficulté d'approvisionnement en bois, le manque de combustibles adaptés impactent fortement les femmes et les jeunes filles. En effet, elles souffrent du niveau de pollution de l'air intérieur et des maladies respiratoires qui en découlent. Elles ont la charge de ramasser le bois pour la cuisine. Lorsque celui-ci devient rare, cela les amène à se déplacer plus loin, augmentant les risques de violence dans l'accomplissement de ces tâches.

3. Articulation des engagements liés aux changements climatiques dans une perspective sensible au genre

La revue des engagements internationaux en matière de la lutte contre les changements climatiques montre qu'au début les déclarations étaient relativement aveugles au genre, mais que cette dimension a été de plus en plus prise en compte par les parties prenantes. Cependant, la participation des femmes dans les délégations participant aux sommets de la CCNUCC n'en n'est pas la seule raison. Les Rapports sur la composition par sexe du Secrétariat à la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques, signalent que la participation des femmes en tant que cheffe des délégations des Parties a même diminué depuis 2013, lorsque la moyenne était 34%[58] contre seulement 27% en 2020.[59] Les raisons pour cette intégration de la dimension genre, est plutôt dû aux efforts menés par la société civile et les mouvements de femmes, soulignant l'importance d'une participation significative de tous les acteurs concernés. Ce chapitre traite tout d'abord les engagements pris au niveau international, les mécanismes y référant, ainsi que le mécanisme de responsabilisation permettant un partage (et un rapportage) des engagements respectés. Puis les engagements au niveau national en matière de l'égalité des genres dans le PNEC seront discutés en dernier.

3.1. L'intégration des changements climatiques dans les engagements de l'égalité des genres

La quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes à Beijing (1995) a identifié l'environnement comme l'un des 12 domaines critiques pour les femmes. La zone K du Programme d'action de Beijing (BPfA), sur les femmes et l'environnement, a affirmé que « *les femmes ont un rôle essentiel à jouer dans le développement de modes de consommation et de production durables et écologiquement rationnels et d'approches de gestion des ressources naturelles* ».[60]

La Commission de la condition de la femme 2021 (CSW) avait comme thème de l'évaluation : l'autonomisation des femmes et lien avec le développement durable. Les conclusions concertées adoptées en 2016 réaffirmaient l'importance de la plateforme d'action de Beijing et les documents finals de ses examens, ainsi que les résultats des grandes conférences et sommets pertinents des Nations Unies et le suivi de ces conférences et sommets et sa contribution cruciale à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et filles.

3.2. L'intégration tardive du genre au niveau intergouvernemental

L'Agenda 21, et plus particulièrement la Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement (1992), formule 27 principes non contraignants visant un développement durable. La Déclaration appelle à la reconnaissance des dimensions sociales et basées sur le genre dans toutes les politiques et programmes de développement et d'environnement, conduisant à la promotion de la participation effective des femmes à la bonne utilisation des ressources naturelles. Le principe 20 souligne que « *Les femmes ont un rôle vital dans la gestion de l'environnement et le développement. Leur pleine participation est donc essentielle à la réalisation d'un développement durable.* »[61]

Cependant, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques CCNUCC (1992), qui est la référence internationale pour lutter contre les changements climatiques, ne contient aucune référence à la prise en compte des dimensions liées au genre des changements climatiques. Par contre, il reconnait le rôle de l'activité humaine dans les changements climatiques.

---

[58] Rapport sur la composition par sexe Note du secrétariat, FCCC/CP/2013/4, p 7.
[59] Gender composition Report by the secretariat, FCCC/CP/2020/3, p 7.
[60] https://eige.europa.eu/gender-mainstreaming/policy-areas/environment-and-climate-change
https://eige.europa.eu/gender-mainstreaming/policy-areas/environment-and-climate-change
[61] La Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement, 1992

Une première référence aux femmes dans le cadre de la CCNUCC a été faite lors de la COP7 à Marrakech (2001), puis réitérée à la COP18 à Doha (2012).[62] Les décisions 36/CP.7 et 23/CP.18 portent sur le renforcement de la participation des femmes à tous les niveaux de processus de décision en relation avec les changements climatiques.

Mais ce n'est qu'en 2014, qu'une réelle attention a été portée à l'égalité des genres et que le Programme de travail de Lima relatif au genre (2014) a été adopté lors de la vingtième Conférence des Parties (COP20). Le Programme de travail de Lima invite les Parties, non seulement à respecter les engagements en matière d'un meilleur équilibre des femmes au sein des organes relatifs aux changements climatiques[63], mais aussi « *à mieux prendre en compte les questions relatives au genre dans la définition et la mise en œuvre des politiques relatives au climat et à appliquer des politiques relatives au climat qui favorisent l'égalité des sexes dans tous les domaines d'activités relevant de la Convention* ».[64]

L'étape suivante a été prise en 2015 (COP21) lors de l'adoption de l'Accord de Paris.[65] Les 196 Parties reconnaissent le rôle de l'égalité des genres dans l'ambition de maintenir le réchauffement mondial à 1,5-2°C, conformément aux préconisations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). [66] « *Conscientes que les changements climatiques sont un sujet de préoccupation pour l'humanité tout entière et que, lorsqu'elles prennent des mesures face à ces changements, les Parties devraient respecter, promouvoir et prendre en considération leurs obligations respectives concernant les droits de l'Homme, le droit à la santé, les droits des peuples autochtones, des communautés locales, des migrants, des enfants, des personnes handicapées et des personnes en situations vulnérables et le droit au développement, ainsi que l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'équité entre les générations* ».[67] **L'adoption d'une telle approche intersectionnelle est le fruit d'un long trajet de conscientisation. Finalement, l'Accord de Paris, un traité international juridiquement contraignant sur les changements climatiques, reconnait l'importance de la prise en compte des besoins, intérêts et droits des femmes et filles dans les questions liées à l'environnement et aux changements climatiques.**

Lors de la Conférence à Marrakech (COP22, 2016), les Parties ont examiné les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de parité femmes-hommes et de la mise en œuvre d'une politique climatique sensible au genre. En outre, les Parties ont renforcé le Programme de travail de Lima sur l'égalité des genres pour une période de trois ans. En plus le Programme de travail de Lima souligne l'importance de la sensibilisation, la formation et le renforcement de compétences et capacités, des éléments qui sont développés plus amplement dans le Plan d'Action pour l'Egalité des Genres[68], qui complète en 2017 le Programme de travail de Lima. Ce plan comprend 5 volets : a) renforcement des capacités, partage des connaissances et communication ; b) représentation équilibrée des genres, participation et rôle dirigeant des femmes ; c) cohérence ; d) mise en œuvre favorisant l'égalité des genres et moyens de mise en œuvre ; et e) suivi et présentation de rapports.

En 2019, le Programme de travail de Lima relatif au genre est consolidé avec son plan d'action pour l'égalité des genres lors de la COP25 à Madrid. Ce dernier Programme de travail renforcé de Lima relatif au genre et son plan d'action pour l'égalité des sexes (2019) définit des objectifs et des activités dans cinq domaines prioritaires qui visent à faire progresser la connaissance et la compréhension d'une action climatique tenant compte des questions de genre et son intégration cohérente dans la mise en œuvre de la Convention et les travaux des Parties, du secrétariat, des entités des Nations Unies et de l'ensemble des parties prenantes à tous les niveaux, et à faire en sorte que les femmes participent pleinement, réellement et sur un pied d'égalité au processus de la Convention.[69] Un développement essentiel en 2019 est qu'on établit la prise en compte du genre au niveau national de manière explicite, et non seulement au niveau international (très lié à la participation aux COPs et autres) comme dans les plans précédents. C'est ceci qui nous permet de faire le lien direct avec le PNEC et donc notre étude. Le chapitre 8

[62] https://unfccc.int/topics/gender/workstreams/chronology-of-gender-in-the-intergovernmental-process#eq-12
[63] Décisions 36/CP.7, 1/CP.16 et 23/CP.18
[64] Programme de travail de Lima relatif au genre (2014)
[65] L'accord de Paris est un traité international juridiquement contraignant sur les changements climatiques. Il a été adopté par 196 Parties lors de la COP 21 à Paris, le 12 décembre 2015 et est entré en vigueur le 4 novembre 2016, https://unfccc.int/fr/processus-et-reunions/l-accord-de-paris/l-accord-de-paris
[66] https://unfccc.int/fr/processus-et-reunions/l-accord-de-paris/l-accord-de-paris
[67] https://unfccc.int/topics/gender/workstreams/chronology-of-gender-in-the-intergovernmental-process#eq-5
[68] Adopté lors du COP23 à Bonn (2017).
[69] Programme de travail renforcé de Lima relatif au genre et son plan d'action pour l'égalité des sexes (2019)

inclut une proposition de plan d'action pour la Belgique, qui s'aligne au Programme de travail renforcé de Lima relatif au genre et son plan d'action pour l'égalité des sexes.

Pour aller plus loin dans l'analyse des différentes conférences des parties, l'UNFCCC propose une revue chronologique de l'intégration du genre dans le processus intergouvernemental lié aux changements climatiques. Ces informations pourront servir lors des activités de sensibilisation et de formation des parties prenantes concernées par l'élaboration du PNEC.

3.3. L'intégration du genre et des questions relatives aux changements climatiques dans les Objectifs de développement durable

L'Agenda 2030 intègre les questions relatives aux changements climatiques et au genre au travers de l'ODD n° 1 sur la réduction de la pauvreté, l'ODD n° 2 sur la sécurité alimentaire, l'ODD n° 5 sur l'égalité entre les sexes, l'ODD n°13 portant sur les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques et l'ODD n°8 visant l'emploi décent et l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable. **Ces différents objectifs sont rattachés à un certain nombre de cibles et d'indicateurs pertinents pour une intégration de la dimension de l'égalité des genres dans le PNEC.** Parmi certains indicateurs sensibles au genre, nous pouvons citer :

Tableau 3 : Quelques indicateurs des ODD sensibles au genre

ODD n°1	
1.2	D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays
1.4	D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance
ODD n°2	
2.3	D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles
ODD n°5	
5.2	Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation
5.a.	Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne
ODD n°8	
8.4	Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production et s'attacher à dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement, comme prévu dans le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière
8.5	Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne
ODD n°13	
13.b.	Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis, notamment, sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés

Le cadre de suivi de l'Agenda 2030, porte sur 244 indicateurs au total. Le rapport « Mainstreaming gender in environment statistics for the SDG and beyond » liste 93 indicateurs en relation avec les changements climatiques.[70]

3.4. Un alignement au niveau Européen : Le Pacte Vert pour l'Europe

« L'UE est un pionnier mondial dans la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, un objectif politique clé de son action extérieure et de sa politique étrangère et de sécurité commune qui vise à accélérer les progrès vers la réalisation d'objectifs mondiaux, parmi lesquels les objectifs de développement durable (ODD) qui sont au cœur du programme de développement durable à l'horizon 2030. »[71]

La Communication de la Commission sur les changements climatiques dans le contexte de la coopération au développement (COM [2003] 85 final) situe déjà les changements climatiques comme un problème de développement et environnemental. Depuis le traité de Lisbonne (2007), les changements climatiques ont de plus en plus été mis à l'agenda des affaires extérieures, lié notamment à la migration et à la sécurité.[72] Le Parlement européen est considéré comme ayant accordé une attention particulière à la relation entre le genre et les changements climatiques, comme en témoignent certains rapports et résolutions.[73] À l'heure actuelle, l'ambition de l'UE est de transformer l'Europe en premier continent climatiquement neutre d'ici 2050.[74]

Cependant, bien qu'une telle transition se fasse de préférence de manière inclusive, le Pacte Vert européen (2019/2956), ne présente aucune action en matière du genre parmi les 56 actions énumérées dans l'annexe de la communication relative au Pacte vert européen, Feuille de route – Actions clés.[75] Or, la résolution sur le Pacte Vert européen « *souligne la nécessité d'une perspective de genre dans les actions et les objectifs du Green Deal, y compris l'intégration de la dimension de genre et les actions sensibles au genre* ».[76] Le Parlement Européen a également demandé à la Commission européenne de porter une attention particulière au programme de travail amélioré de Lima et souhaite désigner un point focal permanent de l'UE sur l'égalité des genres et les changements climatiques pour mettre en œuvre et suivre une action climatique responsable en matière de genre dans l'UE et globalement.[77]

La communication sur le Pacte Vert Européen accompagnée d'une feuille de route pour sa mise en œuvre stipule que le Pacte présente une « *nouvelle stratégie de croissance [qui] vise à transformer l'UE en une société juste et prospère, dotée d'une économie moderne, efficace dans l'utilisation des ressources et compétitive, caractérisée par l'absence d'émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050 et dans laquelle la croissance économique sera dissociée de l'utilisation des ressources*. »[78] D'ailleurs, la Commission souligne l'importance de parvenir à une transition écologique « socialement juste », à savoir, de faire en sorte que le coût de la transition ne soit pas porté par les populations les plus vulnérables.[79]

---

[70] Voir https://data.unwomen.org/publications/mainstreaming-gender-environment-statistics-sdgs-and-beyond-identifying-priorities et Webinaire sur statistiques et données désagrégées par sexe (organisé par UNFCCC).

[71] Communication conjointe au Parlement européen et au Conseil - Plan d'Action de l'Union européenne sur l'Egalité entre les hommes et les femmes (GAP III) — Un programme ambitieux pour l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes dans l'action extérieure de l'union européenne join/2020/17 final.

[72] Gill Allwood, 'Mainstreaming Gender and Climate Change to Achieve a Just Transition to a Climate Neutral Europe', 2020, p174. UE, 'Shared Vision, Common Action: A Stronger Europe, A Global Strategy for the European Union's Foreign And Security Policy', 2016 , p 27.

[73] Gill Allwood, 'Mainstreaming Gender and Climate Change to Achieve a Just Transition to a Climate Neutral Europe', 2020, p 173.

[74] Gill Allwood, 'Mainstreaming Gender and Climate Change to Achieve a Just Transition to a Climate Neutral Europe', 2020, p 173.

[75] https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/DOC/?uri=CELEX:52019DC0640&from=EN

[76] Gill Allwood, 'Mainstreaming Gender and Climate Change to Achieve a Just Transition to a Climate Neutral Europe', 2020, p 181.

[77] Gill Allwood, 'Mainstreaming Gender and Climate Change to Achieve a Just Transition to a Climate Neutral Europe', 2020, p 181.

[78] Communication from the commission to the european parliament, the european council, the council, the european economic and social committee and the committee of the regions The European Green Deal, COM/2019/640 final, p 2.

[79] (P_A socialement juste transition through the European Green Deal? (Août 2020) 16)

En matière d'égalité des genres, l'UE suit une approche en trois volets, combinant l'intégration de la dimension de genre, des actions ciblées et un dialogue politique. Le nouveau Plan d'Action Genre III (2021-2025)[80] est un programme ambitieux pour l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes dans l'action extérieure de l'Union Européenne. Il poursuit cinq piliers :

1. Accroître l'efficacité de l'engagement de l'UE en matière d'égalité entre les hommes et les femmes en tant que priorité transversale de l'action extérieure de l'UE dans ses travaux stratégiques et de programmation ;
2. Encourager, en collaboration avec les États membres, un engagement stratégique de l'UE aux niveaux multilatéral, régional et national ;
3. Mettre l'accent sur des domaines d'engagement essentiels ;
4. Montrer l'exemple en mettant en place, aux plus hauts niveaux politiques et de direction de l'UE, un leadership sensible au genre et équilibrée entre les hommes et les femmes ;
5. Établir des rapports et communiquer sur les résultats, mettre en place un système de suivi quantitatif, qualitatif et inclusif.

Le GAP III est guidé par trois principes :

- Adopter une approche transformatrice en matière de genre ;
- Tenir compte de l'intersectionnalité entre le genre et d'autres formes de discrimination ;
- Suivre une approche fondée sur les droits humains.

Le GAP III comprend également, comme un des six axes, l'objectif de « *Relever les défis et exploiter les opportunités offertes par la transition verte et la transformation numérique* ». Le Plan d'Action Genre III, incorpore des indicateurs clés et vise les résultats suivants :

- Promouvoir la participation et le leadership des filles et des femmes afin d'assurer des stratégies tenant compte des différences basées sur le genre à l'atténuation et à l'adaptation au climat, à la réduction des risques de catastrophe et à la gestion inclusive et durable des ressources naturelles ;
- Soutenir les réseaux de femmes dans les secteurs de la transition verte tels que la gestion durable des forêts, l'agriculture et l'énergie ;
- Renforcement des capacités, du financement et de l'appui à l'investissement dans un climat et un environnement national sensible au genre et stratégies et plans d'action de réduction des risques de catastrophe ;
- Soutenir l'entrepreneuriat et l'emploi des femmes dans l'économie verte, bleue et circulaire, y compris cuisine propre et énergie durable, activités de pêche durable, en promouvant une approche de l'agriculture, de la pêche, de l'aquaculture et des systèmes alimentaires, basés sur (i) le renforcement des capacités femmes; (ii) des réformes politiques pour réglementer plus équitablement le régime foncier et pour gérer les ressources naturelles et (iii) autonomisation économique et accès au financement ;
- Améliorer la collecte de données sur les impacts différenciés selon le genre, des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement pour éclairer les politiques et les actions sensibles au genre.

3.5. Des mécanismes de financement pour l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques

La traduction des engagements politiques pris lors des processus intergouvernementaux liés aux changements climatiques se traduit par des mécanismes de financement et d'action propre à l'atténuation ou l'adaptation aux changements climatiques. Dans la lecture des documents, quatre mécanismes sont intéressants en ce qui concerne l'intégration du genre dans les orientations stratégiques et opérationnelles de ces mécanismes.

- Le Mécanisme de « Mise en Œuvre Conjointe » du Protocole de Kyoto a démarré en janvier 2008, permettant au pays ayant un engagement de réduction ou de limitation des émissions au titre du Protocole,

[80] Communication conjointe au Parlement européen et au Conseil - Plan d'Action de l'Union européenne sur l'Egalité entre les hommes et les femmes (GAP III) — Un programme ambitieux pour l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes dans l'action extérieure de l'union européenne join/2020/17 final.

de gagner des unités de réduction des émissions (URE) provenant d'un projet de réduction ou d'élimination des émissions dans un autre pays avec des engagements similaires. Une des possibilités d'obtenir des URE, c'est le REDD+. La note méthodologique de l'ONU-REDD aide les pays partenaires à inscrire la problématique femmes-hommes au cœur même de la conception et de la mise en œuvre des quatre piliers de la REDD+ tels que définis par la CCNUCC: 1) stratégie nationale ou plan d'action national; 2) système national de surveillance des forêts; 3) système d'information sur les garanties; et 4) niveau d'émission de référence de la forêt ou niveau de référence de la forêt. L'objectif est alors de « faire mieux » et de « changer » la ligne de conduite pour faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et, ainsi, pérenniser les processus et résultats de la REDD+.[81]

- Le Fonds pour l'Adaptation (FA) a été lancé lors de la quatorzième Conférence des Parties à Poznan (Pologne, COP14, 2008). Le Fonds finance des projets et programmes d'adaptation concrets dans les pays en développement parties au Protocole de Kyoto qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques.[82] Le Fonds pour l'adaptation est financé par une partie des recettes des activités du projet du Mécanisme de Développement Propre (MDP) et d'autres sources de financement. La Belgique y a contribué depuis 2013 à hauteur de 33.180.330 USD[83]. Pour une meilleure prise en compte de la question du genre dans le FA, il existe une Politique de genre du Fonds pour l'adaptation. Cette Politique fournit des conseils pratiques et des actions particulières à prendre en compte dans les projets et programmes financés par le Fonds.[84] La Politique Genre du Fonds stipule que « les projets et programmes sollicitant un financement du Fonds et ne revêtant aucune considération de genre ne recevront pas de ressources du Fonds » (par. 22).[85] Plus particulièrement le format à utiliser pour des nouvelles interventions demande de clarifier « comment le projet / programme fournit des avantages environnementaux, avec une référence particulière aux plus vulnérables communautés et groupes vulnérables au sein des communautés, y compris les considérations en matière de l'égalité des genres. Décrivez comment le projet / programme évitera ou atténuera les impacts négatifs, conformément à la politique environnementale et sociale du Fonds pour l'adaptation (la politique environnementale et sociale) et sa politique genre. »[86] Le document d'orientation destine aux entités de mise en œuvre sur la conformité a la politique de genre du fonds d'adaptation.
- Le Cadre de Cancún pour l'adaptation (CCA) vise à renforcer l'action en matière d'adaptation, notamment par la coopération internationale et par un examen cohérent des questions relatives à l'adaptation au titre de la Convention. Il vise à réduire la vulnérabilité et à renforcer la résilience dans les pays partenaires. Les Accords de Cancún[87] mentionnent les questions d'égalité femmes-hommes, la participation et la transparence. La CCA souligne également l'importance de se baser sur les connaissances locales ce qui est particulièrement pertinent pour les femmes. En outre, le CCA demande une intégration systématique de l'adaptation à toutes les politiques.[88]
- Le Fonds vert pour le climat (FVC) lancé lors de la COP 16 à Cancún (2010), vise à être à terme l'instrument principal du mécanisme de financement climat international, mandaté pour aider d'une part, les pays en développement à lever et réaliser leurs ambitions de contributions déterminées au niveau national (CDN) et d'autre part, à s'adapter aux conséquences des changements climatiques qui les frappent de plein fouet.[89] Le FVC appuie des projets, programmes, politiques et autres activités dans les pays en

[81] ONU-REDD+, Note Méthodologique du Programme ONU-REDD sur le Genre, 2017.

[82] Document d'orientation destine aux entités de mise en œuvre sur la conformité a la politique de genre du fonds d'adaptation, p 2.

[83] Le niveau fédéral depuis 2016, 1,645,500 USD ; la Région Bruxelles-Capitale depuis 2013, 6,810,000 USD ; la Région wallonne depuis 2016, 18,830,000 USD ; et la Région flamande depuis 2015, 9,706,000 USD.

[84] Adaptation Fund, Assessing Progress: Integrating Gender in Adaptation Fund Projects and Programmes, 2020.

[85] Document d'orientation destine aux entités de mise en œuvre sur la conformité a la politique de genre du fonds d'adaptation, p 2.

[86] Adaptation Fund, Instructions for Preparing a Request for Project or Programme Funding, 2017, p 5.

[87] Décision 1/CP.16

[88] Rapport de la Conférence des Parties sur sa seizième session, tenue à Cancún du 29 novembre au 10 décembre 2010.

[89] https://www.greenclimate.fund/about

développement membres en utilisant des guichets de financement thématiques. La Politique en faveur de l'égalité des sexes (2019) a trois objectifs principaux:

- Soutenir les interventions et les innovations en matière de changements climatiques par une approche globale de l'égalité des genres, appliquée tant au sein de l'institution que dans son réseau de partenaires, notamment les entités accréditées, les autorités nationales désignées, les points focaux et les partenaires d'exécution des activités relevant du Programme de préparation et de soutien préparatoire du FVC ;
- Promouvoir les investissements pour le climat qui font progresser l'égalité des genres par des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques et qui minimisent les risques sociaux liés au genre et au climat dans toutes les actions relatives aux changements climatiques ;
- Contribuer à réduire l'écart entre les hommes et les femmes en ce qui concerne les vulnérabilités sociales, économiques et environnementales exacerbées par les changements climatiques grâce aux investissements pour le climat du FVC qui intègrent les questions d'égalité entre les genres.[90]

3.6. Le mécanisme de responsabilisation : les Contributions Déterminées au niveau National

3.6.1. Que visent les Contributions Déterminées au niveau National (CDN) ?

Les Contributions Déterminées au niveau National (CDN) se trouvent au cœur de l'Accord de Paris[91] et de la réalisation de ses objectifs de long terme. Elles incarnent les efforts déployés par chaque partie signataire de la convention pour réduire ses émissions nationales et s'adapter aux effets des changements climatiques. L'Accord de Paris (art. 4§2) exige que chaque Partie établisse, communique et actualise les CDN successives qu'elle prévoit de réaliser. Les Parties doivent également prendre des mesures internes pour l'atténuation en vue de réaliser les objectifs de ces contributions. L'Accord de Paris a pu rassembler les Parties autour de l'objectif à long terme en matière d'adaptation, pour a) renforcer la capacité à s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques ; b) favoriser la résilience face à ces changements ; et c) encourager un développement à faible émission de gaz à effet de serre, d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire.[92] Le Conseil de l'UE a approuvé une communication le 17 décembre 2020[93], déterminant un « objectif actualisé et renforcé de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici 2030 par rapport à 1990, conformément aux orientations données par le Conseil européen le 11 décembre 2020. »[94] Le point suivant explore comment les questions de l'égalité des genres ont été considérées lors de cette communication.

3.6.2. Un effort consolidé au niveau européen

Chaque communication reflète l'ambition du signataire concerné pour réduire les émissions et tient compte des circonstances et capacités internes. L'UE a introduit une CDN en son nom et celui des États membres. La « Communication à la CCNUCC, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, relative à l'actualisation de la contribution déterminée au niveau national de l'Union européenne et de ses États membres » souligne que la « CDN de l'UE est élaborée en fonction de la volonté de l'UE d'agir en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et des priorités transversales, articulées dans des engagements tels que: le pacte européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes ; la volonté de créer et de maximiser des synergies entre les dimensions sociale, environnementale et économique du développement durable ; le soutien que l'UE apporte à l'adoption de la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones ; **l'intégration par les États membres des**

[90] FVC, La Politique en faveur de l'égalité des sexes, 2019. Voir aussi son Plan d'action du FVC en faveur de l'égalité des sexes 2020-2023.

[91] Visant de contenir le réchauffement planétaire dans une fourchette comprise entre 1,5 °C et 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels.

[92] « De plus, les Parties ont convenu de travailler à rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient face aux changements climatiques. ». Voir siteweb unfccc sur CDN

[93] Réunion du Conseil européen (10 et 11 décembre 2020) – Conclusions ?

[94] https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2020/12/18/paris-agreement-council-transmits-ndc-submission-on-behalf-of-eu-and-member-states/

dimensions liées aux droits humains et à l'égalité entre les femmes et les hommes dans leurs plans et stratégies nationaux au titre du règlement de l'UE sur la gouvernance de l'union de l'énergie. »[95]

> Le Règlement de l'UE sur la gouvernance de l'union de l'énergie souligne que « L'accord de Paris réaffirme que les Parties devraient, lorsqu'elles prennent des mesures face aux changements climatiques, respecter, promouvoir et prendre en considération leurs obligations respectives concernant les droits de l'homme et l'égalité des sexes. Par conséquent, les États membres devraient dûment intégrer les dimensions des droits de l'homme et de l'égalité des sexes dans leurs plans nationaux intégrés en matière d'énergie et de climat et dans leurs stratégies à long terme. Dans le cadre de leurs rapports d'avancement bisannuels, ils devraient communiquer des informations sur la manière dont la mise en œuvre de leurs plans nationaux intégrés en matière d'énergie et de climat contribue à la promotion des droits de l'homme et de l'égalité des sexes. »

La « Communication à la CCNUCC, au nom de l'Union européenne et de ses États membres » fournit également «l'information nécessaire à la clarté, la transparence et la compréhension de la contribution déterminée au niveau national actualisée de l'union européenne et de ses états membres pour la période 2021-2030 ». Le tableau ci-dessous reprend les éléments qui font mention dans la Communication au genre, droits humains, transition juste, « do no harm » et « leave no one behind ».

Tableau 4 : Mention au genre, droits humains, transition juste, « do no harm », et « leave no one behind » dans la CDN de l'UE

Document	Titre, sous-titre	Mention
Communication par l'Allemagne et la commission européenne au nom de l'union européenne et de ses états membres (Actualisation de la contribution déterminée au niveau national de l'Union européenne et de ses États membres) **18/12/2020**	I. INTRODUCTION Contexte de l'élaboration de la CDN renforcée de l'UE	(page 2) §10. (…) « Comme l'a souligné le Conseil de l'Union européenne, les solutions fondées sur la nature jouent un rôle important dans la résolution de problèmes mondiaux tels que la perte de biodiversité et la dégradation des écosystèmes, la pauvreté, la faim, les problèmes de santé, la pénurie d'eau et la sécheresse, les inégalités entre les hommes et les femmes, la réduction des risques de catastrophe et les changements climatiques»
	Information nécessaire à la clarté, la transparence et la compréhension de la CDN de l'UE 4. Processus de planification (i) les dispositions institutionnelles nationales, la participation du public et les contacts avec les communautés autochtones et locales, d'une manière qui tienne compte des questions d'égalité entre les hommes et les femmes	(page 10) « La législation et les dispositions institutionnelles adoptées à ce jour par l'UE sont résumées ci-dessous. Les informations qui suivent, sous le présent point, sont sujettes à révision à la lumière de l'objectif renforcé. Conformément à la procédure législative de l'UE, tous les actes législatifs font l'objet d'une consultation publique avant leur adoption par le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen. »
	(ii) Questions liées à un contexte spécifique, y compris, entre autres, selon qu'il y a lieu : a) Les situations nationales, telles celles liées à la géographie, au climat, à l'économie, au développement durable et à l'éradication de la pauvreté;	La CDN de l'UE est élaborée en fonction de la volonté de l'UE d'agir en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et des priorités transversales, articulées dans des engagements tels que: ● le pacte européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes ● la volonté de créer et de maximiser des synergies entre les dimensions sociale, environnementale et économique du développement durable ;

[95] Règlement (UE) 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018.

	b) Les meilleures pratiques et l'expérience en ce qui concerne la préparation de la CDN ; c) Les autres aspirations et priorités liées à un contexte spécifique reconnues lors de l'adhésion à l'accord de Paris.	● le soutien que l'UE apporte à l'adoption de la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones ; ● l'intégration par les États membres des dimensions liées aux de l'homme et à l'égalité entre les femmes et les hommes dans leurs plans et stratégies nationaux au titre du règlement de l'UE sur la gouvernance de l'union de l'énergie.

Plusieurs règlements européens renforcent l'attention portée aux questions relatives à l'intégration du genre dans les politiques des changements climatiques et de l'énergie. Ces éléments sont repris dans l'annexe 5.

Une actualisation ultérieure de la contribution déterminée au niveau national de l'Union européenne et de ses États membres et en particulier de la Belgique, peut s'inspirer sur les orientations claires du « NDC Partnership », comme partagées dans la « Gender Strategy, NDC Partnership, » et le Guide qui complète la stratégie « Developing Gender-Responsive NDC Action Plans: A Practical Guide for Policy Makers and Practitioners » (2021).

Tableau 5 : Liste non exhaustive des ressources pour l'intégration du genre dans les CDN

	Référence	Bref description
1	Gender Responsive Indicators: Gender and NDC Planning for Implementation (UNDP, 2020)	La sensibilité au genre est accomplie grâce à une analyse de genre, qui informe l'inclusivité. Ce rapport détaille comment concevoir des activités pour des actions sectorielles dans les initiatives climatiques, qui encouragent une participation égale et une répartition équitable des avantages.
2	Gender and Recovery Toolkit (UNDP, 2019)	Cette boîte à outils sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les situations de crise et de relèvement fournit des conseils sur la manière de permettre le leadership des femmes et des filles tout en veillant à ce que leurs besoins spécifiques soient satisfaits.
3	Gender Analysis and NDCs: Short Guidance for Government Stakeholders (UNDP, 2019)	Ce bref guide destiné aux parties prenantes gouvernementales sur la conduite d'une analyse de genre pour les CDN explique comment l'analyse doit fournir des recommandations sur l'alignement des politiques sensibles au genre, la coordination institutionnelle, le renforcement des capacités, la collecte de données ventilées par sexe et le financement dans les secteurs prioritaires des CDN.
4	Gender Equality in national climate action: planning for gender-responsive nationally determined contributions (UNDP, 2016),	Ce rapport fournit une évaluation de l'état de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la politique climatique nationale à la lumière de l'Accord de Paris. Il présente également un cadre pour l'intégration du genre dans la planification et la mise en œuvre des CDN.
6	Gender Strategy, NDC Partnership, 2019	Dans le cadre de la mission de promotion de la parité entre les sexes - l'un de ses dix principes directeurs - le Partenariat NDC a adopté une stratégie de genre en 2019 pour faire progresser les considérations d'égalité des genres dans les contributions déterminées au niveau national (CDN) et l'action climatique des pays membres. Cette stratégie identifie les points d'entrée que les pays peuvent utiliser pour intégrer l'égalité des sexes dans les plans d'action des CDN, y compris les plans de partenariat, les plans de mise en œuvre ou les plans d'investissement. Les orientations de la stratégie ont été intégrées dans le programme de travail du partenariat NDC pour 2021-2025.
5	Developing Gender-Responsive NDC Action Plans: A Practical Guide for Policy Makers and Practitioners, NDC Partnership, 2021	Le guide propose cinq étapes pour orienter les efforts vers l'amélioration des considérations d'égalité des sexes et pour illustrer comment les outils et méthodologies de genre peuvent être utilisés pour développer des plans d'action NDC sensibles au genre.

Un instrument crucial pour l'intégration de l'égalité des genres dans les CDN, et indirectement pour l'intégration du genre dans le PNEC, est le guide pratique du « NDC Partnership », repris en dernière position dans le tableau 3 « Liste

non exhaustive des ressources pour l'intégration du genre dans les CDN ».[96] Le guide distingue cinq domaines, qui représentent les éléments clés nécessaires pour sécuriser l'identification des données pertinentes en matière de genre, y compris les écarts entre les sexes, et la possibilité de s'engager avec les agences nationales de genre et les parties prenantes du genre qui peuvent soutenir l'identification des activités sectorielles qui contribuent à la réalisation du développement durable et de l'égalité des genres. Les domaines proposés garantissent que les actions et les progrès peuvent être suivis à l'aide d'indicateurs de genre et que ces actions bénéficient d'un soutien financier garantissant leur mise en œuvre.[97]

Figure 2 Domaines clés pour des Plans d'Action CDN responsable au genre

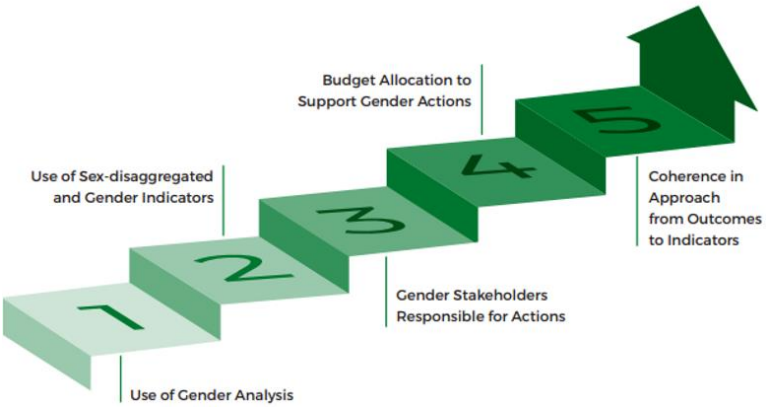

Source : Developing Gender-Responsive NDC Action Plans: A Practical Guide for Policy Makers and Practitioners, NDC Partnership, 2021, p 5.

3.6.3. L'intégration du genre dans les CDN

Il est important de souligner que « *les réductions seront effectuées sur la base de l'équité et dans le contexte du développement durable ainsi que de la lutte contre la pauvreté, qui sont des priorités de développement cruciales pour de nombreux pays en développement.* » [98] À cet égard, l'égalité des genres joue un rôle important pour atteindre les objectifs de développement d'un pays par le biais des CDN. Dans le cadre de la mise en place d'un processus de renforcement des CDN et de l'intégration de la question de l'égalité des genres, l'inclusion de tous les ministères concernés s'avère nécessaire, y compris ceux chargés de la question du genre.[99]

Conformément à la décision 1/CP.21, un Rapport de synthèse de l'analyse des CDN a été rédigé, dont une version initiale, intitulé 'Contributions déterminées au niveau national en vertu de l'Accord de Paris - Rapport de synthèse du secrétariat' a été publié en février 2021. Ce rapport inclut une analyse de l'intégration de l'approche genre dans les CDN. La synthèse souligne que pour l'élaboration des CDN, des consultations sensibles au genre ont été menées sous forme de guides d'orientation pour l'intégration de la dimension genre et/ou par l'inclusion du mécanisme genre, des groupes de femmes et genre et des ONG. [100] Les références faites dans les CDN concernent principalement une intégration transversale.[101] Les pays qui ont pris le genre en compte, ou allaient le prendre en compte lors de la mise en œuvre du plan réfèrent entre autres à l'intégration dans les politiques, la législation, les instruments et les approches pour cette intégration (données désagrégées par sexe et budgétisation sensible au genre). Quelques Parties considéraient le genre comme un critère pour la priorisation des activités. L'intégration du genre est le plus souvent relatée aux secteurs de l'énergie, la gestion des désastres, l'agriculture, la santé, l'éducation et l'eau. Une

[96] Developing Gender-Responsive NDC Action Plans: A Practical Guide for Policy Makers and Practitioners, NDC Partnership, 2021.
[97] Developing Gender-Responsive NDC Action Plans: A Practical Guide for Policy Makers and Practitioners, NDC Partnership, 2021, p 5.
[98] Voir siteweb unfccc sur CDN.
[99] BRIEF: Gender Equality and Women's Empowerment in Updated and New Nationally Determined Contributions (NDCs), December 2020, p 4.
[100] Contributions déterminées au niveau national en vertu de l'Accord de Paris - Rapport de synthèse du secrétariat, p 18
[101] Contributions déterminées au niveau national en vertu de l'Accord de Paris - Rapport de synthèse du secrétariat, p 19.

partie des CDN soulèvent l'importance d'une intégration du genre dans les finances, la technologie, le renforcement de capacités et l'intersectionnalité [102] La figure suivante résume les résultats de cette analyse comme présenté dans le Rapport de synthèse du secrétariat (2021).

Figure 3 Référence au genre dans les CDN (2021)

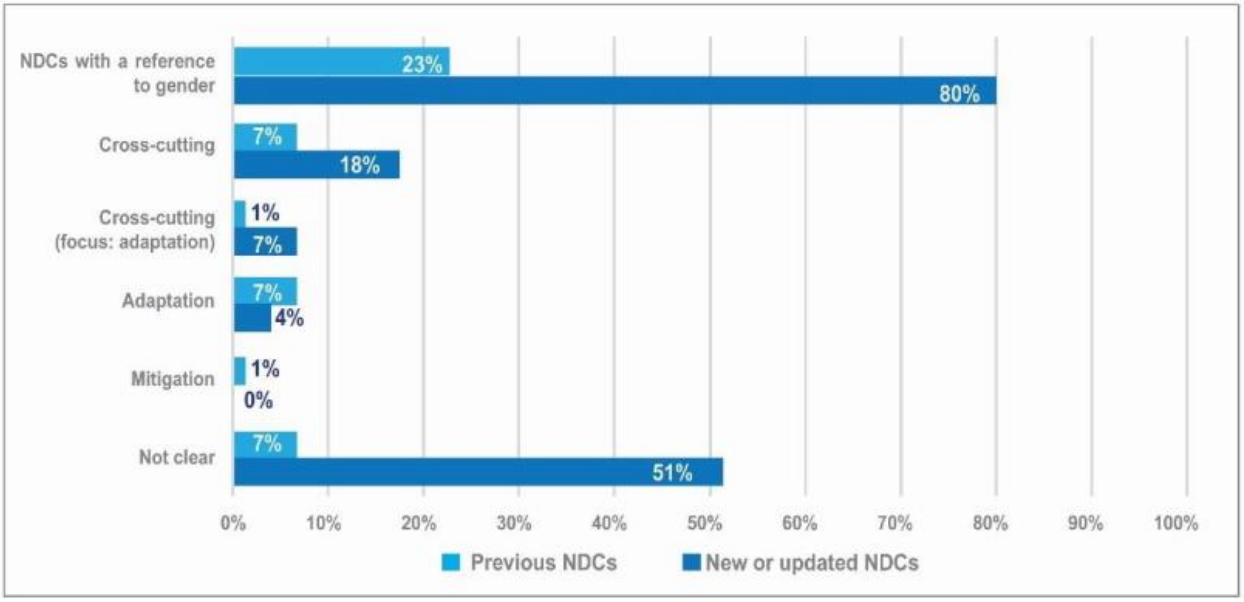

Source : Contributions déterminées au niveau national en vertu de l'Accord de Paris - Rapport de synthèse du secrétariat, p 18

Comme le montre la figure ci-dessus, seulement 4% des nouveaux CDN ou des CDN actualisées, soulignent l'importance d'une intégration du genre lors des mesures d'adaptation et aucune ne l'intègre dans les mesures d'atténuation.

[102] Contributions déterminées au niveau national en vertu de l'Accord de Paris - Rapport de synthèse du secrétariat, p 18.

Les Contributions Prévues Déterminées au niveau National (CPDN) et le genre

Une analyse conduite en 2016[103] a évalué la question de l'intégration des droits fondamentaux des femmes dans les Contributions Prévues Déterminées au niveau National (CPDN)[104], ainsi que dans quelle mesure les gouvernements ont abordé les liens entre le genre et les changements climatiques dans leurs CPDN. Les éléments suivants ont été repérés :

- Au total, 64 des 190 CPDN analysées incluent une référence aux femmes ou au genre, le plus souvent on réfère aux femmes en termes de 'groupe vulnérable' ; 18 incluent une référence aux droits humains ;
- Le genre est rarement perçu comme une considération pertinente dans le contexte des stratégies d'atténuation et le plus souvent lié à l'adaptation (27 pays) ;
- La vulnérabilité des engagements en faveur des droits des femmes et du genre dans le contexte des politiques nationales sur les changements climatiques ;
- 15 CPDN font référence au rôle des femmes en tant que décideurs ou parties prenantes importantes dans le contexte de l'élaboration des politiques sur les changements climatiques, et seulement 6 CPDN se réfèrent aux femmes comme étant agents ou moteurs de changement ;
- Une absence quasi complète de la budgétisation sensible au genre dans les CPDN (exception Ghana et Jordanie) ;
- Une absence quasi complète en termes de référence à une législation qui regarde les liens entre le genre et les changements climatiques (exception Lybie et Pérou) ;
- Pour l'UE l'accent a été mis sur les engagements d'atténuation, sans aucun mécanisme de suivi ou de mise en œuvre et sans aucune référence aux femmes ou au genre.

Source : WEDO - BRIEF: Gender Equality and Women's Empowerment in Updated and New Nationally Determined Contributions (NDCs), p 4, 40.

Seulement peu de CDN visent le genre dans les mesures d'adaptation et un nombre limité l'intègre dans leurs plans nationaux d'adaptation (PNA voir 4.4.2.). Par contre, le genre est plus souvent intégré dans les mesures d'adaptation que dans les mesures d'atténuation (mesures qui prennent en compte les risques et qui adoucissent ces risques). Et ce de manière plus explicite dans les CDN des pays du Sud Global, que celles du nord

En 2016, il y avait seulement 64 des 190 CDN qui faisaient référence aux "femmes" et au "genre". Le Rapport de synthèse de l'analyse des CDN (2021) souligne que 80% des CDN (y compris celles qui sont actualisées ou nouvellement introduites), incluent le genre.[105] Pour la situation de 2016, aucune de ces communications venait des parties de l'Annexe I de la convention (les pays industrialisés), tandis qu'en 2020, seulement 2 parties de l'Annex I ont inclut des nouvelles références au genre, notamment, l'Union Européenne et la Norvège.[106]

WEDO a réalisé une étude en 2016 sur les instruments, les plans et les actions prises par les Parties intégrant des principes et des pratiques concernant le genre.[107] Bien que cette analyse ne concerne pas les initiatives prises par des pays sur le genre et les changements climatiques dans leurs politiques étrangères et de développement, les recommandations suivantes ont été déduites et peuvent inspirer un PNEC plus sensible au genre.

- Appuyer le développement des stratégies et/ou des plans d'action nationaux sur le genre et les changements climatiques et encourager l'intégration des approches sensibles au genre dans les politiques et plans sectoriels relatifs au climat ; systématiser une intégration transversale des questions environnementales et celles liées aux changements climatiques dans les instruments d'égalité du genre ;
- Financer des analyses de genre au niveau national ou local, axées sur des secteurs spécifiques vulnérables au climat (par exemple, adaptation, agriculture, énergie, eau, foresterie, etc.) ;
- Assister l'intégration du genre dans les communications nationales de la CCNUCC, les plans nationaux d'adaptation (PAN), les évaluations des besoins technologiques (TNA) ; les actions d'atténuation

[103] WEDO, Research paper – Gender and climate change: Analysis of intended nationally determined contributions (INDCs), 2016.

[104] « Les CPDN donneront dans leur ensemble des informations importantes sur l'effort proposé par la communauté internationale pour faire face aux changements climatiques et montreront si les ambitions mondiales sont en phase avec les réductions des émissions de gaz à effet de serre (GES) requises pour atteindre l'objectif des 2 °C » voir Niklas Höhne, Christian Ellermann et Lina Li, 'Contributions prévues déterminées au niveau national dans le cadre de la CCNUCC', 2014, International Partnership on Mitigation and MRV, p 1.

[105] Contributions déterminées au niveau national en vertu de l'Accord de Paris - Rapport de synthèse du secrétariat, p 19.

[106] source

[107] Spotlight on gender in NDCs: An analysis of Parties' instruments, plans and actions supporting integration of gender equality principles and practices.

appropriées au niveau national (NAMA), appuyer (financer) l'organisation des plateformes et organiser des initiatives de sensibilisation ;

- Appuyer l'organisation d'ateliers / formations de renforcement des capacités sur le genre et les changements climatiques, et/ou des secteurs spécifiques au climat ;
- Assister la mise en place des systèmes nationaux de points focaux pour l'égalité des genres dans les ministères, départements et agences du gouvernement ;
- Appuyer le développement d'une budgétisation sensible au genre dans les budgets nationaux et liés aux changements climatiques et l'accès au financement pour renforcer la préparation aux questions de genre et aux dimensions sociales des changements climatiques.

Une analyse de CARE (2020) confirme les recommandations pour une intégration plus avancée du genre dans les CDN et distingue trois catégories de recommandations touchant à la gouvernance, la planification, et la mise en œuvre et l'amélioration des instruments de politique climatique.[108] L'analyse faite en 2020 par WEDO, dévoile que l'étude préalable (2016) reste valable et que peu de progrès a eu lieu. Cependant de plus en plus de guides, instruments et orientations sont développés dont les plus récents sont listés ci-dessus. D'autres sources sont listées en annexe.

NDC Support Programme (UNDP)

Le programme aide les pays à éliminer les obstacles à une transition verte ambitieuse, en particulier en formulant une approche systémique et intégrée à travers des cadres de gouvernance et de politiques, un leadership inclusif, des systèmes de transparence, un financement climatique mixte et la mise en œuvre des objectifs de la CDN.

[108] CARE, 'Report card - Where is Gender Equality in National Climate Plans (NDCs)?', p 16-17..

4. L'intégration du genre dans le PNEC

Ce chapitre touche aux questions clés de l'étude : Le PNEC, quel impact sur l'empowerment des femmes et filles dans les pays de la coopération belge au développement ? Pour répondre à cette question importante, ce chapitre adresse tout d'abord l'état des lieux du PNEC actuel. Après une brève analyse des orientations sensibles au genre dans le PNEC, le chapitre poursuit et porte une attention aux effets positifs et négatifs du PNEC. Une troisième section partage de bonnes pratiques, avant de terminer avec les défis pour le PNEC et son potentiel pour renforcer l'empowerment des femmes et filles dans les pays partenaires.

4.1. L'état des lieux du PNEC

4.1.1. Le PNEC sous le prisme de l'égalité des genres

Deux publications[109] soulignent que le PNEC nécessite une attention renforcée en ce qui concerne l'intégration des questions « de la justice de genre ». Dans sa contribution au plan national, la Région wallonne est la seule entité à s'engager à lutter contre toute forme de discrimination et envisage d'intégrer la dimension de genre « *dans les politiques de mobilité, d'urbanisme et d'aménagement du territoire, dès l'analyse des projets et jusqu'à leur évaluation* ».[110] Il est tout de même important de noter que des références minimales ont été signalées à certains endroits. Le tableau ci-dessous fait l'état des lieux des différentes mentions.

Tableau 6 : Mention « au genre » dans le PNEC

Titre / Sous-titre	Paragraphe (p. 138 – 139)
Section A : 2. Objectifs généraux et objectifs spécifiques nationaux 2.1. Dimension décarbonation 2.1.1. Emissions et absorptions de gaz à effet de serre (pages 64)	Au niveau fédéral, La contribution fédérale au Plan National d'Adaptation (adoptée le 28 octobre 2016 par le Conseil des ministres) vise à répondre aux besoins de renforcer l'organisation du marché du travail afin d'assurer une transition juste [Organisation d'un « Dialogue national sur la transition juste vers une société neutre pour le climat » avec tous les acteurs de la politique, autorités et parties prenantes. Ce dialogue sera soutenu par une analyse des effets positifs et négatifs de la transition vers une société neutre pour le climat et il sera notamment orienté sur l'identification de pistes politiques.] (P.139) Au niveau de Bruxelles-Capitale, la fiscalité automobile est un outil mis en place pour servir le PNEC. La fiscalité automobile vise à améliorer la qualité de vie en ville pour tous, dans le cadre d'une transition juste et solidaire. (P.195)
Section B : base analytique – Région Wallonne 2. ANALYSE D'IMPACT DES POLITIQUES ET MESURES PLANIFIEES 2.2. Incidences macroéconomiques et, dans la mesure du possible, sanitaires, environnementales et sociales ainsi que sur l'emploi, l'éducation et les qualifications, y compris au regard d'une transition juste et équitable des politiques et mesures planifiées	**La question du genre, notamment en lien avec :** • l'emploi, les mesures de lutte contre les changements climatiques risquant de réduire la part des femmes dans l'emploi ; • le risque de pauvreté, légèrement plus élevé pour les femmes que pour les hommes, et celui des familles monoparentales étant quant à lui beaucoup plus élevé, la majorité d'entre elles ayant une femme à leur tête ; • la représentation dans les processus relatifs à l'énergie et au climat, les femmes étant actuellement sous-représentées, tandis qu'elles sont généralement plus préoccupées par le climat ; • les actions de communication, des différences de perception existant de manière générale entre hommes et femmes au regard de la durabilité, et pouvant affecter les chances de convaincre des actions

[109] Alba Saray Pérez Terán, 'Un plan climat Belge qui respecte les droits humains au Nord et au Sud' et Coalition Climat, 'Analyse : Le Plan National Energie Climat ne répond pas à l'enjeu de la crise climatique', 2020.

[110] Plan national énergie-climat 2021-2030, Section B, Base analytique, Données actuelles et projections, p 138.

F. Impacts sur les inégalités (pages 141-142)	• **les rapports Nord/Sud, par exemple en lien avec l'origine des biocarburants : en raison de leur position souvent plus faible dans différents pays du Sud, les femmes sont plus vulnérables à l'accaparement de leurs terres. Ces accaparements et l'arrivée de grandes multinationales sont souvent accompagnés de menaces et de violences à l'encontre de la population locale. La violence sexuelle et les abus envers les filles et les femmes augmentent également dans de tels cas ;** • les inégalités sociales et environnementales à l'étranger résultant des actions prises sur le territoire (dumping social, exposition aux pollutions…).

4.1.2. Les points d'amélioration

L'avis établi par OXFAM[111] en 2019 lors des consultations publiques pour le PNEC avertit que les ambitions du PNEC devraient être renforcées en ce qui concerne la vitesse des efforts à mener pour rester en dessous d'un réchauffement climatique de 1.5°C. Le respect de cet engagement se traduit en effets positifs comme listés ci-dessous. Cependant, la négligence ou le défaut de l'implémentation de ces promesses renforcera l'écart qui existe déjà aujourd'hui en matière de la jouissance des droits humains, plus spécifiquement les droits incorporés par les ODD : ODD 1 (pauvreté), ODD 2 (faim « zéro »), ODD 5 (égalité entre les sexes), ODD 6 (eau et assainissement), ODD 7 (énergie), ODD 8 (travail décent), ODD 10 (inégalités), ODD 11 (villes et communautés durables), ODD 12 (consommation et production durables), ODD 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) et ODD 15 (vie terrestre). Comme d'autres pays dans la même région (Europe et Amérique du Nord) les scores sont faibles pour l'ODD 6, 7, 11 et 13.

L'avis d'OXFAM souligne entre autres différents points d'amélioration pour les politiques belges relatives aux changements climatiques : l'accès à l'emploi, le travail de soins (care), l'accès des femmes aux (marché d'emploi des) énergies renouvelables, la participation à la prise de décisions, l'accès aux ressources (pêche, reboisement,…) et l'intégrité physique. Ces constats ne concernent pas seulement les impacts potentiels en Belgique, mais aussi les femmes et filles dans les pays partenaires. Trois approches potentielles se présentent :

1) Un renforcement de l'attention sur ces 5 points dans le PNEC (emploi, soins, participation, ressources et intégrité physique) suscite des effets (secondaires/indirect) au niveau de l'empowerment des femmes et filles dans les pays partenaires ;

2) Un renforcement de la représentation des femmes au sein des processus de décision au niveau des différentes parties prenantes pour la mise en œuvre du PNEC (et lors de la préparation du prochain PNEC) apporte une attention plus explicite sur l'autonomisation des femmes et filles dans les pays partenaires.

3) Une combinaison des deux premières approches permettra de travailler tant sur la représentation des femmes au sein des organes concernés par les politiques « climat et énergie » que sur les effets indirects à travers une prise en compte des besoins, intérêts et droits des femmes, grâce à une attention accrue à la dimension genre (initiée par les femmes).

Que signifie une attention sur l'emploi, les soins, la participation au processus de décision, l'accès aux ressources et le respect de l'intégrité physique ? Cette attention se traduit en mesures spécifiques redistributives pour surmonter les dépendances, les structures hiérarchiques en défaveur des femmes, les inégalités et discriminations socialement enracinées.[112]

4.2. Certains effets plutôt négatifs du PNEC

4.2.1. L'extraction des minéraux pour des énergies renouvelables impacte les femmes dans le Sud

Il est estimé que la demande des minéraux, principalement extraits dans les pays du Sud, est en train de s'accélérer. Pour la production des véhicules électriques, les batteries et les installations des parcs d'énergie

[111] Oxfam Solidarité, 2019, 'Un plan climat Belge qui respecte les droits humains au Nord et au Sud', p 6.

[112] Oxfam Solidarité, 2019, 'Un plan climat Belge qui respecte les droits humains au Nord et au Sud', p 6.

photovoltaïque et éolienne, un minimum de 23 minéraux est nécessaire.[113] Cela vise directement certains pays de la coopération belge au développement comme la République Démocratique du Congo (RDC) et la Guinée (pour ce qui concerne la production), le Rwanda (pour ce qui est de la transformation et vente). Selon les obligations de l'OCDE en matière de « diligence raisonnable », l'industrie minière et les processus d'extraction de cobalt (essentiel pour les batteries des véhicules électriques) devraient mener une analyse préalable permettant d'anticiper les violations des droits humains tout au long de la chaîne d'extraction et de production. Cependant ces engagements ne sont pas (toujours) respectés.

En République Démocratique du Congo, l'exposition à la pollution toxique prénatale provoque des malformations congénitales chez les enfants des mineurs de cobalt et de cuivre. L'étude menée par les universités de Louvain et Liège en collaboration de celle de Lubumbashi souligne une association entre les malformations congénitales et les pères ayant un emploi lié à l'exploitation minière d'une part et dont le ménage se trouve à proximité d'une exploitation minière d'autre part.[114]

> *« Le cobalt est moins toxique que d'autres métaux comme le plomb, le cadmium ou l'arsenic. Mais nous avons trouvé des concentrations accrues de plusieurs autres métaux également. En outre, nous avons constaté davantage de dommages à l'ADN chez les enfants vivant dans la zone minière que chez ceux du groupe témoin. Et les résultats préliminaires d'une étude en cours suggèrent que les nouveau-nés des mineurs présentent un risque accru de malformations congénitales. »*
>
> Professor Benoit Nemery, doctor-toxicologist at the KU Leuven Department of Public Health and Primary Care

Pour la même zone d'exploitation minière en RDC, les effets concernent la marginalisation et l'impuissance des femmes (disempowerment). Ces recherches montrent l'importance d'une contextualisation ; bien que les femmes aient l'interdiction de prendre part au processus d'exploitation minière[115], elles y participent *de facto,* de manière directe (creuser pendant plusieurs heures, transporter de lourdes charges sur de longues distances, se pencher dans des positions inconfortables).

Elles y participent aussi indirectement (nettoyage, traitement et transport) et mènent des activités connexes (commerce, prostitution, collecte d'eau) au détriment de leur santé et intégrité physique (violences basées sur le genre, SIDA). Il a été démontré qu'elles sont moins payées, tombent plus facilement malades et subissent plus facilement des violences, des maladies spécifiques[116], du stress, des blessures chroniques et des avortements, mortinaissances et naissances prématurées.[117] Ces impacts montrent la nécessité d'une procédure de vérification préalable complète (*due diligence procedure*) afin d'éviter ces effets néfastes pour les communautés riveraines.

L'extraction des minéraux et la dépendance d'un modèle économique néocolonial, génèrent, maintiennent et aggravent les effets néfastes pour la santé publique des populations locales et en particulier celle des femmes et des enfants, comme démontré ci-dessus. D'ailleurs, ce phénomène cause des coûts écologiques énormes. En plus, l'exploitation minière est également source de violations des droits humains, notamment en ce qui concerne le droit au consentement préalable, libre et éclairé ; le droit à l'organisation ; et le droit fondamental à la liberté d'expression, d'opinion et d'information. Les femmes sont plus facilement victimes de ces violations des droits humains et subissent des discriminations, entre autres lors des expulsions. D'ailleurs elles vivent, par manque d'un travail décent, plus souvent dans la pauvreté et des conditions précaires en termes de santé et d'intégrité physique.[118] Plusieurs plateformes existent et permettent une intégration du genre dans les processus de vérification

---

[113] Lien Vandamme, Dossier, Mineralen voor de Energietransitie, Naar een koolstofarme samenleving zonder verliezers, 2020, p 13.

[114] Daan Van Brusselen et al. 'Metal mining and birth defects: a case-control study in Lubumbashi, Democratic Republic of the Congo', 2020 4(4) The Lancet, p 159. Voir aussi : DRC: Alarming research shows long lasting harm from cobalt mine abuses, 6 mai 2020.

[115] République Démocratique du Congo, Code minier, Loi n°2002-07 du 11 juillet 2002, Modifiée par la loi n°2018-01

[116] diarrhée, hépatite, méningite, choléra, typhoïde, tétanos, typhus, paludisme, fièvre jaune et tuberculose

[117] Benjamin K.Sovacool et al., 'The decarbonisation divide: Contextualizing landscapes of low-carbon exploitation and toxicity in Africa', 2020, 60 Global Environmental Change, p 13.

[118] Lien Vandamme, Dossier, Mineralen voor de Energietransitie, Naar een koolstofarme samenleving zonder verliezers, 2020, p 11.

préalable en matière des droits humains à travers des outils pratiques, comme l'initiative « Women Win », un fonds mondial multidimensionnel pour les femmes dont le siège est aux Pays-Bas.

4.2.2. La demande de agrocarburants pour le secteur du transport impacte les femmes et les filles dans le Sud

Les **agrocarburants, ou carburants de première génération,** sont un des principaux moyens choisis par les autorités belges pour atteindre les objectifs des énergies renouvelables fixés par l'Union Européenne. La Belgique est obligée de fournir 7% de son énergie dans le transport à partir des sources renouvelables, et ceci peut être fait avec des biocarburants avancés et de l'électricité verte. [119]

Le PNEC prévoit d'augmenter la proportion d'agrocarburants de 5,5 % à 13.9 %. Les agrocarburants sont des carburants produits sur base des matières organiques comme les céréales (blé, froment), le sucre (canne à sucre, betterave) ou les huiles végétales (huile de palme, soja, colza). Le bioéthanol et le biodiésel réalisés par cette transformation sont ensuite mélangés aux carburants fossiles, selon des pourcentages établis par les autorités belges.[120] L'évolution des besoins en matière de biocarburants et biomasse, respectivement pour les sources d'énergie renouvelables dans le transport (SER-T) et les sources d'énergie renouvelables pour le chauffage et la réfrigération (SER-C&R), nécessite une hausse pour atteindre les objectifs de 8.4 (SER-T) et 7.1 (SER C&R) d'ici 2030.[121]

En Belgique, la quasi-totalité (97 %) des agrocarburants utilisés sont produits à partir de **matières premières alimentaires**[122]. De plus, la Belgique ne produit pas ce qu'elle consomme. Moins de 3-% des matières premières (céréales, plantes sucrières, huiles végétales) servant à la production des agrocarburants vendus en Belgique sont d'origine belge. En 2020 la Belgique a importé des biocarburants de 66 pays dans le monde, dont 22 reçoivent de l'aide officielle au Développement (AOD). Parmi ces pays on retrouve l'Argentine, le Brésil, le Paraguay, le Guatemala, le Honduras, l'Indonésie, la Bolivie, le Costa Rica, le Pérou, le Chili, la Colombie, l'Irak, le Kuwait, la Corée du Nord, Puerto Rico, la Thaïlande, la Chine, Israël et la Corée du Sud.[123]

Le GIEC et d'autres instances internationales reconnaissent que le déploiement des agrocarburants crée une pression importante sur les terres disponibles, la production alimentaire, les prix de denrées alimentaires et la préservation des écosystèmes et de la biodiversité, avec les bénéfices que ceux-ci ont pour la sécurité alimentaire. De plus, le bilan de carbone de certaines matières est pire que celui des combustibles fossiles (avec par exemple, deux fois plus d'émissions pour l'huile de soja, et trois fois plus pour l'huile de palme). À cause des impacts néfastes des agrocarburants de première génération, la réglementation européenne a été revue pour permettre l'arrêt total de leur utilisation dès 2021.[124]

Une augmentation de la demande en biocarburant et biomasse ne se déploie pas sans impacts directs ou indirects sur les femmes et filles dans les pays partenaires de la coopération belge. Les impacts de ce secteur sont multiples et concernent l'accès à la terre, le changement économique et social que ce nouveau secteur entraîne (arrivée de nouveaux travailleurs, développement d'activités économiques connexes…). Un article publié en 2019[125] met en lumière les différents impacts du développement de ces activités au niveau local : 1) exclusion de l'usage des terres ; 2) conduite d'activités génératrices de revenus autour des plantations (vente, collecte de nourriture…) ; 3) transformation des noix de palme et l'application de l'extraction traditionnelle de l'huile pour usage domestique ; 4) situations de conflits avec les entreprises des plantations ; 5) souvent le travail sur les plantations est la seule manière de gagner de l'argent, à cause des accaparements des terrains communautaires, destinés initialement à

[119] source
[120] source
[121] PNEC 2021 - 2030 Partie B - Base analytique, Données actuelles et projections, p 8.
[122] https://www.iew.be/wp-content/uploads/2019/09/Eval_AgroCarbu_190913_web.pdf
[123] source
[124] source
[125] World Rainforest Movement, 'Breaking the silence : Harassment, sexual violence and abuse against women in and around industrial oil palm and rubber plantations', 2019.

l'agriculture de subsistance ; et 6) harcèlement sexuel, discriminations multiples, corruption, violences (sexuelles) et autres abus des droits humains qui naissent directement ou indirectement de cette activité.[126]

4.2.3. La transition vers une société bas-carbone accentue l'écart salarial et la ségrégation professionnelle

L'analyse du PNEC de OXFAM[127], alerte qu'une transition vers une société décarbonée peut avoir des impacts négatifs sur les femmes en termes de ségrégation horizontale et entrainer une concentration des femmes dans certains secteurs professionnels. Les hommes bénéficieront d'un accroissement des demandes de production dans les secteurs qu'ils dominent déjà, comme ceux de l'énergie renouvelable ou la construction.

L'accès réduit des femmes à l'éducation et le taux relativement élevé de femmes parmi les analphabètes limitent aussi leurs opportunités au marché de travail. La participation des femmes au marché du travail dans le secteur de l'énergie ne dépasse pas les 30% (26%) et le pourcentage de femmes aux conseils d'administration n'atteint que 17%.[128] Une étude du 'Boston Consulting Group' (2018) énumère trois raisons principales selon le cycle du trajet professionnel. Premièrement, le défaut de l'industrie d'attirer les (jeunes) femmes à rentrer sur le marché d'emploi du secteur de l'énergie. Deuxièmement, il s'avère difficile de retenir les femmes lors de leur carrière. Troisièmement, les entreprises actives dans le secteur de l'énergie n'arrivent pas à offrir des opportunités de promotion pour les employées avec déjà une certaine ancienneté.[129] Les raisons se situent entre autres au niveau d'une faible proportion d'étudiantes dans les disciplines importantes pour l'industrie (STEM). Puis les entreprises manquent d'investir dans des mesures facilitant la balance vie professionnelle et privée. La culture de travail dans le secteur 'hard' ne permet pas une flexibilité et ne favorise aucune diversité des genres. **Les mesures à prendre concernent, la promotion de l'influx de femmes (entrée des femmes dans le secteur de l'énergie), entre autres à travers la sensibilisation dans les écoles mêmes (améliorer la participation et la rétention des filles dans les formations STEM) et l'élaboration des politiques en matière d'égalité au sein des entreprises.[130]**

4.3. Quelques bonnes pratiques

4.3.1. Le PNEC, que peut-on apprendre d'autres États Membres de l'UE ?

Il a été souligné que les plans nationaux en matière d'énergie et climat des Etats Membres de l'UE ne portent aucune attention à l'égalité des genres. En plus de cette intégration fragmentée, ces politiques sont marquées par une sous-représentation des femmes au niveau du leadership.[131] Une analyse des plans climat et énergétique des autres états membres de l'EU nous apprend que seulement un nombre limité envisage une intégration de la dimension genre. En outre, pour la plupart des plans, il s'agit de mesures à mener en Europe, au sein de leurs propres structures étatiques et du marché de l'emploi, avec peu d'attention pour son impact sur les femmes et filles dans les Suds.

L'Espagne mentionne que le plan est « *fermement engagé en faveur d'une perspective de genre* »[132] et se réfère pour le faire aux données existantes provenant de l'Agence Internationale pour les Energies Renouvelables (IRENA) en ce qui concerne le nombre de femmes actives sur le marché de l'emploi énergétique au niveau international, à savoir 32% contre 26% en Espagne. L'Espagne vise, en matière du genre, une participation accrue des femmes dans le secteur de l'énergie renouvelable. Une bonne pratique partagée par l'Espagne est son analyse croisée entre son plan et les ODD. Pour l'ODD 5, l'accent est mis sur la promotion du rôle actif de la population dans les processus de décarbonation, la transition juste, la formation dans l'énergie renouvelable et l'efficience énergétique, la lutte contre

[126] World Rainforest Movement, 'Breaking the silence : Harassment, sexual violence and abuse against women in and around industrial oil palm and rubber plantations', 2019, p 3.
[127] Alba Saray Pérez Terán, 'Un plan climat Belge qui respecte les droits humains au Nord et au Sud', p 8.
[128] Zsófia Beck et Andrea Pánczél, 'Women in energy gender diversity in the CEE-SEE energy sector, A collaboration between the women in Energy Association and the Boston Consulting Group' 2018, p 6.
[129] Zsófia Beck et Andrea Pánczél, 'Women in energy gender diversity in the CEE-SEE energy sector, A collaboration between the women in Energy Association and the Boston Consulting Group', 2018, p. 6.
[130] Zsófia Beck et Andrea Pánczél, 'Women in energy gender diversity in the CEE-SEE energy sector, A collaboration between the women in Energy Association and the Boston Consulting Group', 2018, p. 6.
[131] EIGE, 'Area K – Women and the environment : climate change is gendered, Beijing +25 : the fifth review of the implementation of the Beijing Platform for Action in the EU Member States', 2020.
[132] Espagne, 'Integrated National Energy and Climate Plan 2021-2030', p. 22.

la pauvreté énergétique, l'innovation sociale pour le climat et la réduction de la bureaucratie et les charges administratives.[133]

Le Luxembourg de son côté, concède que les changements climatiques sont marqués par des effets genre spécifiques. Le pays souligne qu'il a signé toutes les conventions et déclarations en lien avec les droits humains et l'égalité des genres, d'une part et les changements climatiques d'autre part. Le Luxembourg souligne que les financements des initiatives doivent respecter les exigences strictes en matière d'intégrité environnementale, d'avantages sociaux et d'égalité des genres.

La Roumanie porte une attention particulière à la formation en matière de l'égalité des genres dans son Plan, tandis que l'**Irlande** aligne son Plan avec sa Stratégie Nationale des Femmes et Filles (2017-2020).[134] L'Irlande a lancé également une initiative pilote pour la budgétisation de l'égalité. La **Finlande** a organisé un workshop sur les effets des changements climatiques sur l'égalité des genres. Les plans de la **Finlande, la Croatie, la Lituanie, la Romanie et la Slovénie**, soulignent l'importance d'un renforcement de la collecte de données désagrégées par le genre.[135] Enfin, l'**Autriche** s'est engagée sur tous les plans de gouvernance, à promouvoir l'égalité des genres et la réalisation des ODD, en particulier les ODD n°13 et 5.

Parmi les plans mentionnés ci-dessus, peu d'attention spécifique est portée à la concrétisation des mesures pour l'empowerment des femmes dans les pays des Suds. **Le Plan suédois**, par contre, partage une vision externe en matière du genre et, conformément à sa Politique Etrangère Féministe[136], souligne les engagements de l'Accord de Paris et la reconnaissance qu'une transition vers une économie sans carburant fossile nécessite la prise en compte des droits humains et la promotion de l'égalité des genres. Ce plan peut inspirer le PNEC, puisqu'il souligne l'importance des droits humains (l'égalité des genres est un droit humain), de la sous-représentation des femmes dans l'élaboration et l'implémentation, de l'inclusion au niveau national et local des femmes dans les processus de prise de décision.[137] Cependant, il n'existe pas encore de plan d'action genre, traduisant ces engagements en pratique.

En dépit des expériences explicites et concrètes en matière de mesures visant l'empowerment des femmes et filles dans les Suds, le tableau ci-dessous liste quelques indicateurs susceptibles d'inspirer la mesure de l'impact du PNEC sur l'empowerment des femmes et filles dans les pays de la coopération belge. Ces indicateurs peuvent également inspirer le PNEC en matière d'intégration du genre. Toutefois, cette propositions d'indicateurs pour mesurer les progrès quant aux impacts du PNEC sur l'empowerment des femmes ne peut qu'être indicative et devrait faire l'objet d'une concertation à laquelle participent les différents acteurs.

Tableau 7 : Type d'indicateurs mesurant l'impact d'un PNEC sur l'empowerment des femmes et filles

Indicateur	Source	Benchmark 2020	Cible	Remarques
Ministères nationaux en charge de l'environnement et changements climatiques : en fonction de l'ancienneté[138]	EIGE, Gender Statistics Database	Séniors : 50% F et H Juniors : 0% F et H	50% F et H tant pour les séniors, que les juniors.	Porte une attention simultanée à l'âge et au sexe
Composition par sexe des délégations des Parties présentes aux sessions tenues au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto	Gender and Climate Change - Documents	Général : 27%	50%	Il faudra détailler cet indicateur par pays partenaire de la coopération belge

[133] Espagne, 'Integrated National Energy and Climate Plan 2021-2030', p. 358-359.
[134] National Strategy for Women and Girls 2017-2020: Creating a Better Society for All
[135] EIGE, 'Area K – Women and the environment : climate change is gendered, Beijing +25 : the fifth review of the implementation of the Beijing Platform for Action in the EU Member States', 2020.
[136] Ministry for Foreign Affairs, 'Feminist foreign policy – for peace, security and sustainable development'
[137] The Ministry of Infrastructure, 'Sweden's Integrated National Energy and Climate Plan', 2020, p 72-73.
[138] National ministries dealing with environment and climate change: ministers by seniority

Nombre de Points Focaux Nationaux Genre et Changements Climatiques (PFGCC)	National Gender & Climate Change Focal Points	10 Pays ont un PFG	100%	Les pays avec un PFGCC : Bénin, Burkina Faso, Burundi, RDC, Guinée, Mozambique, Niger, Palestine, Sénégal, Uganda

4.3.2. Les leçons tirées des programmes d'action nationaux d'adaptation (NAPA) et des actions nationales appropriées d'atténuation (NAMA)

Une source d'inspiration pour un PNEC plus inclusif en ce qui concerne son impact sur l'empowerment des femmes et filles dans les pays partenaires est fournie par différentes études menées lors des différentes phases du cycle de l'intégration du genre dans les politiques publiques. Lorsqu'on évalue l'intégration du genre dans la phase de planification, les NAPA's et la NAMA's sont une source valable.

Depuis 2001 (COP7 Marrakech), les Parties appuient les pays les moins avancés (PMA), plus vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques. Le programme de travail des PMA comprend, entre autres, des programmes d'action nationaux d'adaptation (NAPAs). Les NAPAs identifient les activités prioritaires qui répondent aux besoins d'adaptation urgents et immédiats. Les Actions Nationales Appropriées d'Atténuation (NAMAs), négociées depuis la COP18 à Doha, capitalisent les actions visant la réduction des émissions dans les pays partenaires, à travers un changement transformateur au sein d'un secteur économique, ou d'actions intersectorielles. Les NAMAs sont soutenues et rendues possibles par la technologie, le financement et le renforcement des capacités.

Une analyse de Fisher et Mohun en 2015, sur base de 21 stratégies nationales en matière des changements climatiques a démontré que les secteurs de la protection sociale, de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de la gestion des catastrophes naturelles, soulèvent le plus souvent des questions spécifiques en matière de genre (en termes d'impacts et responsabilités) en relation avec le contexte des changements climatiques. Bien que ces secteurs touchent tant l'adaptation aux changements climatiques que l'atténuation et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, seulement 4 pays sur 21 font référence à l'atténuation et aux stratégies de développement à faible émission de carbone. La figure ci-dessous montre les résultats de l'étude : la pisciculture, les infrastructures, l'atténuation/faible émission de carbone et l'accès à l'eau et l'énergie, sont des secteurs dans lesquels les questions de l'égalité des genres apparaissent peu, lorsqu'ils sont soulevés dans les stratégies examinées.

Figure 4 : Résultats de l'étude sur l'intégration des questions de genre dans les stratégies en matière des changements climatiques

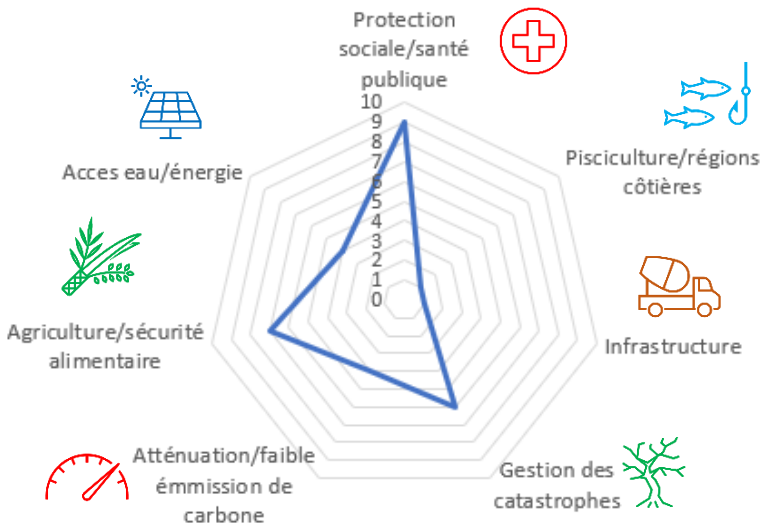

Source : Sarah Fisher and Rachel Mohun, 'Low carbon resilient development and gender equality in the LDCs', 2015, p. 20 (adapté).

Fisher et Mohun (2015) ont identifié cinq domaines qui ont été pris en compte dans les 21 stratégies et qui concernent les thématiques liées au genre : 1) la division du travail en termes de tâches domestiques (e.a. soins des enfants, collecte d'eau et de feu de bois) et responsabilités économiques ; 2) l'accès aux ressources (y compris contrôle des propriétés, terres, héritage) ; 3) les structures socio-économiques (e.a. accès aux services de base - santé, éducation, transport) ; 4) l'autonomisation économique des femmes (y compris microfinances, emploi, entrepreneuriat, crédits) ; et 5) l'égalité des genres (partant d'une mention aux inégalités vers une intégration fondamentale sur base d'analyses profondes des inégalités).[139]

> « La Stratégie nationale sur les changements climatiques met à nouveau en lumière les façons dont les impacts des changements climatiques affectent différemment le genre et les groupes vulnérables en raison de leurs différents rôles dans la société. L'objectif est d'intégrer les questions de genre et les besoins des groupes vulnérables dans les initiatives liées aux changements climatiques en veillant à ce que les chercheurs sur les changements climatiques génèrent des données ventilées par sexe. Les données portent sur les impacts et la réponse, améliorant la représentation équitable des femmes et des groupes vulnérables à tous les niveaux dans la planification, la prise de décision et la mise en œuvre et promouvant des garanties qui garantiront l'équité entre les sexes et les groupes vulnérables dans le partage des avantages des initiatives liées aux changements climatiques, à la fois en ce qui concerne la résilience climatique, l'adaptation et le développement sobre en carbone. »
>
> Source : Sarah Fisher and Rachel Mohun, 'Low carbon resilient development and gender equality in the LDCs', 2015, p. 203

4.4. Les défis et leviers pour un PNEC sensible au genre

4.4.1. Défis : l'intégration du genre dans les instruments climat des pays partenaires

Sur base d'une analyse faite par WEDO (2020), le tableau ci-dessous évalue le niveau d'intégration de la question de l'égalité des genres dans les instruments, plans et actions liés aux changements climatiques et à l'environnement des pays partenaires de la coopération gouvernementale belge (plus particulièrement dans les processus climatiques et CDN).

Tableau 8 : Intégration du genre dans les instruments/plans/actions environnementaux[140]

Pays partenaire de la Coopération belge	Engagement actif	Engagement naissant/modéré	Engagement limité	Point Focal Genre
Benin		X		X
Burkina Faso	X			X
Burundi		X		X
Guinée		X		
Mali			X	
Morocco			X	
Niger		X		X
Palestine		X		
RDC		X		X
Rwanda			X	
Sénégal			X	X
Sierra Leone			X	
Tanzanie			X	
Uganda	X			X

Source : Spotlight on gender in NDCs: An analysis of Parties' instruments, plans and actions supporting integration of gender equality principles and practices, p 7-8.

Le tableau montre que seulement 2 sur 14 pays partenaires font preuve d'un engagement actif sur les processus d'intégration du genre dans les CDN et dans la planification, les politiques et les mesures liées au climat (Uganda et

[139] Sarah Fisher and Rachel Mohun, 'Low carbon resilient development and gender equality in the LDCs', 2015, p. 21.
[140] Etude faite par WEDO.

Burkina Faso). Plus de pays partenaires (6) témoignent d'un engagement naissant ou modéré et 6 autres pays ont un engagement limité pour l'intégration du genre dans les politiques liées au climat. Ainsi le défi pour une intégration du genre dans le PNEC, visant l'empowerment des femmes et filles dans les pays partenaires, risque de rester un engagement unidirectionnel. Pour réussir, une attention pour le genre dans les politiques de climat et énergie, devrait être une responsabilité partagée, sinon les efforts de la Belgique risquent de rester sans suite, ou pire, contreproductif. Il sera ainsi nécessaires de souligner, lors des dialogues politiques, l'importance que porte la Belgique à l'aspect de l'égalité des genres dans tous les secteurs et en particulier dans le secteur (projets, programmes) touchant les changements climatiques et l'environnement.

4.4.2. Levier : le Plan National d'Adaptation (PNA)

Le processus du Plan national d'adaptation (PNA) a été établi lors de la COP16 (2010 Cancun) dans le Cadre de Cancún pour l'adaptation (CCA). Il permet aux Parties de formuler et de mettre en œuvre des Plans nationaux d'adaptation (PNA) afin d'identifier les besoins d'adaptation à moyen et long terme et d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et programmes pour y répondre. Il s'agit d'un processus continu, progressif et itératif qui suit une approche nationale, **sensible aux questions de genre**, participative et transparente.[141]

En 2010, la Belgique a adopté sa Stratégie d'adaptation nationale visant à 1) améliorer la cohérence entre les activités d'adaptation existant en Belgique (évaluation des impacts des changements climatiques, vulnérabilité aux changements climatiques et mesures d'adaptation déjà mises en œuvre); 2) améliorer la communication aux niveaux national, européen et international; et 3) lancer un processus d'élaboration d'un plan d'action national.[142]

Le Plan National d'Adaptation belge (2017-2020) propose onze mesures nationales (avec des indicateurs) axées sur l'adaptation aux changements climatiques. Ces mesures sont listées ci-dessus avec des propositions pour une actualisation du plan en matière de l'égalité des genres, faisant le lien avec l'impact (indirect) sur les femmes et filles dans les pays partenaires de la coopération belge. Ces suggestions devraient être considérées dans le cadre de la répartition des compétences entre les différentes entités concernées, comme indiqué dans le PNA (voir p. 7 du PNA).

Tableau 9 : Mesures du PNA belge (2017-2020)

N°	Mesures	Indicateurs
1	Élaboration de scénarios climatiques détaillés pour la Belgique et anticiper leurs impacts indirects sur l'empowerment des femmes et filles dans les pays partenaires de la coopération belge	Formuler des recommandations pour chaque scénario en matière d'un impact indirect sur les femmes et filles dans les pays partenaires de la coopération et présenter aux décideurs politiques (à différents niveaux)
2	Élaboration d'une feuille de route pour un Centre d'excellence belge sur le climat, qui accorde une attention particulière aux questions « genre et changements climatiques »	Finalisation de la feuille de route et suggestion d'une section (sur le site web du Centre d'excellence) « genre et changements climatiques », avec des sous-rubriques selon les secteurs et thématiques
3	Création d'une plate-forme en ligne nationale pour l'adaptation aux changements climatiques	Création de la plate-forme, incluant une section pour les questions « genre et changements climatiques » Nombre de visites (avec une invitation adressée aux visiteurs à compléter les statistiques désagrégées par genre et âge, en respectant les règles de transparence et « privacy »)
4	Renforcement de la coordination sectorielle au niveau national en matière de « genre et changements climatiques »	Nombre de colloques incluant des thématiques liées au « genre et changements climatiques » Nombre de participants (désagrégées selon le genre et âge) Degré de satisfaction des participants
5	Prise en compte des changements climatiques dans l'analyse des risques concernant les espèces exotiques envahissantes	Nombre d'évaluations d'espèces envahissantes réalisées en tenant compte des changements climatiques en incluant une analyse genre là où pertinent
6	Evaluer l'impact des changements climatiques sur la sécurité d'approvisionnement, les infrastructures de transport et de distribution de l'énergie d'une part et l'impact sur les femmes et filles dans les pays partenaires de la coopération belge d'autre part	Un groupe de travail a été créé et une étude a été lancée en tenant compte des questions « genre »

[141] UNFCCC, 'What do adaptation to climate change and climate resilience mean?'.
[142] Plan National d'Adaptation belge (2017-2020).

7	Evaluation des impacts socioéconomiques des changements climatiques en Belgique d'une part et l'impact sur les femmes et filles dans les pays partenaires de la coopération belge d'autre part	Résultats de l'analyse des impacts socioéconomiques en tenant compte des questions « genre »
8	Tenir compte des incidences des changements climatiques et des besoins d'adaptation dans le cadre du futur plan d'action environnement santé et de l'impact potentiel/anticipé sur les femmes et filles dans les pays partenaires de la coopération belge	Pourcentage de projets ayant trait aux impacts en matière du « genre ».
9	Éducation et sensibilisation des professionnels de la santé aux incidences des changements climatiques en tenant compte de l'impact sur les femmes et filles dans les pays partenaires de la coopération belge	Nombre de personnes (désagrégées par genre et âge) inscrites aux modules de formation incluant explicitement de composantes « genre et changements climatiques » Développement de nouveaux modules portant sur « genre et changements climatiques » Degré d'intégration des questions liées au « genre et changements climatiques » dans les programmes de base de l'enseignement
10	Promouvoir la coopération transnationale en matière d'adaptation en tenant compte des impacts potentiels/anticipés sur les femmes et filles dans les pays partenaires de la coopération belge	Nombre de projets en matière de coopération internationale qui intègrent une attention particulière aux défis liés au « genre et changements climatiques » Formation des parties prenantes en matière de « genre et changements climatiques »
11	Coordination des mesures préventives, de planification et de gestion en cas de situations d'urgence liées aux changements climatiques avec une attention particulière aux impacts éventuels des mesures sur l'empowerment des femmes et filles dans les pays partenaires de la coopération belge	Nombre de liens entre la prévention et la gestion de crises

Source : Sur base du Plan National d'Adaptation belge (2017-2020), p 34.

Le Réseau mondial de PNA appuie le processus des plans nationaux d'adaptation (PNA) dans les pays en développement. Le réseau a produit une série de documents importants dans le cadre de l'intégration du genre dans les PNA (voir liste en annexe). Le Réseau mondial de PNA a mesuré le progrès depuis 2018. Leurs constats sont les suivants. Premièrement il y a eu un changement de perspective : les femmes ne sont plus considérées comme victimes, mais reconnues en tant que leaders. Un deuxième changement significatif concerne la conduite et l'utilisation d'analyses de genre et/ou de données ventilées par sexe. L'étude signale qu'il « sera primordial que les pays créent des mécanismes inclusifs permettant un engagement soutenu des parties prenantes, du niveau national au niveau local, et que ceux-ci soient communiqués et animés de façon à répondre aux questions de genre. Le rapport considère également qu'à « l'avenir, il sera important de mettre en place des mécanismes durables permettant une collaboration entre les acteurs du genre et ceux intéressés par les changements climatiques ». Pour que la dynamique se poursuive, le Réseau mondial de PNA recommande : 1) un renforcement de capacités pour une meilleure compréhension des relations entre le genre et les changements climatiques et utilisation des outils et approches pour une adaptation sensible au genre ; 2) un renforcement des « liens entre les instances de prise de décision en matière d'adaptation aux échelons national et infranational » pour une plus grande cohérence des décisions ; et 3) un financement de l'adaptation sensible au genre à différents niveaux.[143]

La 'Database on the application of gender-sensitive approaches and tools for understanding and assessing impacts, vulnerability and adaptation to climate change' présente des études de cas sur l'application des approches et instruments sensibles au genre afin de comprendre et évaluer les impacts, les vulnérabilités et l'adaptation aux changements climatiques.

[143] Promouvoir une action climatique qui répond aux questions de genre par le biais des processus de plans nationaux d'adaptation (PNA) Rapport de synthèse du Réseau mondial de PNA, 2019–2020, p 6-8.

4.4.3. Levier : le Plan d'action national : Entreprises et droits humains

La Belgique dépend pour plus de 95 % de ses importations d'énergie primaire (principalement, le pétrole et le gaz naturel mais aussi le charbon et l'uranium pour l'énergie nucléaire).[144] En tant que titulaire de devoirs, la Belgique doit s'assurer que les accords commerciaux, les partenariats, la coopération bilatérale et les investissements respectent les droits humains des populations concernées par ces extractions minières. Les Nations Unies[145], dans leurs Principes directeurs, reconnaissent l'importance du genre à plusieurs endroits (le Principe 3 sur l'analyse de la problématique hommes-femmes et les questions de vulnérabilité et de marginalisation ; le Principe 7 soulignant la prise en compte des questions liées à la violence sexiste ainsi qu'aux sévices sexuels ; le Principe 20 soulignant l'importance d'utiliser de données ventilées par sexe).[146] En complément un rapport sur les Dimensions de Genre des Principes directeurs relatif aux entreprises et droits de l'homme a été présenté au Conseil de droits de l'homme en 2019.[147] L'OIT[148], l'OECD[149] et l'UE prévoient également des orientations dans ce cadre.

Le Plan d'action national belge (PAN) a été élaboré en réponse à l'appel de la Commission européenne aux États membres pour qu'ils élaborent des PAN pour la mise en œuvre des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP). Le plan réaffirme les engagements du gouvernement fédéral et des gouvernements régionaux flamand, wallon et bruxellois en ce qui concerne les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les instruments de l'OIT. Ce PAN intègre la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des actions qu'il reprend et par tous les acteurs impliqués dans la mise en place des politiques et mesures qui y sont proposées. Le processus a été dirigé par la Direction des droits de l'homme du Ministère des Affaires étrangères et l'Institut fédéral du développement durable (IFDD) du Ministère de l'énergie, de l'environnement et du développement durable, qui préside la Commission interdépartementale du développement durable (CIDD).

Source : Plan d'action national Entreprises et Droits de l'Homme, 2017.

4.4.4. Levier : un intérêt pour de nouvelles approches

Une analyse récente sur « La santé et les droits sexuels et reproductifs dans les processus de plans nationaux d'adaptation » du Réseau mondial de PNA, souligne que les PNA analysés inscrivent tous (19/19) des activités d'adaptation spécifiques pour le secteur de la santé. Certains incluent des exemples sur les liens entre le genre et la santé. La moitié des documents analysés a accordé une attention particulière à la Santé et aux Droits Sexuels et Reproductifs (SDSR). En ce qui concerne l'attention pour l'intersectionnalité, la SDSR peut justifier l'action climatique. Le rapport souligne l'impact indirect des investissements dans l'adaptation du secteur de la santé pour la SDSR. Comme énuméré régulièrement dans les analyses genre spécifique du secteur de l'environnement, les besoins de financement des activités d'adaptation du secteur de la santé sont significatifs.

Á cet égard, le PNEC pourrait examiner comment les résultats de son approche en matière de genre contribueraient au GAPIII de l'UE, plus particulièrement par rapport à son impact sur l'autonomisation (économique) des femmes et des filles dans les pays partenaires de la coopération belge au développement. En plus, partant d'une approche féministe et transformatrice, le PNEC pourrait porter une plus grande attention à l'aspect des « masculinités ». Il pourrait approfondir les opportunités d'adresser tant les masculinités toxiques pour réduire les inégalités et discriminations, que les masculinités positives, pour promouvoir l'égalité des genres et éviter que les femmes soient considérées comme vulnérables, victimes et les seules à prendre en compte lors de la recherche de solutions durables face aux changements climatiques. De plus, au départ d'une perspective inclusive et intersectionnelle, le

[144] Energuide est une initiative Sibelga vulgarisant les données portant sur l'énergie en Belgique.

[145] Se basant sur trois piliers : l'obligation de l'Etat de protéger les droits humains, la responsabilité des entreprises de respecter les droits humains et l'accès à des recours pour les victimes d'abus causées par les entreprises. Voir OHCHR, 'Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, mise en œuvre du cadre de référence «protéger, respecter et réparer» des Nations Unies', 2011.

[146] OHCHR, 'Une optique de genre dans les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme'.

[147] UNGA, 'Prise en compte des questions de genre dans les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme Rapport du Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises', 2019.

[148] OIT, 'Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale' - 5ème édition, 2017.

[149] OECD, 'Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales', 2011.

PNEC pourrait également aller plus loin dans l'identification des groupes à risques d'être laissé de côté. Les membres de la communauté LGBTQI, par exemple, vivent souvent dans des conditions vulnérables.

4.5. Une opportunité pour une transition énergétique juste

Une des opportunités pour le PNEC d'intégrer une transition énergétique juste dans le Sud se réfère au soutien des organisations féminines, celles dirigées par des femmes et celles qui défendent les intérêts et droits des femmes dans un contexte de lutte contre les changements climatiques au niveau local, régional et national. Les projets et programmes de coopération pourraient viser systématiquement des réponses communautaires aux défis environnementaux, formulées lors des processus décisionnels auxquels les femmes participent significativement. Les organisations dirigées par des femmes féministes, autochtones et d'ascendance africaine s'engagent depuis longtemps dans des solutions régénératrices et durables pour renforcer la résilience des communautés face à la crise climatique, par exemple, par le biais de banques de semences pour préserver les semences des tempêtes et des inondations, en échangeant des semences pour la diversification des cultures, la collecte des eaux de pluie et la construction de logements résistants au vent.[150] Les critères suivants caractérisent un changement transformateur en matière de l'application d'une stratégie (ou PNEC) sensible au genre.[151]

Tableau 10 : Quelques caractéristiques d'un changement transformateur

Critères	Objectifs
Un changement positif des rôles genrés et/ou sur les normes de genre pour les femmes	- Amélioration de la confiance en soi des femmes ; - Amélioration du respect des femmes par les hommes et les membres de la communauté ; - Prise de décision plus équitable au sein du foyer.
Autonomisation économique des femmes (meilleur accès aux emplois, aux ressources et marchés, meilleur contrôle sur la production et les revenus)	- Nombre accru de femmes occupant des postes à responsabilités ; - Participation accrue des femmes dans les processus de prise de décisions climatiques ; - Amélioration de la mobilité des femmes et/ou des réseaux d'entraide ou sociaux des femmes ; - Réduction de la charge de travail, surtout des soins domestiques non rémunérés ; - Législation, politiques ou mesures (locales) nouvelles ou favorisant l'autonomisation des femmes et l'égalité de genre & nombre accru de femmes dans les institutions politiques et/ou gouvernementales et/ou à des postes plus élevés.

[150] Tara Daniel, Mara Dolan, 'Intersectionality and collective action visioning a Feminist Green New Deal in the US', 2020, p 523.

[151] WECF, 'Solutions Genre et Climat, 2020, p 23.

5. Une « transition juste » dans une perspective féministe

5.1. L'argumentation pour une transition juste et féministe

Une transition juste « se réfère au principe d'équité (qui constitue une base de l'accord de Paris de 2015) qui veut que les efforts de la transition écologique soient différenciés en fonction de la responsabilité et de la capacité d'action de chacun et tiennent par ailleurs compte de la vulnérabilité de tous. Ainsi, il n'est pas envisageable que la lutte contre les changements climatiques se fasse au détriment des travailleurs les plus vulnérables socialement et souvent relativement peu responsables d'émissions. »[152]

Une perspective féministe nécessite la participation de toutes les parties prenantes pour que les coûts sociaux et économiques de la transition soient partagés par toutes et tous.[153] Une transition juste et sensible au genre nécessite une reconsidération profonde des systèmes de production et consommation et indirectement des modèles de développement (vulgarisation, économie circulaire, économie de care,…), afin de permettre de répondre à trois demandes.

- Premièrement elle s'adresse aux **besoins pratiques**, comme par exemple l'amélioration de la santé suite à des fours améliorés, la réduction de temps de collecte de bois de feu et de l'eau, le temps réduit du transport de produits agricoles ou un transport plus accessible et abordables permettant une mobilité dans des conditions sécurisées. Or, une telle attention nécessitera également une application des systèmes de sécurité sociale pour tous et toutes.
- Une transition équitable vise deuxièmement les **besoins productifs**, comme l'amélioration de l'électrification domestique, la conservation des récoltes et les produits transformés dans les frigos ou l'accès à l'énergie pour le démarrage de l'entrepreneuriat. Cependant cela nécessite également de conditions de travail décent pour toutes et tous.
- Dernièrement, cette transition permettra également de répondre aux **intérêts stratégiques**, par exemple des routes éclairées permettant la conduite des activités génératrices de revenus dans des conditions plus sécurisées, l'apprentissage et le renforcement de connaissances par un accès à l'internet et aux médias (sociaux), le contrôle renforcé dans la gestion durable de la biodiversité et les ressources forestières. Afin de pouvoir toucher ces intérêts stratégiques, les femmes devraient être partie prenantes lors des processus de prise de décision à tous les niveaux (internationale, régionale, nationale et locale).

Le concept de "transition juste" part d'un constat simple :

Pour réaliser la diminution immédiate et drastique d'émissions de gaz à effets de serre, certains secteurs d'activités économiques sont amenés à subir d'importantes restructurations. C'est le cas par exemple des secteurs de l'extraction d'énergie fossile, des transports, de l'agriculture, de la foresterie. Au total ce sont des millions de travailleurs et des régions industrielles entières qui risquent d'être impactés négativement par la transition vers une économie bas-carbone. D'un autre côté, la transition écologique est aussi source de création d'emplois, de diversification économique, de reconversion, entre autres et offre le potentiel d'aller vers plus de justice sociale, aussi bien au Nord qu'au Sud.

Source : François Herinckx, 'La transition juste : de quoi s'agit-il et quelle est son importance dans les négociations pour le climat ?'

Les « Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous » de l'OIT vise des mesures macroéconomiques et sectorielles, des mesures pour l'emploi ; et des mesures de protection sociale.

Définir l'égalité des chances et le traitement égal des femmes et les hommes comme un objectif spécifique dès le départ présente un potentiel important pour lutter contre les inégalités de genre dans le développement des filières vertes tout en garantissant une transition juste pour les travailleurs et les entreprises, que ce soit dans le secteur de

[152] François Herinckx, 'La transition juste : de quoi s'agit-il et quelle est son importance dans les négociations pour le climat ?'.
[153] Jaz Cummins, Empower, What is a Just Transition? – Glossary of Good.

l'énergie ou dans d'autres secteurs de l'économie verte. Une telle approche vise à éliminer la ségrégation sectorielle et professionnelle ainsi que les écarts de salaires et de compétences, à rendre inclusif le dialogue social, à améliorer les conditions de travail et à renforcer la protection sociale. [154] « En même temps, les transformations et la redéfinition des emplois et des lieux de travail peuvent encore améliorer les compétences et réduire les risques pour la santé et la sécurité, qui sont souvent pires pour les femmes. De plus, la création de nouvelles opportunités sur le marché du travail peut faciliter la formalisation des emplois de l'économie informelle occupés par des femmes. Tout en bâtissant une économie sobre en carbone et durable, une transition juste peut garantir que les femmes ne soient pas laissées pour compte, et que leurs contributions existantes et potentielles essentielles pour stimuler la croissance verte et parvenir à un développement durable ne soient pas compromises. »[155]

5.2. Les composantes d'une transition juste et féministe

Une transition juste sous la perspective féministe comprend quatre composantes.[156] Elle est tout d'abord **inclusive** et tient compte de la répartition des responsabilités et tâches entre les femmes et les hommes, plus particulièrement en ce qui concerne l'économie des soins. Elle souligne également **l'intersectionnalité** permettant d'identifier les discriminations multiples vécues par les femmes et les groupes vivant dans des conditions précaires et vulnérables. En outre, une approche féministe accentue l'importance d'une **action collective**, dans de multiples cas portée par les nouvelles générations. Enfin, elle est caractérisée par une **analyse** profonde des liens entre les différentes composantes d'une économie verte et des changements climatiques d'une part et du genre d'autre part.

Figure 3 : Les composantes d'une transition juste et féministe

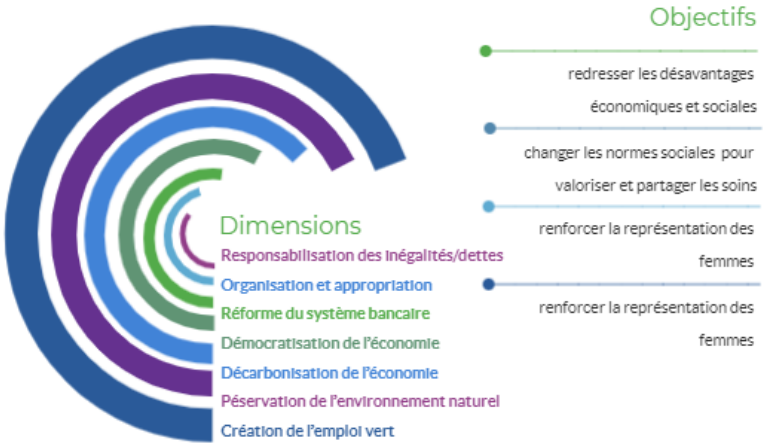

Les dimensions à rendre « sensible au genre » sont entre autres : a) la décarbonation de l'économie ; b) la démocratisation de l'économie ; c) la création de l'emploi vert ; d) la préservation de l'environnement naturel ; e) la réforme du système bancaire ; f) l'organisation des communautés et le renforcement de l'appropriation et g) la responsabilisation internationale en matière des inégalités et des dettes. Plus spécifiquement il serait important de viser les objectifs suivants : a) redresser les désavantages économiques et sociaux vécus par les femmes ; b) changer les normes sociales au sein des ménages et sur le marché d'emploi pour valoriser et partager les soins ; c) renforcer la représentation des femmes dans toutes les sphères publiques et politiques ; et d) éradiquer les violences faites aux femmes et filles (et réduire leurs coûts sociaux et économiques).[157]

Ergas et York (2012) justifient une transition juste et basée sur le genre, étant donné que « *les sociétés avec une plus grande égalité des sexes se sont avérées avoir des impacts environnementaux plus faibles* ». McKinney et Fulkerson (2015) soulignent que les nations avec une plus grande représentation féminine dans les organes directeurs sont

[154] ILO, Gender, labour and a just transition towards environmentally sustainable economies and societies for all.
[155] ILO, Gender, labour and a just transition towards environmentally sustainable economies and societies for all.
[156] Tara Daniel, Mara Dolan, 'Intersectionality and collective action visioning a Feminist Green New Deal in the US, 2020.

[157] Women's Environmental Network, 'What would a Feminist Green New Deal look like?', Briefing from the UK Women's Budget Group and Wen, 2020, p 1.

corrélées à une empreinte carbone plus faible. En outre, McCright (2010) estime que les femmes sont plus susceptibles de signaler des inquiétudes concernant les changements climatiques et ont une compréhension plus précise de la science.[158] D'autres recherches au niveau de l'UE confirment ces conclusions : 81% de femmes contre 78% d'hommes estiment que les changements climatiques sont un problème très sérieux (chiffres 2019). D'ailleurs plus de femmes que d'hommes considèrent que la pauvreté, la faim et le manque de l'eau potable sont les problèmes principaux au niveau mondial (28% de femmes contre 25% des hommes).[159] En plus, les femmes et les jeunes ont un engagement comportemental plus accentué et mobilisent plus facilement les réseaux sociaux pour la lutte contre les changements climatiques, contrairement à une approche plus individuelle privilégiée par les hommes.[160]

5.2.1. L'inclusion comme premier facteur déterminant d'une transition juste

Une inclusion des différents groupes cible et de représentant·e·s des organisations de droits des femmes et mouvements féministes est cruciale pour une prise en compte des connaissances, besoins, intérêts et droits des femmes lors d'une transition équitable. Assurer une égalité d'accès à la prise de décision à chaque étape des négociations, dialogues politiques et sectoriels et lors des missions politiques et économiques à l'échelle internationale, est cruciale non seulement pour un équilibre au sein des structures de prise de décisions vers la réalisation de l'égalité des genres, mais permettra également un suivi des engagements pris, par un partage transparent des données.

> Le rapport « Composition par sexe » établi par le Secrétariat de la Convention, affiche les données relatives à la composition par sexe des organes constitués en vertu de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris ainsi qu'à la composition par sexe des délégations des Parties présentes aux sessions tenues au titre de ces trois instruments. Ce rapport annuel permet un suivi de la réalisation de l'objectif d'un équilibre entre hommes et femmes dans le cadre de l'élaboration de politiques climatiques sensibles aux questions de genre.
>
> Source : UNFCCC, Gender composition. Report by the secretariat, 2020.

Bien que la participation équitable des femmes et des hommes à la prise de décision sur les changements climatiques soit importante, l'inclusion d'autres groupes, comme les représentant.e.s des communautés locales, des syndicats, de la société civile et des populations autochtones, renforce le partage d'expériences transversales nécessaires aux politiques sur les changements climatiques et permet d'incarner une équité sociale réfléchie et négociée, qui reflète et sert les besoins, intérêts et droits de toutes les populations de la société. Le dernier rapport « Composition par sexe » de 2020 mentionné ci-dessus reflète aussi la répartition selon l'âge. Ainsi, lors de la dernière COP25, il a été enregistré que pour la composition par sexe des délégations des Parties présentes aux sessions des organes directeurs de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris, il y avait plus de femmes (18) que d'hommes (16) dans la catégorie d'âge 26-35, contre 26% des femmes (36-55 ans), 25% (56-65) et seulement 11% de femmes de plus de 66 ans. Ces chiffrent montrent une tendance positive pour les générations futures et indique la présence de plus d'hommes que de femmes dans les catégories plus âgées.[161]

Cependant, partant d'une perspective d'approche basée sur les droits humains, il s'avère nécessaire d'assurer une attention aux relations entre les titulaires de devoirs et les ayants droits pour identifier les individus et groupes vivant dans des conditions vulnérables et qui risquent d'être laissés de côté par les institutions étatiques. Comme signalé par un collègue au Mali : il y a deux façons pour appréhender la vulnérabilité, d'une part cette situation souligne l'ignorance de connaître ces droits, ou l'incapacité de les revendiquer et de jouir de ces droits, d'autre part la vulnérabilité, signale également une certaine résilience et capacité à trouver des solutions aux problèmes et de revendiquer ces droits. Les personnes vivant dans des situations précaires, ne peuvent pas être qualifiées comme des personnes « vulnérables ». Ce sont les conditions qui les mettent dans des situations de vulnérabilité, pour

[158] Julia Robertson Hathaway, 'Climate Change, the Intersectional Imperative, and the Opportunity of the Green New Deal', 2019, p 15.
[159] Special Eurobarometer 490 April 2019 "Climate Change" Report EN ML-02-19-633-EN-N 978-92-76-09336-7 DOI:10.2834/00469, p 20.
[160] Julia Robertson Hathaway, 'Climate Change, the Intersectional Imperative, and the Opportunity of the Green New Deal', 2019, p 15.
[161] UNFCCC, Gender composition. Report by the secretariat, 2020.

lesquelles elles ont déjà trouvé des mécanismes d'adaptation. Ce changement de perspective modifie la gamme de solutions aux problèmes rencontrés.

> Les communautés locales ont souvent elles-mêmes des solutions aux problèmes, il suffit de les écouter et de les créer. Ceci a été le cas au Mali, où le droit à un environnement sain est constitutionnel, comme le droit à des latrines saines et hygiéniques, à l'eau potable et à l'alimentation. Lors de la sècheresse, les inondations et les calamités, les effets se sentent principalement dans l'alimentation. Ces droits ne sont pas respectés, en raison de ressources, compétences et capacités limitées, nécessitant un renforcement tant au niveau des porteurs de devoirs qu'au niveau des ayants droits. La Coopération belge au Mali travaille intensivement sur ces aspects en étroite collaboration avec les organisations de la société civile, notamment en termes de renforcement des capacités sur les questions du contrôle citoyen de l'action publique, les questions de redevabilité, de négociation, et de plaidoyer auprès des institutions étatiques, pour une meilleure prise en compte des besoins et intérêts des différents groupes cibles.
>
> Source : Entretien ENABEL/MALI

Le respect du principe de participation est primordial pour assurer une inclusion des différents groupes et organisations. La participation et l'engagement avec les communautés locales et les peuples autochtones d'une manière sensible au genre permettent de prendre en compte les besoins et intérêts divers.[162]

5.2.2. L'intersectionnalité comme facteur déterminant d'une transition juste

Une transition vers une économie verte et les transitions énergétiques ne peuvent être juste que si elles sont inclusives et considèrent en plus les multiples couches d'inégalités et de discriminations des ayants droits. [163] Pour éviter que certains groupes vivant dans des situations plus vulnérables que ceux plus privilégiés portent les fardeaux les plus lourds, il est nécessaire que les processus décisionnels soient démocratiques. Hors les femmes mais aussi d'autres groupes marqués par des discriminations multiples (analphabétisme, âge, ethnie, religion, personnes vivant dans des situations d'incapacité physique …) sont souvent exclus des négociations et processus de prises de décision. Leur exclusion est due à la dynamique de pouvoir enracinée du genre, provoquée par des pratiques incontestées de longue date en raison de la colonisation et d'une histoire complexe, des perspectives dominantes et des normes et valeurs qui renforcent les relations de pouvoir inégales dans les espaces de prise de décision.[164]

> **L'intersectionnalité** est la manière complexe et cumulative dont les effets de multiples formes de discrimination (comme le racisme, le sexisme et le classisme) se combinent, se chevauchent ou se recoupent, en particulier dans les expériences d'individus ou de groupes marginalisés. Kimberlé Crenshaw a introduit l'idée que lorsqu'il s'agit de réfléchir à la persistance des inégalités, des catégories comme le sexe, la race et la classe sont mieux comprises comme se chevauchant et mutuellement constitutives plutôt qu'isolées et distinctes.
>
> Source : Merriam Webster - Definition of intersectionality

L'intersectionnalité est orientée vers la transformation, la construction de coalitions entre différents groupes, le travail vers la justice sociale et la mise en place de questions critiques sur les normes et les structures de pouvoir qui les façonnent dans le contexte des changements climatiques. Une approche intersectionnelle bien communiquée est une base puissante pour des interventions sur les changements climatiques.[165] Le PNEC devrait s'assurer qu'il inclut les voix des femmes et des autres minorités dans le processus de prise de décision lors de la recherche de solutions durables et partagées.

---

[162] WEDO, 'Pocket Guide to Gender Equality', 2020 Edition, p. 38

[163] Jenny Lieua, Alevgul H. Sormanc, Oliver W. Johnsone, Luis D. Virlaf, Bernadette P. Resurrecciónq, 'Three sides to every story: Gender perspectives in energy transition pathways in Canada, Kenya and Spain', p. 11

[164] Jenny Lieua, Alevgul H. Sormanc, Oliver W. Johnsone, Luis D. Virlaf, Bernadette P. Resurrecciónq, 'Three sides to every story: Gender perspectives in energy transition pathways in Canada, Kenya and Spain', p. 11

[165] Julia Robertson Hathaway, 'Climate Change, the Intersectional Imperative, and the Opportunity of the Green New Deal', 2019, p 17.

5.2.3. L'action collective et le leadership féminin

Les organisations de droits des femmes jouent un rôle important dans la livraison de solutions locales aux défis climatiques et énergétiques. Ces solutions face aux changements climatiques peuvent être plus équitables du point de vue du genre si elles sont soutenues par un leadership communautaire. Partant d'une perspective de l'approche basée sur les droits humains, le défi est que les femmes jouent également un rôle significatif dans ce leadership local.[166] Le leadership des femmes est aussi considéré comme essentiel dans une transformation démocratique des énergies renouvelables. [167] Cependant, plus de travail s'avère nécessaire dans ce domaine, où les femmes sont encore sous-représentées[168] tant au niveau local, que national et international. Des plateformes et des espaces d'échanges d'expériences et positions permettent d'identifier des (jeunes) femmes leaders et de renforcer l'intégration des femmes dans les processus de prise de décision, qui se déroulent encore le plus souvent dans des structures de gouvernance patriarcales des groupes dominants. Cependant, les (jeunes) femmes ne devraient pas s'ancrer uniquement ni trop longtemps dans ces structures spécifiques et exclusivement féminines. Une intégration dans les organes formels de décision nécessite des mesures spécifiques tant pour les femmes (renforcement de capacités de négociation…) que pour les hommes (sensibilisation, transfert de connaissances et changement d'attitudes et des comportements).

En promouvant la participation politique et le leadership des (jeunes) femmes, qui peuvent ne pas sembler être une intervention de premier ordre pour une transition juste, le PNEC pourrait aider à améliorer les résultats environnementaux et climatiques tout en défendant l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, puisqu'un riche corpus de littérature scientifique a établi que la participation et le leadership des femmes à plusieurs niveaux contribuent à de meilleurs résultats environnementaux et climatiques.[169]

Le PNEC pourrait viser d'une part la participation des (jeunes) femmes à la prise de décision et à la recherche de solutions en matière d'énergies renouvelables, du commerce circulaire et d'autres mesures d'adaptation et de mitigation relatives aux changements climatiques. D'autre part le PNEC devrait, comme le souhaite la société civile belge active dans ce domaine, s'orienter vers les (jeunes) femmes dans les pays partenaires de la Coopération belge, pour les mobiliser à s'organiser et à prendre le rôle de leadership dans les secteurs relatifs aux changements climatiques. Étant donné l'importance des politiques nationales qui contribuent à la réduction des émissions mondiales et font évoluer la planète sur la voie du développement durable, la participation politique et le leadership des (jeunes) femmes sont une variable indépendante clé pour encourager et promouvoir les engagements environnementaux au niveau national. Le PNEC pourrait encourager cette participation comme un levier vital pour la recherche de solutions dans les pays partenaires, ainsi que par rapport à ses propres engagements.[170]

5.2.4. Analyse des liens entre les changements climatiques et le genre

Le programme du PNUD en appui de la mise en œuvre des CDN, a élaboré un guide facilitant la conduite d'une analyse genre dans le secteur des changements climatiques et de l'environnement. L'objectif d'une analyse genre « est de comprendre ce que font les hommes et les femmes, de quelles ressources ils disposent, à quels défis ils sont confrontés face aux changements climatiques et quels sont leurs besoins et priorités pour s'adapter aux changements climatiques. »[171] L'analyse porte systématiquement sur l'alignement des politiques ; la coordination institutionnelle, le renforcement des capacités, les données ventilées par sexe et les ressources financières.

---

[166] WEDO, 'Feminist Climate Finance Brief: Recommendations for Canada's Climate Finance Pledge', 2020, p 17.

[167] Julie L.MacArthur et al, 'Canada's Green New Deal: Forging the socio-political foundations of climate resilient infrastructure?', 2020, p 6.

[168] Julie L.MacArthur et al, 'Canada's Green New Deal: Forging the socio-political foundations of climate resilient infrastructure?', 2020, p 6.

[169] WEDO, 'Feminist Climate Finance Brief: Recommendations for Canada's Climate Finance Pledge', 2020, p 6

[170] WEDO, 'Feminist Climate Finance Brief: Recommendations for Canada's Climate Finance Pledge', 2020, p6

[171] UNDP, 'Gender Analysis and Nationally Determined Contributions (NDCs) - Short guidance for government stakeholders', p 5.

Une analyse genre et climat au Bhoutan L'analyse portait sur la prise en compte du genre dans les cadres politique, juridique et institutionnel, et leur aptitude à soutenir une action climatique sensible au genre. Elle s'est concentrée sur les secteurs de l'agriculture, de l'énergie et des déchets, compte tenu de l'augmentation des émissions présentes et prévues de ces secteurs. L'analyse a examiné le rôle de l'égalité des genres, les défis de la participation et de l'autonomisation des femmes, et les possibilités d'appuyer des mesures tenant compte des sexospécificités. Des entretiens approfondis ont été menés, avec 600 ménages interrogés dans 10 districts du Bhoutan. L'analyse de genre fournit des recommandations sur la gouvernance, la planification et la politique qui vise à renforcer l'intégration de l'égalité des genres dans les processus de planification et de mise en œuvre des CDN.

Source : Bhoutan Gender Analysis

Afin d'analyser les liens entre le genre et les changements climatiques, plusieurs guides s'adressent aux différents acteurs (porteurs de devoirs, organisations de la société civile, les organisations féminines, experts). Une longue liste de ressources a été établie sur le site « Gender and Climate Change Guidelines & Tools » de l'UNFCCC. Une sélection de ressources plus spécifique pour l'analyse genre est énumérée ci-dessous :

Tableau 11 : Liste indicative des instruments d'analyse genre

PNUD 2007	Gender and Climate Change Framework for Analysis, Policy & Action	Focus sur les groupes vivant dans des conditions vulnérables, atténuation, adaptations, secteurs agriculture, sécurité alimentaire, foresterie, eau, zones côtières.
Commonwealth innovation 2019	Exploring the intersection between gender and climate change in the caribbean - Guidance tool for civil society organizations	Cet outil d'analyse genre vise à renforcer les capacités des organisations de la société civile. L'application de l'outil permet de soutenir des politiques et des programmes plus sensibles au genre pour s'adapter aux changements climatiques.
CARE 2014	Gender-sensitive Climate Vulnerability and Capacity Analysis (GCVCA), Practitioners Guide	Ce guide fournit un cadre d'analyse de la vulnérabilité et de la capacité à s'adapter aux changements climatiques et pour renforcer la résilience au niveau communautaire, avec un focus sur les dynamiques sociales et le genre.
CIGIAR 2017	Methods Proposed to Evaluate the Potential Impact of Climate Change on Food and Nutrition Security in Central America and the Dominican Republic	Le but de ce rapport est d'examiner l'interdépendance entre les changements climatiques et la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Amérique latine et de proposer une série de méthodes pour mesurer leur influence mutuelle.

La GIZ a rédigé en 2017 une 'Gender analysis for a funding proposal to the Green Climate Fund' dans le cadre du projet 'Climate Resilient Water Sector in Grenada (CREWS)'. Une analyse de genre est nécessaire, avant démarrage de tout nouveau projet. Elle adresse le niveau macro : engagements internationaux et régionaux et législation nationale ; méso : institutions et Organisations Non-Gouvernementales ; et micro : l'égalité des genres parmi les groupes cible. L'analyse a formulé 10 recommandations, que le projet prend en compte lors de sa mise en œuvre.

5.3. Le financement d'une « transition juste féministe »

5.3.1. Financement du « Green Climate Fund »

Bien que l'engagement des pays développés dans le cadre du financement climat international ne soit pas repris dans le PNEC, ce dernier pourrait encourager des engagements envers le « Fonds vert pour le climat » (fonds multilatéral établi pour le climat) pour accroître la sensibilité au genre de la transition juste. Le Fonds vert pour le climat (FVC) « *est le plus grand fonds multilatéral pour le climat et offre une plateforme d'investissement mieux alignée sur les objectifs déclarés de financement climatique : o Avec des garanties plus strictes contre les investissements dans les combustibles fossiles et un engagement à réorienter le portefeuille de ses entités accréditées (y compris les BMD[172]) vers des investissements à faibles émissions. o Le FVC accorde une attention particulière aux évaluations de genre et aux plans d'action, résultat du plaidoyer de la société civile et des peuples autochtones lors de la création du fonds. o Les voies d'engagement continues de la société civile et des peuples autochtones permettent à ce fonds d'être tenu pour responsable et d'être renforcé par le plaidoyer, l'analyse et les recommandations de ces militants, qui continuent de faire pression pour une mise en œuvre plus robuste de la politique de genre*. »[173] Il est important de souligner que des analyses plus profondes sont nécessaires pour identifier

[172] Banques multilatérales de Développement

[173] WEDO, 'Feminist Climate Finance Brief: Recommendations for Canada's Climate Finance Pledge', 2020 p 13

les mécanismes de financement pour lutter contre les changements climatiques, en particulier en relation avec le potentiel d'un empowerment des femmes et filles dans les pays partenaires de la coopération belge.

5.3.2. Financement du « Fonds d'adaptation » (FA)

Comme expliqué ci-dessus pour le Fonds Vert pour le climat, le PNEC n'intègre pas des engagements pour les financements des engagements internationaux. Cependant, le PNEC pourrait encourager des initiatives envers le Fonds pour l'Adaptation (fonds multilatéraux établis pour le climat) pour accroître la sensibilité au genre de la transition juste. Le Fonds d'adaptation fournit une opportunité clé où l'impact d'un investissement restreint peut être de grande envergure et soutenir la prise en compte du genre de plusieurs manières: a) le Fonds sert d'espace pilote pour des projets innovants qui peuvent être mis à l'échelle dans le cadre du FVC ; b) le Fonds démontre un développement transparent et continu de ses engagements en matière de genre, y compris à travers des politiques de genre progressivement élaborées ; c) des dons relativement modestes peuvent avoir des impacts importants avec un budget de fonctionnement qui oscille autour de 100 millions de dollars par an ; 4) les dons peuvent attirer l'attention sur le Fonds, qui est ouvert au public pour les dons, et signaler un soutien à d'autres contributeurs potentiels ; 5) la structure d'accréditation du Fonds, tant en taille qu'en processus, offre la meilleure opportunité pour une organisation de femmes d'être accréditée et ainsi obtenir un accès direct aux fonds d'adaptation. « Bien que le Fonds pour l'adaptation reste sous-financé, cependant, le soi-disant « plafond par pays » de 10 millions de dollars américains sur le financement total supprime l'incitation à l'accréditation lorsque le plafond a été atteint. Augmenter ou supprimer le plafond national est une opportunité d'impliquer les organisations de femmes dans le financement climatique d'une manière qui a été théorisée (par exemple, le Fonds de développement des femmes africaines qui cherche actuellement une accréditation potentielle auprès du FVC), mais longtemps considérée comme improbable ou non viable pour de nombreuses organisations" [174]

5.3.3. Mesures spécifiques visant le financement climat international

Pour transformer les rapports de genre à travers un PNEC sensible au genre, le portefeuille de financement climatique de la stratégie de transition juste de la Belgique devrait adhérer aux principes suivants [175]: 1) Ambition suffisante ; 2) Fiabilité et prévisibilité (pour permettre aux acteurs climatiques d'investir dans les capacités institutionnelles) ; 3) Responsabilité et transparence (réutilisation des fonds climatiques) ; 4) Engagement et participation (société civile en particulier) ; 5) Intersectionnalité (y compris l'investissement dans la capacité d'expertise en genre à tous les stades / tous les niveaux des efforts climatiques) ; 6) Solidarité (arrêter les normes / pratiques néfastes, par exemple l'adhésion à des modèles désuets d'aide au développement tels que l'exigence de conditionnalité sur l'utilisation des chaînes d'approvisionnement des donateurs) « Une perspective féministe comprend l'interdépendance des inégalités et les inégalités structurelles qui entravent la réalisation de résultats solides et durables dans toute entreprise. »[176]

Des actions spécifiques qui pourraient être prises concernent : 1) Accorder de petites subventions pour l'intensification et la réplication de l'action climatique juste pour l'égalité des sexes ; 2) Financer les organisations existantes qui soutiennent les organisations féministes, y compris les fonds pour les femmes ; 3) Les fonds de petites subventions peuvent être utilisés pour répliquer à grande échelle et financer des programmes plus importants (tels que FVC et FA).[177] Le PNEC pourrait également renforcer le financement orienté vers l'autonomisation des femmes et les droits des femmes. En outre, il pourrait financer l'organisation et l'élaboration de stratégies, en mettant l'accent sur le financement qui revient aux organisations de défense des droits des femmes elles-mêmes. De multiples mécanismes existent à cet égard (Fonds d'adaptation, FVC, appui de l'élaboration et mise en œuvre des CDN).[178] D'ailleurs, conformément au principe de « do no harm », le PNEC devrait assurer que les fonds mobilisés financent des solutions équitables du point de vue du genre. Les projets pourraient par exemple financer des coalitions pluriannuelles dirigées par des représentant·e·s d'organisations de droits des femmes et de mouvements

[174] WEDO, 'Feminist Climate Finance Brief: Recommendations for Canada's Climate Finance Pledge', 2020 p 13-14
[175] WEDO, 'Feminist Climate Finance Brief: Recommendations for Canada's Climate Finance Pledge', 2020 p 3-4
[176] WEDO, 'Feminist Climate Finance Brief: Recommendations for Canada's Climate Finance Pledge', 2020, p 5
[177] WEDO, 'Feminist Climate Finance Brief: Recommendations for Canada's Climate Finance Pledge', 2020, p 17
[178] WEDO, 'Feminist Climate Finance Brief: Recommendations for Canada's Climate Finance Pledge', 2020, p. 11

féministes, en tenant compte : a) de suffisamment de temps pour la mise en œuvre, le suivi et l'apprentissage[179] ; b) d'un travail à plusieurs niveaux, en soutenant à la fois le plaidoyer et le financement direct.[180]

[179] WEDO, 'Feminist Climate Finance Brief: Recommendations for Canada's Climate Finance Pledge', 2020, p. 15
[180] WEDO, 'Feminist Climate Finance Brief: Recommendations for Canada's Climate Finance Pledge', 2020, p. 15

6. Conclusions

L'autonomisation des femmes : Bien que les changements climatiques aient des effets sensibles au genre (touchant les relations de pouvoirs -sociaux, politiques, culturels et économiques) et aient un impact négatif sur les femmes, les réponses apportées aux défis climatiques devraient considérer les femmes comme des actrices de changement plutôt qu'en tant que victimes passives, marquées par une essentialisation de leurs rôles, l'imposition de préjugés et stéréotypes, et leur victimisation.[181] Les conséquences de cette approche se manifestent par la création des moyens de participation pour les jeunes filles et les femmes aux processus de décision lors de la recherche des solutions pour les problèmes identifiés avec elles. Exemple : viser les plateformes des jeunes pour lancer des campagnes, financer des conférences, inviter des femmes et les jeunes du Sud pour des présentations/témoignages… Les efforts ne s'arrêtent pas à ce stade, il faudrait également prêter une attention particulière aux différences de situation entre femmes et hommes dans le cadre des projets et mesures. Des recommandations sont faites pour assurer que les gestionnaires des interventions prennent en compte les informations sur les situations et besoins des femmes, ainsi que leurs droits et intérêts.

La féminisation de la pauvreté : Étant donné que les femmes sont plus susceptibles d'être pauvres que les hommes avec un accès limité au crédit, aux services de vulgarisation, à la technologie pour s'adapter aux impacts climatiques[182] et que de nombreuses femmes dépendent de l'agriculture et/ou de l'environnement naturel pour leur subsistance et leurs revenus, il faudrait prévoir une attention particulière aux méthodes agricoles conventionnelles nuisibles à l'environnement dans les projets agricoles, et chercher en commun accord, en se basant sur des expériences et connaissances de populations locales, des solutions sensibles au genre et sensibles à l'environnement.[183] Ceci permet d'éviter que les agricultrices, qui reçoivent en moyenne 20 à 30% moins de rendement que les hommes[184], mettent les ressources naturelles en péril et retournent aux méthodes et techniques néfastes pour l'environnement naturel et la santé humaine. L'élimination de l'écart entre les genres pourrait augmenter de 4% la production agricole.[185] En outre, une plus grande rentabilité dans la production agricole (en termes de technologies et infrastructures) pourrait libérer du temps pour les femmes. Cependant cette hypothèse est à contextualiser, pour vérifier une causalité entre une réduction du temps libre pour les femmes suite à l'allégement des tâches domestiques et un investissement en termes d'autonomisation des femmes.

La division du travail : Les changements climatiques exacerbent les inégalités sociales existantes et renforcent les rôles et responsabilités socialement construits qui ont un impact disproportionné sur les femmes : augmentation du travail de soins non rémunéré; les femmes sont statistiquement plus susceptibles de mourir que les hommes lors de catastrophes.[186] Partant du constat que les filles et les femmes ont la charge du travail domestique et de procurer des produits de première nécessité (collecte de bois de feu, de l'eau…) et que la pénurie de ressources naturelles impacte ce travail (longue distance…), des efforts sont à mener pour trouver des alternatives durables qui allègent les travaux domestiques des femmes et qui atténuent l'impact négatif sur l'environnement. Et ce, tout en tenant compte des effets secondaires, par exemple la diminution de la probabilité de violence sexiste et l'amélioration du niveau d'éducation de qualité.[187]

L'intersectionnalité : Bien que les changements climatiques impactent toutes les populations, les femmes et les personnes appartenant à la diversité liée au sexe, au genre et à l'orientation sexuelle sont touchées

[181] Julia Robertson Hathaway, 'Climate Change the Intersectional Imperative and the Opportunity of the Green New Deal', 2020, p 14.
[182] Julia Robertson Hathaway, 'Climate Change the Intersectional Imperative and the Opportunity of the Green New Deal', 2020, p 14.
[183] La diversification des cultures, la plantation de variétés de cultures qui résistent aux sécheresses, aux inondations et aux ravageurs; cultiver à des niveaux plus élevés; pratiquer les cultures suivant les courbes de niveau du sol ou en terrasses; empêcher l'érosion du sol; la construction d'un drainage temporaire ; des canaux.
[184] Georgina Aboud, 'Genre et Changements Climatiques', 2012, p 19-20.
[185] Georgina Aboud, 'Genre et Changements Climatiques', 2012, p 19-20.
[186] Julia Robertson Hathaway, 'Climate Change the Intersectional Imperative and the Opportunity of the Green New Deal', 2020, p 14.
[187] Julia Robertson Hathaway, 'Climate Change the Intersectional Imperative and the Opportunity of the Green New Deal', 2020, p 14.

disproportionnellement par rapport aux hommes. Cela se traduit par un accès réduit aux ressources, à la justice, à la mobilité, à la voix politique, à l'éducation, limitant ainsi leur influence sur les processus politiques et décisionnels. Des normes oppressives et leur intersection avec d'autres dimensions comme le colonialisme[188], le racisme, le capitalisme et les discriminations fondées sur les capacités physiques, s'ajoutent à un accès restreint au pouvoir et aux ressources pour les personnes vivant dans les conditions les plus vulnérables en termes de changements climatiques.[189] Alors que les dimensions du genre, de la sexualité, de la race et de la classe ont été traditionnellement négligées par les interlocuteurs sur les changements climatiques (média sociaux, plateformes, recherches,…)[190] et l'environnement, les expériences des multiples discriminations vécues par les femmes et les filles, dans toute leur diversité, soulignent l'hétérogénéité des groupes cibles à prendre en compte lors des projets et programmes de coopération. Plus particulièrement il s'avère important d'identifier les risques que courent certains groupes par rapport à d'autres, comme par exemple les membres de la communauté « LGBTQI+ » qui sont plus vulnérables au sans-abrisme, un risque qui s'accentue lors des crises environnementales (sècheresse, inondations…). Ainsi il est suggéré d'appliquer un cadre plus exhaustif, qui dépasse la conception binaire de l'égalité entre les sexes[191], visant une inclusivité, sans laisser personne de côté.

Financer la lutte contre les changements climatiques : Comme plus de femmes que d'hommes tombent dans un endettement chronique lié aux mauvaises récoltes dues au climat (parce que le microcrédit est largement ciblé sur les femmes et qu'elles sont gestionnaires de la production et des dépenses des ménages) et que les femmes subissent une pression plus forte pour combler les déficits de ressources[192] , il s'avère nécessaire de déjà intégrer au niveau micro une attention particulière aux potentiels d'épargne et d'investissement des femmes pour renforcer leur résilience en cas de nécessité (périodes de soudure, crises, sècheresse, inondations…). D'ailleurs, il serait utile d'analyser plus profondément les engagements en termes de financement climatique de la Belgique, et d'identifier les bénéfices potentiels (et besoins) dans le but de les augmenter, et de s'assurer que les femmes y ont accès.

Renforcer les liens jeunesse, changements climatiques et médias : Les femmes sont sous-représentées dans la production de connaissances et la prise de décision dans les disciplines, secteurs et sièges de pouvoir liés aux changements climatiques et à l'énergie.[193] Cependant lors des manifestations pour des politiques environnementales plus saines et durables, les adolescentes et femmes jouent un rôle important. Ainsi, le renforcement des campagnes médiatiques qui s'adressent spécifiquement à la jeunesse pourrait apporter une attention particulière aux effets des politiques belges en matière d'environnement et changements climatiques, sur les filles et femmes au Sud. Une collaboration avec la société civile serait nécessaire pour le développement de campagnes effectives. En outre, une meilleure communication sur les liens entre les changements climatiques et d'autres politiques serait nécessaire pour montrer les interdépendances, les obstacles structurels et les intersections multidisciplinaires, causés par les mêmes discriminations et inégalités.[194]

Renforcer les changements climatiques en tant que thème transversal : La politique sur les changements climatiques est liée à divers thèmes et le PNEC devrait l'explorer, par exemple, la migration, la réponse humanitaire, la sécurité alimentaire, l'agriculture. « Le rapport sur le réchauffement planétaire de 1,5 °C du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a noté avec une grande confiance que des solutions climatiques mal conçues ou mal mises en œuvre peuvent en fait exacerber les inégalités entre les sexes et les inégalités sociales, entre autres impacts environnementaux et sociaux négatifs. Cela étayait la conclusion du cinquième rapport d'évaluation du GIEC selon laquelle les « inégalités multidimensionnelles » résultant de « processus sociaux croisés

[188] Reconnaissant que des mécanismes internationaux des acteurs du Nord, ont contribué significativement aux dommages historiques dans les pays du Sud (mesures d'austérité, sanctions, guerre, déversement des déchets et surproduction et consommation massive), traduit en pollution et extraction des ressources naturelles des pays du Sud. Tara Daniel, Mara Dolan, 'Intersectionality and collective action visioning a Feminist Green New Deal in the US, 2020., p 523.

[189] WEDO, 'Pocket Guide to Gender Equality', 2020 Edition, p 3

[190] Julia Robertson Hathaway, 'Climate Change the Intersectional Imperative and the Opportunity of the Green New Deal', 2020l, p 14

[191] Gill Allwood 'Mainstreaming Gender and Climate Change to Achieve a Just Transition to a Climate-Neutral Europe', 2020, p 180

[192] IUCN, Training Manuel on Gender and Climate Change, p. 226

[193] Julia Robertson Hathaway, 'Climate Change the Intersectional Imperative and the Opportunity of the Green New Deal', 2020, p 14

[194] Julia Robertson Hathaway, 'Climate Change the Intersectional Imperative and the Opportunity of the Green New Deal', 2020, p 19

», y compris la discrimination fondée sur le genre, sont associées à une vulnérabilité accrue à la fois aux changements climatiques et à certaines réponses aux changements climatiques. Pour réduire le risque associé aux réponses, il convient de prêter attention à la pauvreté et au développement durable. »[195]

[195] WEDO, 'Pocket Guide to Gender Equality', 2020 Edition, p 5-6

7. Recommandations pour la coopération belge

Recommandation 1

Assurer une représentation équilibrée des femmes lors des processus de décision en matière de changements climatiques, pour une participation inclusive et effective des femmes lors des négociations à tous les niveaux :

- au niveau international lors des délégations et rencontres dans le cadre de la Convention ;
- au niveau national, dans le cadre du suivi et actualisation du PNEC ;
- au niveau des ambassades et représentations Enabel pour un appui aux dialogues politiques et sectoriels ;
- au niveau des compositions des missions d'identification/formulation/évaluation des interventions.

N°	Description	Indicateur
1.1	Participation des femmes aux COP	Nombre de femmes dans la délégation et leur fonction Genre du « Head of delegation »
1.2	% de femmes dans les organes PNEC	CNC (2021, 31,25%) ; SFCC (2021 40,74) ; CFDD (2021, 41,66%)
1.3	Participation des femmes aux dialogues politiques et sectoriels	% et fonction des femmes lors des réunions « dialogues politiques et sectoriels » en relation avec les changements climatiques
1.4	Participation des femmes lors des missions conduites dans le cadre des interventions portant sur les changements climatiques	Nombre de femmes et femmes cheffes de mission lors des mission d'identification, formulation, évaluation et backstopping

Recommandation 2

Relier les organisations de la société civile avec celles dans les pays du Sud, créer des plateformes permettant la mise en contact et financer des projets du Nord pour sensibiliser la population au sens large. Travailler plus particulièrement avec les jeunes et leurs organisations. Encourager la création des moyens (plateformes, consultations, réseaux, projets, …) de participation pour les jeunes filles et les femmes aux processus de décision lors de la recherche des solutions pour les problèmes identifiés avec elles. Considérer systématiquement, lors de chaque initiative, les jeunes comme un groupe cible et permettre aux jeunes de participer significativement aux processus de décision à différents niveaux :

- au niveau international lors des délégations et rencontres dans le cadre de la Convention ;
- au niveau national, dans le cadre du suivi et actualisation du PNEC ;
- au niveau des ambassades et représentations Enabel pour un appui aux dialogues politiques et sectoriels ;
- au niveau de la mise en œuvre des interventions.

N°	Description	Indicateur
2.1	Participation des jeunes aux COP	Age (séniorité) et fonction des personnes composant les délégations aux COP ultérieurs Séniorité du « Head of delegation »
2.2	Participation des jeunes à l'actualisation du nouveau PNEC	Organiser spécifiquement une consultation publique pour les jeunes
2.3	Participation des jeunes aux dialogues politiques et sectoriels	Âge (séniorité) et fonction des personnes lors des réunions « dialogues politiques et sectoriels » en relation avec les changements climatiques
2.4	Participation des jeunes lors des interventions portant sur les changements climatiques	Considérer les jeunes et leurs organisations de manière systématique dans les interventions relatives aux changements climatiques

Recommandation 3

Intégrer systématiquement les questions de l'égalité des genres dans les interventions de la coopération bilatérale et multilatérale en relation avec les changements climatiques. Prendre en compte de manière systématique les différences de situation et de besoin des femmes et des hommes dans toutes les interventions de la coopération belge, et particulièrement celles liées au climat. Assurer une formation des gestionnaires de dossiers sur la dimension de genre et mettre à disposition les moyens pour récolter les informations sur les différences de situation et de besoin des femmes et hommes (statistiques ventilées par genre, consultations avec les femmes et les hommes et les organisations de femmes …).

N°	Description	Indicateur
3.1	Une intégration des questions du genre dans les interventions liées aux changements climatiques dès leur conception	Les missions de formulation des interventions liées aux changements climatiques incluent une expertise genre
3.2	Un suivi rapproché d'une intégration des questions de l'égalité des genres dans les interventions liées aux changements climatiques	Les termes de référence des missions d'évaluation pour les interventions liées aux changements climatiques portent une attention particulière aux aspects liés au genre
3.3	Renforcement des capacités en matière du genre et changements climatiques	Tous les gestionnaires concernés par les interventions relatives aux changements climatiques ont suivi une formation en ligne en matière du genre et les changements climatiques

Recommandation 4

Lutter contre la féminisation de la pauvreté et prévoir dans les interventions agricoles et celles touchant les changements climatiques, une attention particulière aux méthodes agricoles conventionnelles nuisibles à l'environnement, et chercher en commun accord, en se basant sur des expériences et connaissances de populations locales, des solutions sensibles au genre et sensibles à l'environnement. Inclure dans les différentes interventions, un focus sur l'empowerment des femmes. Ce focus ne considère pas seulement les femmes comme des victimes des changements climatiques, mais aussi comme des actrices de changement, prêtes à s'organiser et à investir dans des projets visant une transition juste et féministe. Investissement fort dans le renforcement de capacité afin de partager un même langage concernant l'approche sensible au genre et appliquer des outils pertinents et efficaces pour assurer des résultats durables.

N°	Description	Indicateur
4.1	Investir dans des interventions qui visent la recherche-action et portent sur les liens entre genre et changements climatiques	Nombre d'interventions[196] dans le cadre des changements climatiques marquées comme GM2 selon le marqueur genre de l'OECD (L'égalité homme-femme constitue l'objectif principal du projet/ programme et sa recherche détermine de façon fondamentale la conception de ce dernier et les résultats qui en sont attendus. Ce projet/programme n'aurait pas été entrepris en l'absence de l'objectif de l'égalité entre les femmes et les hommes.)
4.2	Renforcement de capacités en matière du genre et changements climatiques	Tous les gestionnaires concernés par les interventions relatives aux changements climatiques ont suivi une formation en ligne en matière du marqueur genre de l'OCDE

Recommandation 5

Assurer une attention systématique sur la division du travail : Les changements climatiques exacerbent les inégalités sociales existantes et renforcent les rôles et responsabilités socialement construits qui ont un impact disproportionné sur les femmes. Les relations de genre conditionnent les stratégies d'adaptation et d'atténuation. Etant donné que les femmes disposent d'autres ressources et capacités que les hommes, elles trouveront d'autres solutions et réponses aux défis de l'adaptation et de mitigation. Les femmes, plutôt actives dans les sphères privées

[196] OECD, 'Manuel Relatif au Marqueur de la Politique d'Aide à l'Appui de l'Égalité Homme-Femme Établi par le CAD-OCDE'.

et domestiques, s'occupant des tâches domestiques et s'acquittant des responsabilités familiales, se réfèrent aux mêmes cadres quand elles recherchent des réponses aux changements climatiques. Afin de cartographier ces cadres de références et de formuler des interventions permettant un développement durable, il s'avère nécessaire de conduire des analyses genre pour chaque intervention. Ces analyses pourraient, si opportun et si les expertises existent, s'adresser aux masculinités positives et toxiques dans le but d'appuyer les processus d'empowerment envisagés et de réduire les risques d'impacter négativement les solutions trouvées. La conduite de cette analyse genre lors de la formulation s'inscrit parfaitement dans une approche d'intégration transversale des questions de l'égalité des genres. Omettre cette étape lors de la formulation risque de mettre en péril la durabilité de l'intervention et des solutions apportées. Afin de formuler des recommandations pertinentes, adaptées aux contextes socio-culturels et locaux, la meilleure façon d'aborder de telles analyses est de s'appuyer sur des expertises nationales. Or, un renforcement des expertises existantes est une option complémentaire pour assurer la prise en compte des conditions et positions des femmes et filles, le potentiel d'empowerment, les relations de genre, les questions liées aux masculinités positives et toxiques, et les obstacles et leviers par rapport à l'empowerment et aux masculinités.

N°	Description	Indicateur
5.1	Assurer une analyse genre pour toutes les interventions liées aux changements climatiques	Les termes de référence des missions de formulation des interventions liées aux changements climatiques portent une attention particulière aux aspects liés au genre
5.2	Améliorer les connaissances par rapport aux concepts de masculinités positives et toxiques.	Tous les membres des équipes de formulation ont suivi des formations en ligne sur les masculinités positives et toxiques.

Recommandation 6

Aborder les questions liées au genre et changements climatiques sous le prisme de l'intersectionnalité : Au-delà d'une approche genre, il est recommandé d'assurer une prise en compte de toutes les différentes couches de discrimination, afin de ne laisser personne de côté dans le cadre d'un PNEC actualisé, qui vise l'empowerment des femmes et filles des pays partenaires. Eviter de considérer les différents groupes cibles, comme des 'groupes vulnérables' d'une part et en compétition d'autre part. Bien qu'ils vivent dans des conditions vulnérables, ils ne le sont pas. Leur résilience leur permet de trouver des solutions innovantes aux problèmes qui les concernent. Comme ce risque de priorisation demeure, à savoir une préoccupation plus importante pour l'un des groupes cibles, ou thématiques transversales, il est conseillé d'appliquer, dès la programmation, une approche fondée sur les droits humains permettant d'adresser les écarts de capacités, tant au niveau des porteurs de devoirs que du côté des ayants droits, pour respecter, protéger et réaliser les droits pour les premiers et un empowerment des ayants droits, pour que ces derniers connaissent, revendiquent et jouissent de leurs droits.

N°	Description	Indicateur
6.1	Améliorer les connaissances sur l'intersectionnalité et l'approche basée sur les droits humains	Tous les membres des équipes de formulation ont suivi des formations en ligne sur les l'approche basée sur les droits humains.

8. Proposition de Plan d'Action Genre du PNEC sur base du Plan d'action genre de la CCNUCC

Niveau International	Objectif	Indicateur	Echéance	Responsable
Renforcement des capacités, gestion des connaissances et communication	Développer des initiatives pour un renforcement des capacités des personnes clés concernées par le processus de la Convention, en particulier en ce qui concerne le genre			Les ministres compétents et/ou secrétariat(s) d'état responsable(s), soutenues par leurs administrations.
	Actualiser le nom de la personne, Coordinatrice/Coordinateur Genre, Climat et Energie (voir liste UNFCCC[197]) et assurer sa formation			
	Elaborer des mécanismes de collecte des données différenciées selon le sexe et commander des études pour l'analyse de ces données	Database élaboré	COP29 (2023)	Coordinatrice/Coordinateur Genre, Climat et Energie Institut National des Statistiques
	Améliorer la disponibilité de données ventilées par sexe pour l'analyse des questions de genre, en tenant compte des facteurs multidimensionnels, afin de mieux éclairer les politiques, plans, stratégies et actions climatiques favorisant l'égalité des sexes	Rapport Genre, Climat et Energie, intégrant les données et statistiques ventilées par sexe	COP30 (2024)	Coordinatrice/Coordinateur Genre, Climat et Energie
	Organiser des campagnes adressées au grand public pour sensibiliser et renforcer les connaissances/compréhensions des liens entre Genre, Climat et Energie, pour promouvoir le rôle des jeunes et femmes en tant qu'agents de changement pour un environnement sain et durable	Lancer des campagnes sur les effets des politiques belges et européennes sur l'empowerment des filles et femmes au Sud	COP27 (2022)	
	Promouvoir l'utilisation des médias sociaux, des ressources Web et d'outils de communication innovants afin d'atteindre les jeunes et les femmes en particulier (partager e.a. des informations sur le programme de travail de Lima et son Plan d'Action Genre, ainsi que sur des question Genre, Climat et Energie)	Lancer des initiatives visant la sensibilisation des jeunes et adultes des questions genre	COP27 (2022)	
Représentation équilibrée des sexes, participation et rôle dirigeant des femmes	Promouvoir, à l'intention des représentantes des initiatives visant à renforcer les capacités d'encadrement, de négociation et de facilitation des négociations, des sessions d'informations et de formations, les permettant de participer significativement au processus de la Convention	Un webinaire est organisé pour le renforcement de capacités des membres des délégations en matière du Genre, Climat et Energie d'une part et processus de négociation d'autre part	COP26 (2021)	
	Soutenir la participation des femmes dans les délégations des pays partenaires	Un fonds permettant la préparation et la participation des femmes aux processus de la Convention	COP27 (2022)	Ministère de la Coopération

[197] Sur la liste actuelle : **Ms Romy De Maeyer, Federal Public Service (FPS) Health, Food Chain Safety and Environment ,** romy.demaeyer@vlaanderen.be

	Soutenir les plateformes des communautés locales et des peuples autochtones pour un renforcement de la préparation et participation des femmes au processus de la Convention et la promotion de leur rôle dirigeant pour la défense des solutions des communautés locales et des femmes autochtones			
Cohérence des politiques	Veiller à ce que les membres des organes concernés par l'intégration du genre dans le PNEC soient sensibilisés et formés en matière du genre et à l'importance des questions liées à l'égalité des genres dans le cadre de leurs mandats et travaux	Sur base d'une identification des besoins, et programme de sensibilisation et formation, former sous une perspective multidisciplinaire, les personnes concernées par les questions Genre, Climat et Energie	COP27 (2022)	
	Faciliter l'échange de points de vue et de bonnes pratiques entre les différents organes, niveaux et personnes clés sur les moyens d'intégrer plus largement les questions de genre dans leurs travaux, sur base des analyses menées et rapports élaborés	Organisations des rencontres régulières		
	Préparation pour le COP26 (2021) en commun accord entre les parties prenantes sur les bonnes pratiques en Belgique en matière de Genre, Climat et Energie	Briefing Note	Septembre 2021	
Financement des engagements pris dans le domaine du Genre, Climat et Energie	Partager les expériences et soutenir le renforcement des capacités concernant l'allocation de ressources budgétaires aux activités favorisant l'égalité des genres, y compris l'intégration d'une budgétisation sensible au genre dans le budget national afin de faire progresser les politiques, plans, stratégies et actions climatiques (y compris de la coopération) tenant compte des questions de genre			
	Renforcer et rendre visible le soutien financier et technique disponible pour promouvoir une plus large intégration de la question de l'égalité des genres dans les politiques, plans, stratégies et actions climatiques (y compris de la coopération), ainsi que les bonnes pratiques permettant de faciliter l'accès au financement de l'action climatique pour les organisations féminines, les populations autochtones et les communautés locales	Organisation d'une conférence, sur l'état de lieux des initiatives et bonnes pratiques dans le cadre du financement climatique	COP27 (2022)	Ministère de la Coopération,
Mise en œuvre favorisant l'égalité des genres et moyens de mise en œuvre	Intégrer dans les projets et programmes de coopération l'application de solutions sociologiques, politiques ou technologiques tenant compte des questions de genre pour faire face aux changements climatiques, notamment en renforçant, en protégeant et en préservant les connaissances et pratiques locales, autochtones et traditionnelles (non néfastes à l'environnement) dans les secteurs appropriés, et pour améliorer la résilience aux changements climatiques, en encourageant la pleine participation et le rôle dirigeant des femmes et des filles dans les domaines de la science, de la technologie, de la recherche et du développement durable.	Evaluations mi-parcours et évaluations finales des projets et programmes de la Coopération belge dans les pays partenaires (en particulier les initiatives financées par l'UE	COP30 (2024)	Ministère de la Coopération

	Soutenir la collecte et le regroupement d'informations et de compétences concernant l'égalité des genres et les changements climatiques dans différents secteurs et domaines thématiques ainsi que l'identification d'expert-e-s en la matière et améliorer les plateformes de connaissances sur ces questions	Un fonds Genre, Climat et Energie est constitué pour l'élaboration des analyses genre dans les secteurs concernés, partant d'une perspective de la coopération au développement et une attention particulière pour de l'autonomisation des femmes et filles dans les pays partenaire	COP28 (2023)	
	Renforcer « la structure »[198] qui se charge de la promotion de l'égalité des sexes au processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'actualisation des politiques, plans, stratégies et actions climatiques	Un.e Coordinatrice/Coordiateur Genre, Climate et Energie est nommé.e et recruté sur base des TdR[199]	COP26 (2021)	Ministères concernés
	Partager les bonnes pratiques et les enseignements tirés, suite à l'intégration du genre dans les politiques, plans, stratégies et actions (projets/programmes de la coopération) climatiques et sur les mesures prises pour la mise à jour des politiques, plans, stratégies et actions	Rapport de bonnes pratiques et d'enseignements tirés des expériences en matière de Genre, Climat et Energie	COP26 (2021)	Ministère de la Coopération Coordinatrice/Coordinateur Genre, Climat et Energie

[198] 1) IEFH/Coordinateur/Coordinatrice Genre, Climat et Energie ; 2) Représentants OSC ; 3) Représentants des ministères concernés

[199] Voir

Bibliographie

Aboud G. (2011), Gender and Climate Change Supporting Resources Collection, BRIDGE. Lien

Allwood G. (2020), Mainstreaming Gender and Climate Change to Achieve a Just Transition to a Climate-Neutral Europe *JCMS: Journal of Common Market Studies*, 58: 173– 186. Lien

Care International (2020), Report Card – Where is gender equality in national climate plans (NDCS)?. Lien

Daniel T. & Dolan M. (2020), Intersectionality and collective action: visioning a Feminist Green New Deal in the US, *Gender & Development*, 28:3, 515-533. Lien

Enabel (2020), Globlal Challenge. Climate change and the environment, What Enabel does. Lien

International Union for Conservation of Nature (IUCN) (2015), Gender and Climate Change, Strenghtening climate action by promoting gender equality, Issue Brief. Lien

Kottari M. (2020), The EU Green Deal impacts on the employment sector. Opportunities and challenges for the EU's clean energy transition, European Centre for Energy, Climate & Resources Security, King's College London. Lien

Kuhl M. and Maier F. and Mill H. T. (2012), The Gender Dimensions of the Green New Deal - an analysis of policy papers of the Greens/EFA New Deal Working Group, Commissioned by The Greens/EFA Group in the European Parliament. Lien

Lieu J., Sorman A., Johnson O., Virla L. , Resurrección B. (2020), Three sides to every story: Gender perspectives in energy transition pathways in Canada, Kenya and Spain, *Energy Research & Social Science*, Volume 68. Lien

MacArthur J., Hoicka C., Castleden H., Das R., Lieu J. (2020), Canada's Green New Deal: Forging the socio-political foundations of climate resilient infrastructure?, *Energy Research & Social Science*, Volume 65. Lien

Nhamo G. and Mukonza C. (2020), Opportunities for women in the green economy and environmental sectors, Sustainable Development, Volume 28, Issue 4, July/August 2020, Pages 823-832. Lien

OHCHR (2010), Applying a Human Rights-Based Approach to Climate Change Negotiations, Policies and Measures. Lien

Oxford Climate Policy (2020), Pocket Guide to Gender Equality under the UNFCCC 2020 Edition. Lien

Robertson Hathaway J. (2020), Climate Change, the Intersectional Imperative, and the Opportunity of the Green New Deal, *Environmental Communication*, 14:1, 13-22. Lien

Coalition Climat (2020), Le Plan National Énergie Climat ne répond pas à l'enjeu de la crise climatique. Lien

Sabato S. and Fronteddu B. (2020), A socially just transition through the European Green Deal?, ETUI, The European Trade Union Institute. Lien

United Nations Development Program (UNDP) (2013), Gender and Climate Change, Asia and Pacific, Policy Brief. Lien

United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCC) (2019), Rapport de la Conférence des Parties sur sa vingt-cinquième session, tenue à Madrid du 2 au 15 décembre 2019, DECISION 3/CP.25. Lien

United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCC) (2014), Rapport de la Conférence des Parties sur sa vingtième session, tenue à Lima du 1er au 14 décembre 2014, FCCC/CP/2014/10/Add.3. Lien

Women Budget Group and Women's Environmental Network (2020), What would a Feminist Green New Deal look like?. Lien

Women Budget Group and Women's Environmental Network (2020), Towards a feminist green new deal for the UK. Lien

Women engage for a common future (WECF) (2020), Solutions Genre et Climat, (*Présentation des 15 projets lauréats genre et climat*). Lien

Women engage for a common future (WECF) (2019), Solutions genre et climat, 5ème édition. Lien

Women engage for a common future (WECF) (2017), Women, gender constituency, key demands 'women demand a gender - just transition'. Lien

Women's Environment & Development Organization (WEDO) (2020), Feminist Finance: A Brief for the Finance in Common Summit (FiC). Lien

Women's Environment & Development Organization (WEDO) (2020), Feminist Climate Finance Brief: Recommendations for Canada's Climate Finance Pledge. Lien

Women's Environment & Development Organization (WEDO) (2020), Gender Equality and Women's Empowerment in Updated and New Nationally Determined Contributions (NDCs). Lien

Women's Environment & Development Organization (WEDO) (2016), Discussion Paper : Gender Equality & Just Transition. Lien

Sites Web consultés

Adaptation Fund Lien

CGIAR - Promoting Equality of Opportunity Lien

Gouvernement Belge – Pour une information fiable sur le Climat Lien

Green Climate Fund Lien

NDC Partnership Lien

SIDA – Climate change Lien

UN Women - Les chagements climatiques Lien

UN Women - About Generation Equality Lien

UNICEF – Environment and Climate Change Lien

UNESCO- Gender and Science, Climate Change and Gender Equality Lien

UNFCCC - Climate Change and Gender Lien

WEDO Lien

WHO - Gender, Climate Change and Health Lien

Annexe 1 Ressources

Organisation	Programmes	Genre
World Resources Institute (WRI)	Le Partenariat NDC (Partenariat) travaille directement avec les gouvernements nationaux, les institutions internationales, la société civile, les chercheurs et le secteur privé pour accélérer l'action climatique et de développement. Le partenariat vise à accroître l'alignement, la coordination et l'accès aux ressources pour relier les besoins aux solutions par: l'engagement des pays, le partage des connaissances et des informations; et accès au financement »[200]	GENDER - Advancing gender equality through and for sustainable development.
Green Climate Fund (GCF / FVC)	Cette boîte à outils guide les partenaires du FVC sur la manière d'inclure les femmes, les filles, les hommes et les garçons des communautés socialement exclues et vulnérables dans tous les aspects du financement climatique	Mainstreaming gender in Green Climate Fund projects
Plateforme GCT (Gender Climate Tracker) La Plateforme GCT fournit les informations, les données et les ressources les plus récentes pour comprendre et suivre les progrès réalisés en matière d'intégration des mandats relatifs à l'égalité des sexes dans les politiques climatiques au niveau mondial et national.	**Les mandats** Section très pertinente regroupant toutes les décisions officielles de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) faisant référence à la dimension de genre et qui soutiennent les décideurs, les négociateurs et les intervenants dans la modélisation des décisions existantes et l'identification des lacunes.	Les Mandats du Genre dans la politique climatique
	Les statistiques Cette section présente les listes officielles des participants aux réunion CCNUCC (2008-2019). Les listes concernent les informations publiées par les participants aux délégations gouvernementales officielles et par les membres des commissions et organes de la CCNUCC ; les parties prenantes non gouvernementales n'ont pas été prises en compte.	Analyse rapide La participation des femmes dans les délégations des partis Statistiques par organismes
	Les profils des pays Cette analyse évalue dans quelle mesure les CDN soumises abordent plus largement les droits fondamentaux des femmes et les liens entre les changements climatiques et le genre.	Analyse rapide Profils des Pays
Gender and Climate Change Mitigation	Liste d'outils, guides et plateformes sur l'atténuation	UNFCCC Knowledge Resources
Gender and Climate Change Adaptation	Liste d'outils, guides et plateformes sur l'adaptation	UNFCCC Knowledge Resources

[200] BRIEF: Gender Equality and Women's Empowerment in Updated and New Nationally Determined Contributions (NDCs), December 2020, p 2.

Annexe 2 Recommandations pour le mainstreaming du genre dans les CDN

Catégorie	Recommandations
Gouvernance	La révision des CDN devrait faire référence aux femmes et au genre dans le contexte des engagements en matière d'atténuation (M), d'adaptation (A), de pertes et dommages, de renforcement des capacités, de mise en œuvre ou si la référence de genre est transversale.
	Les pays devraient donner la priorité à la référence au genre et indiquer comment les femmes sont positionnées dans les CDN, y compris en tant que groupe vulnérable aux impacts des changements climatiques, en tant que bénéficiaires de projets ou de politiques ; comme agents de changement ; ou en tant que parties prenantes, c'est-à-dire comme ayant un intérêt dans la prise de décision liée aux changements climatiques.
	Il est nécessaire de concevoir des stratégies de renforcement des capacités pour produire des avantages équitables pour les femmes et les hommes et faciliter le renforcement ciblé des capacités des femmes et des organisations de femmes afin de permettre une participation effective au processus de CDN.
Planification	Un processus de planification participative est une tâche importante qui devrait assurer la participation effective des groupes qui sont particulièrement vulnérables en raison de la marginalisation ou de la discrimination, y compris les femmes (et les institutions féminines), dans le processus de CDN.
	Dans certaines des CDN analysées, les femmes sont caractérisées comme des bénéficiaires de politiques ou de projets mais aussi comme des parties prenantes clés dans le cadre d'une participation publique qui devrait être entreprise d'une manière sensible au genre. Cela devrait inclure l'intégration des perspectives des femmes et tirer parti de leurs connaissances uniques en matière d'adaptation, de résilience et d'atténuation et de stratégies d'adaptation locales lors de la révision des CDN.
	Lors de la planification de la mise en œuvre dans les CDN révisées, il est essentiel de poursuivre une budgétisation sensible au genre, y compris la planification du financement des mesures tenant compte du genre. Dans les CDN analysées, il y a presque une absence totale de budgétisation sensible au genre. Seule la CDN révisée du Chili mentionne que la conception et la mise en œuvre de la CDN prendront en compte une répartition équitable des charges, des coûts et des avantages, en mettant l'accent sur le genre.
	Les femmes et les minorités locales ne devraient pas seulement être présentées comme des victimes des changements climatiques, mais devraient également être reconnues comme des agents du changement / un groupe de parties prenantes distinct dans le processus de CDN. Les pays devraient utiliser des données ventilées par sexe, des évaluations de la vulnérabilité climatique sensibles au genre et des contributions d'experts en genre pour éclairer le processus de révision des CDN.
	Au cours du processus de planification, une analyse sexospécifique et sociale des politiques, programmes et actions en matière de changements climatiques doit être entreprise pour identifier les lacunes et les opportunités liées à l'intégration du genre.
Mise en œuvre et amélioration des instruments de politique climatique	Il devrait y avoir un mécanisme ou un processus participatif et inclusif pour le suivi ou la mise en œuvre des CDN dans chaque pays. La plupart des pays ont analysé les systèmes affichés pour le suivi ou la mise en œuvre, la plupart d'entre eux étant classés dans les plans nationaux existants ou les institutions nationales existantes. En outre, certains des pays analysés ont proposé d'utiliser les BUR et les communications nationales pour suivre, mettre en œuvre et rendre compte des progrès de la mise en œuvre.
	Il devrait y avoir un engagement des arrangements institutionnels spécifiques au genre au sein du gouvernement, tels que les points focaux pour l'égalité des genres dans les ministères, départements et agences dotés d'une capacité technique et d'une autorité adéquate pour la mise en œuvre.
	Il est nécessaire d'impliquer des experts en genre dans l'élaboration des cadres de S&E, en s'appuyant sur les systèmes existants. Les experts devraient être en mesure de collecter, d'utiliser et d'appliquer dans la planification, le suivi et l'évaluation des données et des indicateurs différenciés par sexe et socialement dans le processus de CDN.

Annexe 3 Documents analysés avec les principales remarques (par ordre chronologique à partir du plus récent)

Titre du document et année	Remarques
WEDO Discussion Paper: Gender Equality & Just Transition (2020)	**Summary**: How Paris Agreement can be implemented in just and equitable manner, based on feminist analysis of "just transition" **Main concepts**: 1. Just transition – Origin of term, concept originally used in context of transition away from fossil fuels, need to link environmental and economic issues, challenges 2. Increasing inequalities and insecurity – Wealth distribution, declining opportunities for collective action, global poor bear brunt of econ/environ consequences 3. Gendered context of transition sectors – Social construction of roles & sectors, power structures, gendered labor force participation and gender pay gap in energy/transition-focused industries 4. Feminist concepts to include in just transition – Intersectionality, value unpaid care work and informal work (currently unrecognized/undervalued in economic terms), precariousness that characterizes much women's work worldwide 5. Policy suggestions for gender-just transition – 1) gender quota for renewable energy sector; 2) provide basic services (e.g. childcare) and build capacities of female workers 6. *useful Gender Just Solutions (guidelines for a project/program/policy) – "Bottom-up, and can be mitigation and/or adaptation initiatives that are efficient, decentralized, safe, appropriate, affordable, sustainable, replicable, interlinked to peace building, promote equal access to benefits, do not burden women, entail multiple benefits, and center local decision making and the role of women within it" (p2, ¶2) 7. International frameworks to support implementaiton of gender-just transition – Paris Agreement, Green Climate Fund, Climate Technology Center and Network (esp on gender-responsive finance and technology), Global Environment Facility 8. Financing for climate justice – main flows from MDBs; disconnect between needs, what is provided, how; main challenges: 1) comparing accounting and reporting on climate finance across countries, 2) mitigation vs. adaptation, 3) capacity needs, 4) large funds vs. community groups (low financing options for smaller-scale projects – particularly affects women-led community groups), 5) current intermediation structure increases transaction fees, 6) disincentives for global finance mechanisms to consider alternative (climate justice) financing approaches & impact of tax fraud
Feminist Finance: A Brief for the Finance in Common Summit (FiC) (2020)	**Summary**: Presenting new Finance in Common (FiC) Summit to integrate (gender-)just transition into pandemic recovery efforts, focusing on role of public development banks (PBDs). Reviews feminist approach to finance and gives good recommendations for governments on how to incorporate a feminist approach to finance in recovery and development work, including examples of what to avoid (what is NOT a feminist approach) when creating strategies, policies and programs. **Main concepts**: 1. Finance in Common (FiC) Summit – First global development bank summit (together they control over USD 2 tirllion in public money annually) with goal to "stress the crucial role of Public Development Banks (PDBs) in reconciling short- term countercyclical responses with sustainable recovery measures that will have a long-term impact on the planet and societies." (p2, ¶1). "The FiC aims include "support of common action for climate and the UN

	Sustainable Development Goals" and it is touted as "a key milestone on the way to the crucial events of 2021, notably the COP26 (climate change), the COP15 (biodiversity) and the Generation Equality Forum (gender equality)." (p2, ¶2). 2. Importance of FiC Summit – Scrutiny needed on how IFIs and PDBs fail to meet Paris Agreement commitments and SDGs requiring econ & financial system reforms to achieve equality. FiC Summit is "a necessary step to define the critical role development banks can and must play in ensuring a just recovery that centers human rights, gender equality and planetary health." (p2, ¶4) 3. Risks of FiC Summit – "As feminists and civil society organizations, we note with caution that these "non-process" events can garner attention and create a positive image with few paths for accountability, transparency and stakeholder participation, compared to international frameworks that come with a certain level of commitment and procedures for review. This gives interest-driven initiatives the sheen of broader multilateral legitimacy reserved for negotiation processes." (p2, ¶3) 4. Gender-specific moments of GiC Summit – Main message: "all public development bank funding should protect and promote international human rights, should be gender-responsive and climate-compatible by focusing not only on the way, but equally on what is funded, prioritizing investment and financing approaches that directly protect against human rights violations, and target and address systemic gender discriminations and inequalities as well as the climate crises." (p3, ¶1). Specific gender events at GiC Summit: 1) 'Development Banks as Actors for Change Towards Gender Equality', 2) 'Social Investment for People, Planet and Prosperity', 3) 'Financing Sustainable Food Systems: PDBs as Catalysts of New Investment Models' (p3, ¶1) 5. Important gender topics to include in GiC discussions : value of women's labor, stewardship and knowledge; need for social investment and public infrastructure to be gender-responsive and care- and livelihood-centered; how PDBs can together commit to financing "that supports infrastructure that makes a just and equitable transition away from fossil fuels while securing essential services provision a reality." (p3 ¶2); need for financing of food systems strategies to be gender-just and enable communities to redistribute power and resources (including access, ownership, use and control of land) (p3 ¶2). 6. Feminist approach to finance – "Feminist investment would press for a paradigm shift, relying on adequate and equitable financing that understands that response measures to COVID-19 and the multiple intersecting climate, biodiversity and poverty crises must address economic and social structural injustices and inequalities. The post-COVID world order must build stronger international cooperation based on human rights. Developed countries must fulfill their existing obligations under multiple international UN processes such as Financing for Development, the UNFCCC and the Sustainable Development Goals, to support developing countries financially and respecting the polluter pays principle. Developed countries must urgently increase financial provision in the form of grants in a way that is predictable, adequate, transparent and accountable." (p4 ¶2) 7. Suggestions for PDBs and governments – useful to inform PNEC thinking, including examples of what is NOT a feminist approach
BRIEF: Gender Equality and Women's Empowerment in Updated and New Nationally Determined Contributions (NDCs), December 2020	**Summary:** Brings an analysis of updated and new NDCs that can be interesting to check good examples.
Canada's Green New Deal: Forging the socio-political foundations of	Case study of Canada's challenges to renewable energy transition and different concepts related to energy (see below) but otherwise not very informative for PNEC questions **Summary**: There is transformative potential of a Canadian Pact for a Green New Deal (PGND) – globally significant given Canada's high energy production, exports, internal use. Authors focus on the social and political characteristics of energy infrastructure and argue that Canada's struggles to adopt a PGND

climate resilient infrastructure? (2020)	highlight "the complexities and opportunities that accompany countries with large geographies, fraught geo-political histories, strong federalism, inequalities of access to clean affordable energy, and an abundance of renewable energy." (abstract) **Main concepts**: 1. Energy feudalism 2. Renewable energy transition a. Green Lines and Red Lines (conceptual framework for renewable energy transition strategy) 3. Energy democracy 4. Energy sovereignty 5. Energy poverty
Analyse : Le Plan National Énergie Climat ne répond pas à l'enjeu de la crise climatique (2020)	**Summary**: Le document fait une analyse du PNEC et explique point par point les problèmes de cette version actuelle. Selon la Coalition Climat, le PNEC manque de mesures concrètes pour atteindre l'ambition affiché et initier une transition juste. Ils expliquent qu'un plan concret et réellement ambitieux est donc nécessaire. **Main concepts**: ● **Ambition insuffisante** pour 2030, déjà dépassée dans les faits ● **Pas de vision à long terme** commune ● **L'équité de l'effort de réduction des émissions de GES** entre les grandes entreprises, d'une part (secteurs ETS), et les citoyens et les PME d'autre part, **ne semble pas garantie**. ● Un **manque de mesures concrètes** pour atteindre l'ambition affichée et initier une transition juste ● **Un focus inacceptable sur les agrocarburants**, une fausse solution qui nuit au climat, à la biodiversité aux droits humains ● *useful **Timide mention de la transition juste** : mention du dialogue pour la transition juste, mais pas de date, de budget, ni de modalités précises ; et un manque de prise en compte des impacts dans le sud ● **Pas de version intégrée du plan**, toujours une compilation de plans régionaux et fédéral ● **Déficit démocratique** : plan conçu loin du contrôle du Parlement et la consultation publique ne constituait pas une réelle demande d'avis des citoyens
Mainstreaming Gender and Climate Change to Achieve a Just Transition to a Climate-Neutral Europe (2020)	**Summary**: Article gives overview of conceptual framework of gender equality and climate change action within the context of EU-level policymaking, with a focus on the specific obstacles and challenges that hinder gender-sensitive climate policy. **Main concepts**: ● What does gender have to do with climate change? – Climate change is gendered; a gender-sensitive climate approach allows us to understand where and how gender matters and ensuring gender-justice in climate legislation ● Mainstreaming climate change, mainstreaming gender – Gender and environmental mainstreaming activities are required by treaty but often treated as procedural rather than substantive (integrationist approach rather than transformative approach). Power relations are key to the success of mainstreaming objectives. There is a need to better understand how the rise of 'nexus' thining that link multiple issues together will impact the practicalities and effectiveness of action

	● Gender and EU climate policy – Examples of challenges to integrate a gender-sensitive approach to climate policy at EU-level ● A just transition to a climate-neutral future – Emergence of the idea of 'just transition' at EU-level as well as its challenges (e.g. references to a just transition do not always provide detail about what exactly a just transition means)
Intersectionality and collective action: visioning a Feminist Green New Deal in the US (2020)	**Summary**: Analysis of emergence of Feminist Coalition for a Green New Deal (US context): ● Goals – intersectional feminist analysis as part of national-level conversation of climate policy ● Methods – Coalition-formation and creating shared values, principles and policy positions ● Format of article – Interview with five Coalition members about the relevance of the Coalition's creation, operating processes and key outcomes ● Main takeaways – Main concepts below and interconnectedness of feminist climate advocacy with feminist development critiques, essentiality of a comprehensive reframing of governments' general policy processes and aims, and the criticality of movement building that is intentional and responsive **Main concepts**: ● Intersectional analysis is a key tool – can elucidate differentiated impacts, and reject a homogenisation of all women's experience as the same; can bring to light injustices and inequalities otherwise obscured; can enable deeper understanding of the dynamics of power and injustice interwoven into climate change; can help the 'epistemic gaps and injustices' in climate change knowledge and discourse, inseparable from questions of power (from discussion section part 1) ● Regenerative, care-based economy as the policy alternative – See discussion section part 2, for recap of how the current system of neoliberal policies, extraction and commodification of resources are linked to root causes of many global inequalities and environmental degredation (as well as their disproportionate impacts on women and girls, minorities and other identity characteristics that increase vulnerability) ● Collective action and coalition-formation as pathways to movement buildling – 'transformative potential' of alternative frameworks is related to their ability to offer truly alternative pathways; understanding and framing of the state as an antagonistic actor; Using a policy discourse to subvert and redirect the historical aims of the state (economic growth at the expense of landscapes, species, livelihoods, and lives) and repositioning/re-approaching the federal legislative process as a space for movement building will require solidarity and confrontation across allied movements (last two points good for our notes but don't include in PNEC analysis) (discussion section part 3) ● Keywords: gender equality, feminism, feminist analysis, intersectionality, movement building, collective action, climate change, Green New Deal
What would a Feminist Green New Deal look like? (2020)	**Summary:** Article gives overview what a feminist Green Deal look like in the context of UK policymaking. Main issues: ● Investment in (social) infrastructure ● Green jobs - Support women's enrolment in green technologies ● Sharing care - Recognise that paid care jobs are low carbon jobs and that they redress gender inequality. Invest in policies that promote redistribution of unpaid care. Consider gender in rethinking food production and consumption. ● Democracy and ownership - Inclusive participation is central to localising power and resources. Gender equality should be a GND goal. (Inter)national responsibilities

Solutions Genre et Climat (WECF 2020)	**Summary**: Presentation of 15 gender equality-climate action projects as good practices. * note Document presents useful criteria to help inform what gender results could be measured as part of PNEC climate strategy, but most of information serves as good practices rather than as answers to the 8 PNEC-centered questions **Main areas of gender-climate activity covered** (may be useful to think of as different sectors potentially impacted by PNEC development cooperation policies): ● Environmental impacts of cooking methods ● Sustainable urbanization and économie ESS ● Community climate action ● Feminist solar cooperatives ● Women's land access/ownership ● Climate justice ● Salt and rice growing as part of valorizing and adapting ancestral agricultural techniques ● Indigeneous women and their role in protecting local forests / ecosystems ● Women at forefront of adapting eco-friendly agricultural community activities ● Sustainable fishing ● Sexual and reproductive health rights (SRHR) and links to climate action ● Gender analysis that prioritizes Indigenous knowledge ● Sustainable and equitable water management ● The role of rural women in championing seed conservation and biodiversity ● Feminist response to natural disasters and recovery ● Feminist principles and actions in energy transition
Feminist Climate Finance Brief: Recommendations for Canada's Climate Finance Pledge (2020)	**Summary**: Incredibly useful article, particularly from pages 19-26 that give examples in a problem – solution – narrative framing format for how to reconceptualize climate finance from a gender-transformative perspective, and then how to effect these changes as 1) a government, 2) an investor, 3) multilaterial climate fund managers. I highly recommend that colleagues review this article as I think it highlights many ways and good examples of how governments (e.g. The Netherlands, Sweden) are affirming their commitments to feminist just transitions and supporting development projects that are simultaneously gender-transformative and push for a just transition. **Main points/recommendations for gender-transformative climate finance**: ● Shift substantive multilateral funding from multilateral development banks into the Adaptation Fund and Green Climate Fund. ● Invest in women's rights, organizing and capacity building. ● Use lessons from the COVID-19 pandemic to prioritize comprehensive, long-term feminist investing and monitoring.

	• Rethink climate investments by challenging the status quo with a feminist perspective.
Three sides to every story: Gender perspectives in energy transition pathways in Canada, Kenya and Spain (2020)	**Summary:** This paper describes the connection between gender and energy transitions and brings three case studies. Although they study gender in binary terms, they understand gender is fundamentally intersectional and in the cases of Canada and Kenya, they explored indigenous perspectives as well. It is a very interesting article, not only because of the case studies, but also because the authors highlighted how challenging it was to conduct this study. The lack of in-depth qualitative data on women's perspectives was an issue. According to them, there is a need for more research about transformative pathways and we cannot continue ignoring the absence of woman's and other gender perspectives in energy transition pathways.
The EU Green Deal impacts on the employment sector. Opportunities and challenges for the EU's clean energy transition (2020)	**Summary:** There isn't much information to answer our questions, but it can be important for question 8 about the risks, if we want to talk about the green jobs and how this can impact women.
Report Card – Where is gender equality in national climate plans (NDCS)? (2020)	**Summary:** The document presents an analysis of 22 NDCs that were reviewed in 2020, to check how gender was included. It also brings recommendations for how NDCs can increase their focus on gender.
Pocket Guide to Gender Equality (2020)	**Summary:** • p. 16/17/18 – brings a timeline and a box with UNFCCC 'Stand-Alone' Decisions on Gender • p. 70, 71, 85, 86 and 87 – brings a glossary of terms that can be useful
Globlal Challenge. Climate change and the environment. What Enabel does (2020)	**Summary:** Brochure of Enable that explains briefly how they address climate issues in their projects. Even though they say their experts work on gender equality, when presenting their climate change approach, **they do not mention gender.** Main issues: • Climate resilient • Smart agriculture • Sustainable natural resources management • Sustainable water management Green urban growth
Towards a feminist green new deal for the uk (2020)	**Summary:** This paper maps the common themes in Green New Deal (GND) plans that are specific to the UK and analyses them using a feminist analytical framework. It discusses the potential as well as the problems in existing GND plans and responds with a set of recommendations. **Recommendations :** • a) Recognise that the gender division of unpaid care work drives substantive gender inequality and that policies for a 'just transition' must address the gender gap by redistributing and reducing it. • b) Future-proof employment in a decarbonised economy through life-long learning.

	• c) Connect local and national GND policies to a commitment to global justice. • d) Promote participatory town planning to co-create spaces with those who use them. • e) Transform food supply chains to enable socially just and environmentally sustainable food production, distribution and consumption. • f) Implement shorter hours of employment alongside policies to promote gender equality in paid and unpaid work. • g) Ensure GND plans are developed through an inclusive and democratic process. • h) Implement community wealth building to address gender and environmental concerns locally. • i) Embed feminist substantive equality goals at all stages and in all policy strands of a GND. • j) Promote a culture shift towards valuing care as foundational to the economy, society and environmental sustainability. • k) Transform social and physical infrastructure to ensure social reproduction is equally shared and uses resources efficiently
A socially just transition through the European Green Deal? (2020)	**Summary:** This Working Paper assess whether the European Green Deal constitutes a suitable policy framework to combine environmental and economic objectives with the pursuit of social fairness, thus ensuring a just transition towards more sustainable economies and societies. Main issue: **It does not include a gender approach, gender is not mention. It analyse the EGD from a social point of view.**
Opportunities for women in the green economy and environmental sectors (2019)	**Summary:** The aim of the study was to determine the gender opportunities and development needs that exist for women in the green economy and environmental sectors in South Africa. Main issue : • It emerged that, indeed, opportunities are abound for women in the green economy and environmental sectors of South Africa. The policy and legislation framework dictates that there should be equal opportunities for women and men, as they play a significant role in the transition to a green economy. However, although there are a number of institutions and funding mechanisms that have been established, the general feeling among respondents in this study was that these initiatives are not enough and need to be upscaled. Women emerged as lacking skills, particularly in project conceptualisation and design for lucrative projects like those in renewable energy and energy efficiency. As such, women require more advocacy, educational awareness, and capacity development in the identified critical areas in order to ensure representivity and equal opportunity.
Climate Change, the Intersectional Imperative, and the Opportunity of the Green New Deal (2019)	**Summary**: Importance of understanding climate disaster from an intersectional perspective – analyses must recognize that social and economic inequalities (article highlights gender inequality) are root causes of climate change. **Main concepts** 1. Gender inequality and climate change: Achieving gender equality, with women leaders, in addition to being an end in itself, is also key to achieving a sustainable future. 2. Case study of intersectional climate change policy: Green New Deal Stakeholder engagement: Successfully addressing existential threat of climate change will require addressing social, racial, economic inequalities.
Solutions genre et climat (2019)	**Summary :** Ce document présente plusieurs projets au tour du monde, avec une description du projet, l'impact climat, l'impact genre et la mise à l'échelle, réplicabilité. Les projets sont divisés en 'solutions techniques', 'non techniques' et 'transformationelles', de façon tel qu'ils donnent des exemples qui se basent sur le développement et la mise en place de formations techniques et sur l'autonomisation des femmes, pour leur permettre de trouver leur place dans la société, tout en obtenant une indépendance économique et utilisant leurs talents pour contribuer à des projets qui contribuent à inverser les effets des changements climatiques. Et d'autre part les projets avec des solutions non techniques visent plutôt la formation des femmes pour qu'elles puissent participer à

	la vie politique nationale et locale, avec une pleine connaissance de leurs droits démocratiques et socio-économiques et, des enjeux d'égalité femmes – hommes. Les projets transformationelles se intègrent l'égalité de genre de façon transversale dans toutes leurs activités.
Women, gender constituency, key demands 'women demand a gender - just transition' (2017)	**Summary:** Presents 19 key demands to gender-just transition and explains each one.
IUCN Brief :Gender and Climate change issues (2015)	**Summary**: This is a really basic document that underlines the importance of including women in the discussion about climate change, because women and men experience it differently. However, there is nothing specific that can help to answer our questions.
Overview of linkages between gender and climate change (2013)	**Summary:** In a very easy and comprehensive way, it explains the links between gender and climate change.
The Gender Dimensions of the Green New Deal - an analysis of policy papers of the Greens/EFA New Deal Working Group (May 2012)	**Summary:** This paper analyses and gives recommendations for 4 policy papers: 1. Why we need a Green New Deal ? 2. The industrial dimension of the Green New Deal 3. The employment dimension of the Green New Deal 4. The macro-economic and financial framework of the Green New Deal
Gender and Climate Change – Supporting Resources Collection (2011)	**Summary**: Long article is a very large literature review of existing sources (many from early 2000s) that categorizes under headings such as 'Energy' and 'Conflict'; each entry lists the citation and then summarizes article. I found the structure of this toolkit not very useful nor did it transmit much new information, as many of the articles had the same recommendations. What may be useful is the categorizing of sources by topic… for example if we are looking for a source that traces the history of incorporating a gender perspective into national plans or global governance of climate change, there are several sources organized under a similar heading and presented with links to the larger documents. I see this as more of a study resource and a referene sheet than as a primary document to inform PNEC analysis, given the structure and that much of the information feels a little dated 10 years later. **Main points / areas addresssed**: ● How do gender inequalities affect the ways that women and men are affected by climate change and constrain the choices women are able to make? ● How can the different needs of men and women be integrated into climate change policies? ● How can we move away from largely scientific, market-based climate change responses to a more people-focused, gender-aware approach? ● How can we ensure human rights are at the centre of climate change responses? ● How can we ensure women play an equal role in decision-making around climate change? ● What successful strategies are already being employed by men and women to adapt to the changing climate and other related environmental impacts? ● How can climate change responses provide opportunities to challenge and transform gender inequalities?

Annexe 4 Définition des concepts clés

Adaptation aux changements climatiques : « un processus d'ajustement qui consiste à adopter des mesures (notamment des modifications des procédures, pratiques et structures) pour protéger les systèmes naturels et humains contre les effets néfastes actuels et attendus de la variabilité et des changements climatiques, pour exploiter toutes les opportunités qu'ils pourraient générer et pour garantir la durabilité des investissements et interventions de développement et dépit des risques climatiques actuels et de conditions climatiques susceptibles de devenir de plus en plus difficiles ; l'adaptation vise à réduire la *sensibilité* et la vulnérabilité aux effets des changements climatiques (Fall & Niang n.d., Klein et al 2005, GIEC 2007a, CE 2009, World Bank 2010a) . » (Glossaire GCCA)

Atténuation des changements climatiques : « les interventions humaines visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et/ou à augmenter la capacité des « puits » de GES, dans le but ultime de stabiliser leur concentration dans l'atmosphère ; l'atténuation vise à réduire *l'exposition* mondiale aux effets des changements climatiques (Fall & Niang n.d., GIEC 2007d, CE 2009). » (Glossaire GCCA)

Autonomisation des femmes : « un concept équivalant à un renforcement du libre arbitre des femmes tout au long de leur vie, en particulier via la participation et la prise de décision. Il s'agit généralement d'un soutien différentiel ou proactif pour renforcer: (i) l'estime de soi des femmes ; (ii) le droit des femmes à faire et déterminer des choix ; (iii) le droit des femmes à accéder à des opportunités et des ressources ; (iv) le droit des femmes à avoir le pouvoir de contrôler leur propre vie tant au sein qu'à l'extérieur du foyer ; (v) la capacité des femmes à influencer la direction des évolutions sociales afin de créer un ordre social et économique plus juste, à l'échelon national et international. » (Adaptation Fund, Document d'orientation destine aux entités de mise en œuvre sur la conformité a la politique de genre du fonds d'adaptation, Annexe I : Définitions de concepts pertinents liés au genre)

Égalité des genres : désigne l'égalité des droits, des responsabilités, des chances et d'accès des femmes et des hommes dans toute leur diversité, ainsi que la prise en compte sur un pied d'égalité de leurs intérêts, besoins et priorités respectifs. L'égalité des genres n'est pas une affaire de femmes, elle doit concerner et impliquer pleinement les femmes autant que les hommes, ainsi que les membres de la communauté LGBTIQ+. L'égalité entre les individus est une question de droits humains ainsi qu'une condition préalable au développement durable axé sur les personnes et un indicateur de ce dernier. L'égalité des genres est utilisé pour englober toutes les personnes et non pas seulement les personnes qui s'identifient de manière binaire (femmes/hommes). Dans le même esprit l'égalité des sexes n'est pas utilisée, exception faite dans les références et citations. Pareillement l'égalité des femmes et des hommes n'est pas utilisée, ni l'égalité entre les femmes et les hommes, concept contraignant et référant explicitement à une conception binaire. (sur base de (Adaptation Fund, Document d'orientation destine aux entités de mise en œuvre sur la conformité a la politique de genre du fonds d'adaptation, Annexe I : Définitions de concepts pertinents liés au genre)

Genre : fait référence aux opportunités et caractéristiques sociales associées au fait d'être une femme ou un homme et aux relations entre femmes et hommes et entre filles et garçons, ainsi qu'aux relations des femmes entre elles et des hommes entre eux. Ces caractéristiques, opportunités et relations sont des constructions sociales, apprises au cours des processus de socialisation. Elles sont spécifiques au contexte ou à l'époque et peuvent changer. Le genre relève du contexte socioculturel plus large et rejoint d'autres critères importants pour l'analyse socioculturelle, notamment la classe, la race, le niveau de pauvreté, l'appartenance ethnique et l'âge. (Adaptation Fund, Document d'orientation destine aux entités de mise en œuvre sur la conformité a la politique de genre du fonds d'adaptation, Annexe I : Définitions de concepts pertinents liés au genre)

Intégration du genre (gender mainstreaming) : « fait référence à une stratégie de promotion de l'égalité des genres acceptée à l'échelon mondial. L'intégration implique un processus d'évaluation des conséquences, pour les femmes et les hommes, de toute action planifiée, notamment la législation, les politiques ou les programmes, dans tous les domaines et à tous les niveaux. Cette stratégie vise à intégrer les expériences et les préoccupations des femmes ainsi que des hommes dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes. Ce afin que les femmes et les hommes en bénéficient de manière égale et que l'inégalité ne se perpétue pas, si nécessaire par des actions ciblées visant à faire entendre la voix des femmes en tant qu'actrices importantes. » (Adaptation Fund, Document d'orientation destine aux entités de mise en œuvre sur la conformité a la politique de genre du fonds d'adaptation, Annexe I : Définitions de concepts pertinents liés au genre)

Sensible au genre : « fait référence à la prise en compte des normes, rôles et relations entre les sexes, mais sans nécessairement lutter contre les inégalités générées par des normes, des rôles ou des relations inégaux à travers des mesures correctives autres que la sensibilisation aux questions de genre. » (Adaptation Fund, Document d'orientation destine aux entités de mise en œuvre sur la conformité a la politique de genre du fonds d'adaptation, Annexe I : Définitions de concepts pertinents liés au genre)

Annexe 5 Liste des directives et règlements de l'Union européenne liées à la CDN de l'UE et ses MS faisant mention au genre, droits humains, transition juste, "do no hamr", et "leave no one behind".

Règlement (UE) 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 sur la gouvernance de l'union de l'énergie et de l'action pour le climat, modifiant les règlements (CE) n° 663/2009 et (CE) n° 715/2009 du Parlement européen et du Conseil, les directives 94/22/CE, 98/70/CE, 2009/31/CE, 2009/73/CE, 2010/31/UE, 2012/27/UE et 2013/30/UE du Parlement européen et du Conseil, les directives 2009/119/CE et (UE) 2015/652 du Conseil et abrogeant le règlement (UE) n° 525/2013 du Parlement européen et du Conseil PE/55/2018/REV/1	Préambule:	(25) Les États membres devraient veiller à ce que les plans nationaux intégrés en matière d'énergie et de climat soient compatibles avec la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies, et y contribuent. (45) L'accord de Paris réaffirme que les Parties devraient, lorsqu'elles prennent des mesures face aux changements climatiques, respecter, promouvoir et prendre en considération leurs obligations respectives concernant les droits de l'homme et l'égalité des sexes. Par conséquent, les États membres devraient dûment intégrer les dimensions des droits de l'homme et de l'égalité des sexes dans leurs plans nationaux intégrés en matière d'énergie et de climat et dans leurs stratégies à long terme.
	ONT ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT: CHAPITRE 2 Plans nationaux intégrés en matière d'énergie et de climat Article 3 Plans nationaux intégrés en matière d'énergie et de climat 2.Les plans nationaux intégrés en matière d'énergie et de climat se composent des principales sections suivantes:	a) les grandes lignes de la procédure suivie pour établir le plan national intégré en matière d'énergie et de climat, composées d'un résumé et d'une description de la consultation publique et de la participation des parties prenantes et de leurs résultats, ainsi que de la coopération régionale avec les autres États membres dans le cadre de la préparation du plan, telles qu'elles sont prévues aux articles 10, 11 et 12 et à l'annexe I, partie 1, section A, point 1;
	CHAPITRE 2 Plans nationaux intégrés en matière d'énergie et de climat Article 3 Plans nationaux intégrés en matière d'énergie et de climat 3. En ce qui concerne leurs plans nationaux intégrés en matière d'énergie et de climat, les États membres:	3.d) «Si un État membre constate, conformément au premier alinéa, point d), qu'il compte un nombre élevé de ménages en situation de précarité énergétique, sur la base de son évaluation des données vérifiables, cet État inclut dans son plan un objectif national indicatif de réduction de la précarité énergétique. Les États membres concernés exposent, dans leurs plans nationaux intégrés en matière d'énergie et de climat, les politiques et les mesures en matière de précarité énergétique, le cas échéant, y compris les mesures de politique sociale et les autres programmes nationaux dans ce domaine. »
	ANNEX I GENERAL FRAMEWORK FOR INTEGRATED NATIONAL ENERGY AND CLIMATE PLANS 5. IMPACT ASSESSMENT OF PLANNED POLICIES AND MEASURES (1)	5.2. Macroeconomic and, to the extent feasible, the health, environmental, employment and education, skills and social impacts, including just transition aspects (in terms of costs and benefits as well as cost-effectiveness) of the planned policies and measures described in section 3 at least until the last year of the period covered by the plan, including comparison to projections with existing policies and measures
	ANNEXE IX OBLIGATIONS SUPPLÉMENTAIRES EN MATIÈRE DE COMMUNICATION D'INFORMATIONS Partie 1 Obligations de communication d'informations supplémentaires dans le domaine des énergies renouvelables	(b) the impact of the production and use of biomass on sustainability in the Union and in third countries, including impacts on biodiversity;
Parliament, E., & Union, C. of the E. (2018). (RED) DIRECTIVE (EU) 2018/2001 OF THE	Article 11 Joint projects between Member States and third countries	2.Electricity from renewable sources produced in a third country shall be taken into account for the purposes of

EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 11 December 2018 on the promotion of the use of energy from renewable sources (recast). Official Journal of the European Union, (November). Retrieved from		calculating the renewable energy shares of the Member States only where the following conditions are met: (d) the electricity has been produced in accordance with international law, in a third country that is a signatory to the Council of Europe Convention for the Protection of Human Rights and Fundamental Freedoms, or other international conventions or treaties on human rights.
DIRECTIVE (EU) 2018/410 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 14 March 2018 amending Directive 2003/87/EC to enhance cost-effective emission reductions and low-carbon investments, and Decision (EU) 2015/1814 (Text with EEA relevance)	Preambule	(32) This Directive respects the fundamental rights and observes the principles recognised in particular by the Charter of Fundamental Rights of the European Union.
Amended proposal for an EU climate Law	3. RESULTS OF EX-POST EVALUATIONS, STAKEHOLDER CONSULTATIONS AND IMPACT ASSESSMENTS	Consistency with other Union policies The initiative is linked to many other policy areas, as all EU actions and policies should foster a just transition towards climate neutrality and a sustainable future, as described in the explanatory memorandum of the initial Commission proposal. Fundamental rights The explanatory memorandum of the initial Commission proposal details the considerations regarding fundamental rights.
Original proposal for an EU climate Law	EXPLANATORY MEMORANDUM 1. CONTEXT OF THE PROPOSAL	**Reasons for and objectives of the proposal:** Continued and more ambitious action on adaptation to climate change, including by strengthening the efforts on climate proofing, resilience building, prevention and preparedness is essential, as well as on ensuring a just transition. **Consistency with existing policy provisions in the policy area** Several other European Green Deal Initiatives such as the Europe an Green Deal Investment Plan 11 and the proposal for a Regulation establishing the Just Transition Fund 12 have been adopted. Other initiatives are under preparation and will support achieving the objectives of this Regulation. **Consistency with other Union policies** All EU actions and policies should pull together to help the EU to achieve a successful and just transition towards climate neutrality and a sustainable future, as stated by the Commission in the European Green Deal Communication. As such, this initiative is linked to many other policy areas, including the Union's external policies. The Commission announced it will improv e the way its better regulation guidelines and supporting tools address sustainability and innovation issues, with the objective that all EU initiatives live up to a green oath to 'do no harm'.
	EXPLANATORY MEMORANDUM	**Impact assessment** (…) A portfolio of scenarios was analysed for achieving the transition to net zero greenhouse gas emissions by 2050,

	3. RESULTS OF EX-POST EVALUATIONS, STAKEHOLDER CONSULTATIONS AND IMPACT ASSESSMENTS	based on existing though in some cases emerging technological solutions, empowering citizens and aligning action in key areas such as industrial policy, the circular economy, finance or research and innovation, while ensuring social fairness for a just transition (…) Fundamental rights The proposal respects the fundamental rights and observes the principles recognised in particular by the Charter of Fundamental Rights of the European Union. In particular, it contributes to the objective of a high level of environmental protection in accordance with the principle of sustainable development as laid down in Article 37 of the Charter of Fundamental Rights of the European Union. 16
	PROPOSAL'S PREAMBULE	(1) (…)At the same time, this transition must be just and inclusive, leaving no one behind. (15) (…)the need to make the transition just and socially fair;
	Article 3: Trajectory for achieving climate neutrality	When setting a trajectory in accordance with paragraph 1, the Commission shall consider the following: (h) the need to ensure a just and socially fair transition;